



**RAPPORT FINANCIER**  
COMPTES ANNUELS HGB



2016

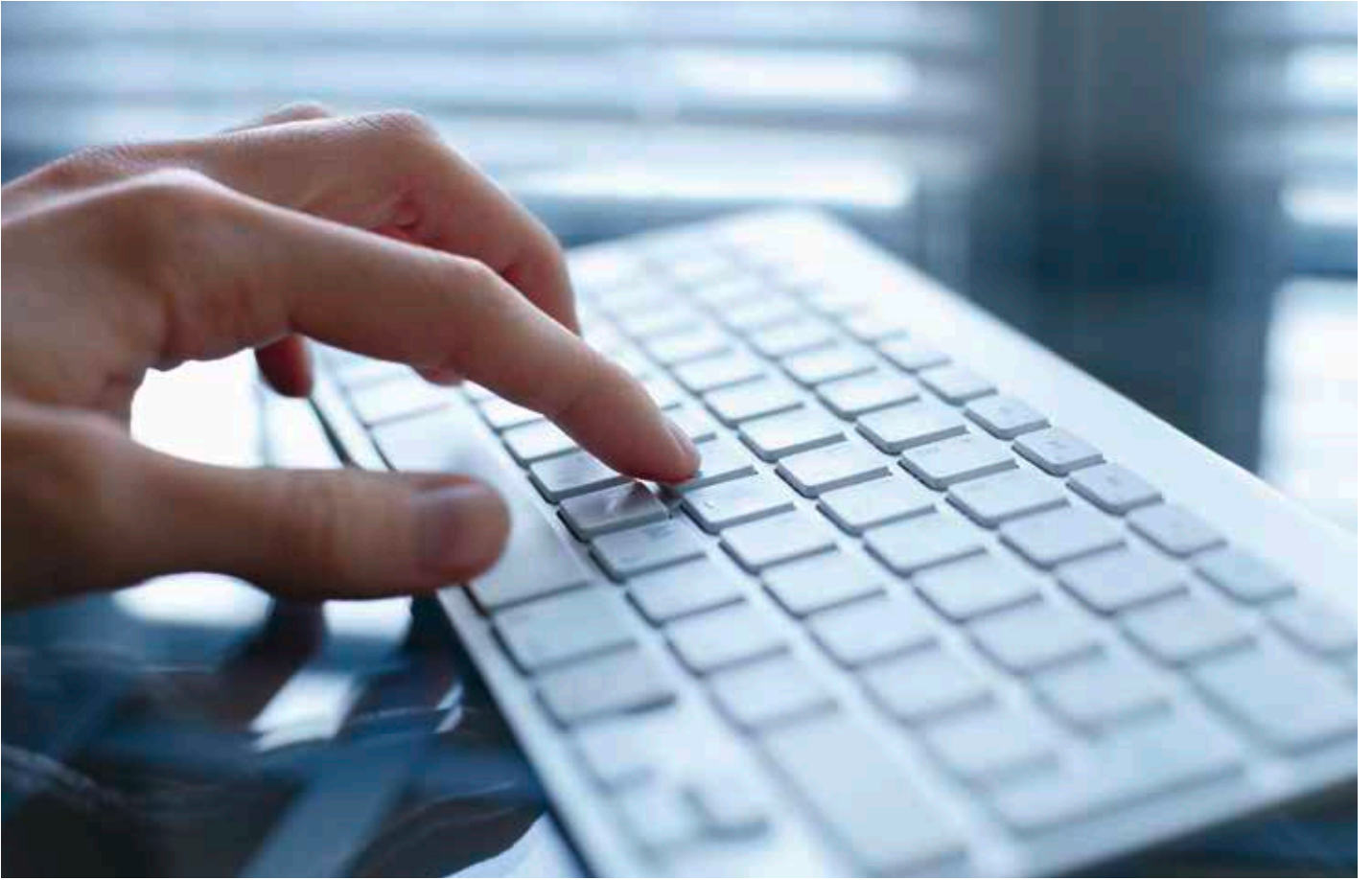


**Landesbank Saar (SaarLB)**  
Landesbank Saar  
Ursulinenstraße 2  
66111 Sarrebruck/Allemagne  
HRA 8589 Sarrebruck

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RAPPORT DE GESTION DE LA SAARLB AU TITRE DU CODE DE COMMERCE ALLEMAND (HGB)</b> |           |
| <b>POUR L'EXERCICE 2016</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>Aperçu général</b> .....  | <b>7</b>  |
| La SaarLB.....   | 7         |
| Conditions économiques générales.....  | 10        |
| Secteur financier.....   | 12        |
| <b>Évolution des activités</b> .....   | <b>15</b> |
| Résultat.....  | 15        |
| Situation financière.....  | 19        |
| Situation patrimoniale.....  | 22        |
| <b>Rapport prudentiel</b> .....  | <b>23</b> |
| Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques.....             | 23        |
| Risque de liquidité.....   | 39        |
| Risque opérationnel.....   | 42        |
| Risque immobilier.....   | 47        |
| Risque de réputation.....  | 48        |
| Risque stratégique/risque commercial.....  | 48        |
| Récapitulatif de l'exposition aux risques.....                                     | 49        |
| <b>Rapport prévisionnel et opportunités</b> .....                                  | <b>49</b> |
| Contexte économique attendu.....   | 49        |
| Pronostic sur le résultat financier de la banque.....                              | 52        |
| Pronostic d'évolution des secteurs opérationnels.....                              | 53        |
| Pronostic sur le capital et les positions à risques.....                           | 54        |
| Pronostic et opportunités dans le cadre des procédures réglementaires.....         | 54        |
| Présentation générale des comptes annuels.....                                     | 55        |
| <b>COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB</b> .....  | <b>56</b> |
| <b>Bilan au 31/12/2016 de la Landesbank Saar</b> .....                             | <b>56</b> |
| <b>Compte de résultat de la Landesbank Saar</b>                                    |           |
| <b>sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</b> .....   | <b>62</b> |
| <b>État des variations des capitaux propres</b> .....                              | <b>65</b> |
| <b>Tableau des flux de trésorerie</b> .....  | <b>66</b> |
| <b>Annexe</b> .....  | <b>69</b> |
| <b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation</b> .....               | <b>69</b> |
| (1) Principes.....   | 69        |
| (2) Conversion monétaire.....  | 69        |
| (3) Méthodes comptables et d'évaluation.....                                       | 69        |
| <b>Informations sur le bilan</b> .....   | <b>72</b> |
| (4) Généralités.....   | 72        |
| (5) Actifs.....  | 73        |
| (6) Passifs.....   | 77        |
| (7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....                      | 79        |
| (8) Impôts différés.....   | 80        |
| (9) Informations concernant le compte de résultat.....                             | 80        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Autres informations.....</b>   | <b>81</b>  |
| (10) Affectation des bénéfices.....   | 81         |
| (11) Rapport additionnel.....   | 81         |
| (12) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan .....   | 81         |
| (13) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....   | 82         |
| (14) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan<br>à une valeur autre que la juste valeur .....    | 83         |
| (15) Informations sur les montants ne pouvant être distribués .....   | 85         |
| (16) Effectifs.....   | 85         |
| (17) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration.....  | 86         |
| (18) Honoraires du commissaire aux comptes .....  | 86         |
| (19) Prestations fournies à des tiers.....  | 86         |
| (20) Opérations de mise en pension et emprunts de titres .....  | 86         |
| <b>Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de<br/>crédits communaux.....</b>                         | <b>87</b>  |
| (21) Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations<br>hypothécaires (PfandBG).....             | 87         |
| (22) Nouvel encours .....   | 88         |
| (23) Parts détenues par la SaarLB.....  | 93         |
| (24) Organes administratifs de la SaarLB .....  | 94         |
| (25) Relations avec des entreprises et personnes liées .....  | 96         |
| (26) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans<br>des organes de surveillance prévus par la loi ..... | 97         |
| <b>DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX .....</b>   | <b>98</b>  |
| <b>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....</b>  | <b>99</b>  |
| Publication selon l'article 26a paragraphe 1 n° 2 de la loi portant réglementation<br>du crédit (KWG).....                      | 99         |
| <b>ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>   | <b>100</b> |
| <b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>   | <b>101</b> |
| <b>DÉCISION D'UTILISATION DES BÉNÉFICES.....</b>  | <b>102</b> |
| <b>RELEVÉ DES ABRÉVIATIONS .....</b>  | <b>103</b> |



# Rapport de gestion de la SaarLB au titre du code de commerce allemand (HGB) pour l'exercice 2016

## APERÇU GÉNÉRAL

### LA SAARLB

La Landesbank Saar (dénommée ci-après la « SaarLB ») est un établissement public doté de la personnalité morale, dont le siège est à Sarrebruck. Au 31/12/2016, les actionnaires de la SaarLB se présentent comme suit :

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Sarre :                              | 74,90 % |
| Sparkassenverband Saar, Sarrebruck : | 25,10 % |

Les champs d'activité de la SaarLB se concentrent pour l'essentiel sur les opérations avec la clientèle d'entreprises, l'immobilier, les financements de projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables (ENR), l'encadrement des clients institutionnels, des pouvoirs publics (communes et entreprises municipales et similaires), des clients privés (entre autres gestion de fortune) et des caisses d'épargne au sein du réseau.

La Landesbausparkasse Saar (LBS), qui appartient à la SaarLB, finance les biens immobiliers principalement à usage privé dans le cadre de l'épargne-construction.

Du fait de son historique et de la structure de son actionnariat, la SaarLB fait partie du groupe financier des caisses d'épargne. La SaarLB est la banque centrale des caisses d'épargne et la banque attitrée du Land de Sarre.

Les marchés ciblés sont la Sarre, les régions limitrophes dans le sud-ouest de l'Allemagne ainsi que la France et le Luxembourg. Pour certaines activités commerciales, le marché ciblé défini peut s'en écarter ou être élargi.

Sur la base de son approche commerciale en tant que banque régionale franco-allemande, la SaarLB dispose de groupes de clients cibles spécifiques aux différents segments. Les critères s'appliquant aux clients et aux activités cibles sont définis dans des stratégies sectorielles au niveau des activités commerciales.

L'approche commerciale de la banque est caractérisée par l'octroi de crédits à long terme. Au niveau des produits, la SaarLB se concentre en premier lieu sur des produits cotés sur le marché et répondant aux besoins. Les produits et services complexes et hautement spécialisés sont le plus souvent confiés à des partenaires de coopération.

En tant que plus important établissement de crédit ayant son siège en Sarre, la SaarLB se sent responsable de la Région. La SaarLB a des racines régionales et contribue entre autres à la promotion des sciences et de la recherche dans la région et à la diversité culturelle. Cet engagement se traduit également par de nombreux prêts permanents mis à la disposition du Musée de la Sarre.

Jusqu'au 31/07/2016, les activités françaises se sont réparties entre une filiale à Metz et des centres d'affaires à Strasbourg et à Paris. Le siège de la filiale, connue sous le nom de SaarLB France, a été transféré à Strasbourg à partir du 01/08/2016. Parallèlement, la banque a quitté ses locaux à Metz.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Comité de direction a adopté et lancé le projet stratégique et structurel « SaarLB2020 », établi avec l'aide d'experts externes. Ce projet a pour principal objectif de garantir la rentabilité de la banque dans le long terme. La distribution

de dividendes conformes aux attentes et la capitalisation de bénéfices suffisants pour stabiliser la composition du capital compte tenu des dispositions réglementaires plus rigoureuses sont les principaux éléments de cadrage du projet.

La SaarLB a subdivisé ses activités en plusieurs secteurs qui reflètent pour l'essentiel l'organisation et la structure de la banque. Aucun changement n'est apparu par rapport aux comptes annuels 2015. Les activités commerciales englobent toujours les 7 secteurs suivants :

### **Clientèle d'entreprises**

Le secteur Clientèle d'entreprises comprend toutes les activités de la SaarLB avec les petites et moyennes entreprises sur ses marchés cibles. Ces derniers comprennent en Allemagne la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et les régions limitrophes. En France, la SaarLB concentre ses opérations avec la clientèle d'entreprises sur le Grand-Est, et notamment sur les régions limitrophes que sont l'Alsace et la Lorraine, où la banque est représentée par sa succursale de Strasbourg.

Dans le secteur Clientèle d'entreprises, la banque propose, outre le financement de crédit classique, des produits de gestion des placements, des taux d'intérêt et des devises, mais aussi des produits dans le domaine du commerce extérieur et des opérations de paiement et conseille les clients sur le plan économique dans le cadre du financement de leurs entreprises. En France, un autre champ d'activité important est l'octroi de crédits aux pouvoirs publics (communes et entreprises municipales et similaires).

### **Immobilier**

Le secteur Immobilier englobe le financement de l'immobilier commercial. Les activités commerciales se limitent aux marchés cibles de la SaarLB. Les opérations sont conclues en bilatéral ou sous forme de club deals sous le pilotage de la banque. La prospection du marché, qui en France se fait pour l'essentiel à partir du Centre d'Affaires Paris rattaché à la SaarLB France, se concentre sur les investisseurs institutionnels qui investissent principalement dans l'immobilier de bureaux ou commercial. Sur le marché cible allemand, la SaarLB, en tant que prestataire, accompagne des mesures de promotion immobilière ainsi que des mesures de partenariat public-privé (PPP) pour les investissements dans l'équipement, la formation et d'autres mesures de construction publiques. L'accent régional du segment opérationnel Immobilier est mis sur la Région Rhin-Main côté allemand et sur la Région Île-de-France en France.

### **Financements de projets**

Au sein de la SaarLB, le secteur Financements de projets englobe le financement de projets, en premier lieu dans le secteur des énergies renouvelables (ENR), mais aussi dans celui des partenariats public-privé sur le marché français. Dans le secteur des ENR, la SaarLB, prestataire financier, accompagne les initiateurs de projets et les fabricants de petite et moyenne taille qui investissent dans les parcs éoliens et/ou solaires. De nombreux clients du segment opérationnel sont encadrés de part et d'autre de la frontière. Côté allemand, les clients sont encadrés au niveau régional en mettant l'accent sur le sud-ouest (Sarre, Rhénanie-Palatinat et régions limitrophes) ainsi que sur l'ensemble du territoire en France. La banque ne finance pas de parcs éoliens marins.

### **Clients privés et institutionnels**

Le secteur Clients privés et institutionnels s'occupe du conseil et de la gestion du patrimoine global ainsi que de la distribution de produits du marché financier et du marché des capitaux. Le segment partiel Clients institutionnels met l'accent sur le refinancement de la SaarLB, l'intensification des relations clients existantes et le renforcement des contacts et relations d'affaires avec les compagnies d'assurance, les mutuelles, les banques régionales et les caisses



d'épargne. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la prospection du marché se fait en coopération avec la Banque fédérative. Dans le segment Clients privés fortunés, la priorité est donnée à l'encadrement global et au conseil de clients privés fortunés. Parallèlement, la SaarLB conseille la clientèle d'entreprises et les clients immobiliers dans toutes les questions ayant trait à la gestion des placements.

### **Banque communale**

La Banque communale a été établie comme nouveau secteur en 2015. La Banque communale encadre à la fois des clients communaux allemands classiques et des entreprises municipales et similaires allemandes. Les clients communaux classiques sont des villes, des communes, des associations de communes, des districts, des syndicats intercommunaux, des organismes de gestion des eaux et des sols ainsi que des sociétés propres de droit public sur le marché cible allemand de la SaarLB. Les entreprises municipales ou similaires ne sont encadrées que si elles possèdent une participation publique d'au moins 50 %. L'approche globale comprend notamment la mise à disposition de liquidités, le suivi de la gestion des portefeuilles de dettes et le montage de crédits semi-obligataires aux communes. Dans ce cadre, la SaarLB coopère étroitement avec les caisses d'épargne locales.

### **Banque fédérative**

Tout comme la Banque communale, la Banque fédérative a été mise en place en 2015. Le secteur Banque fédérative comprend les caisses d'épargne sarroises et rhénano-palatines ainsi que le secteur LBS qui était autonome jusqu'à présent. La Banque fédérative est organisée sous forme d'un Centre de Relation Clients et est, dans cette fonction, le premier interlocuteur et prestataire des caisses d'épargne sarroises. En coopération avec les spécialistes de la SaarLB dans les différents domaines, la Banque fédérative propose d'une part des financements consortiaux, des syndications et des propres placements et complète d'autre part la gamme de produits proposée aux clients des caisses d'épargne.

La Landesbausparkasse Saar (LBS) est une unité juridiquement dépendante de la SaarLB. Avec ses filiales, la LBS, pôle de service et de compétence sur toutes les questions « ayant trait à l'immobilier », fait partie intégrante du groupe financier des caisses d'épargne Sarre. Ses principales activités sont l'épargne-construction et le financement de logements. Dans le cadre de ses activités commerciales, elle met également l'accent sur le financement de mesures énergétiques dans l'immobilier, privé dans la plupart des cas, et sur les investissements dans le cadre de la loi sur le développement des énergies renouvelables, par ex. les installations photovoltaïques.

### **Trésorerie et Gestion de portefeuille**

La Trésorerie est responsable de la gestion du registre des rentes foncières de la banque, de la gestion du fonds de garantie et du collatéral ainsi que de la gestion et de la tarification de la liquidité. La gestion des dépôts de liquidité et de garantie et le suivi des placements stratégiques propres de la banque (placements directs et fonds spéciaux) relèvent de la Gestion de portefeuille.

### **Système de pilotage de la banque**

Depuis fin 2016, la SaarLB n'établit plus d'états financiers consolidés selon les normes IFRS, mais seulement des comptes annuels selon le code de commerce allemand (HGB). En conséquence, les indicateurs de gestion de la banque ont été ajustés aux paramètres HGB à la fin de l'année ; toutefois, le pilotage en cours d'année s'est encore fait selon les normes IFRS. La définition fondamentale des indicateurs clés de performance a été maintenue.

Le pilotage stratégique de la SaarLB s'est fait, tout comme la stratégie commerciale, au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des secteurs, par le biais des indicateurs de performance financiers suivants :

| Indicateur de gestion                     | Nouvelle définition (HGB)   | Ancienne définition (IFRS)  |
|---|---|---|
| Rendement des capitaux propres (RCP) :    | Résultat avant impôts (hormis charges d'intérêts sur les instruments des fonds propres de base et avant dotation aux réserves constituées selon les articles 340f et 340 g HGB) par rapport aux capitaux propres déterminés au titre du droit réglementaire (fonds propres de base)   | Résultat IFRS avant impôts (hormis les charges d'intérêts pour les apports tacites) par rapport aux capitaux propres déterminés au titre du droit réglementaire (fonds propres de base)   |
| Coefficient d'exploitation :              | Charges d'exploitation par rapport à la somme des produits bruts. On entend par produits bruts la somme composée de l'excédent d'intérêts (hormis les charges d'intérêts sur les instruments des fonds propres de base), de l'excédent des commissions, du résultat net du portefeuille de titres de transaction, plus les autres résultats d'exploitation. | Charges d'exploitation par rapport à la somme des produits ordinaires (IFRS à chaque fois), composée de l'excédent d'intérêts hormis les charges d'intérêts pour les apports tacites, de l'excédent des commissions, du résultat des opérations commerciales, du résultat des entreprises associées et des produits courants issus de participations ainsi que des autres résultats ordinaires. |
| Rentabilité des actifs à risques pondérés | Dans le cadre de cet indice, la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions et des autres résultats d'exploitation est présentée par rapport aux positions à risques moyennes.   | Dans le cadre de cet indice, la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions et des autres résultats d'exploitation est présentée par rapport aux positions à risques moyennes.   |

Les états financiers IFRS n'étant plus établis, les indicateurs de gestion IFRS sont indiqués pour la dernière fois à titre d'information parallèlement aux indicateurs clés de performance dans le chapitre Résultat financier. Pour une meilleure comparabilité, les chiffres de l'année précédente ont été ajustés.

Aucun indicateur de performance non financier n'est utilisé pour le pilotage au sein de la SaarLB.

## CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

### Allemagne

Selon les informations de l'Office fédéral des statistiques, le produit intérieur brut en **Allemagne** a augmenté au troisième trimestre 2016 de 0,2 % par rapport au trimestre précédent, après correction de l'influence des prix, des saisons et du nombre de jours ouvrables. Au troisième trimestre 2016, l'économie allemande a ainsi connu une évolution légèrement plus réservée qu'au premier trimestre caractérisé par une forte croissance du PIB (0,7 %) et au deuxième trimestre qui a affiché une croissance solide de 0,4 %. La croissance a été portée pour l'essentiel par la consommation nationale. Les dépenses de consommation privée (+ 0,4 %) et publique (+ 1,0 %) ont connu une évolution positive alors que les investissements en capital ont stagné. L'évolution du commerce extérieur a également freiné la croissance : les importations ayant faiblement augmenté, la contribution du commerce extérieur a un impact négatif sur le produit intérieur brut (- 0,3 point). Le nombre d'actifs s'est établi à 43,7 millions de personnes, soit un plus de 0,9 % par rapport à l'année passée. Au troisième trimestre, la valeur ajoutée brute a pu croître en termes réels dans tous les secteurs économiques. La hausse la plus importante, soit + 2,9 %, a été enregistrée dans le secteur de l'information et de la communication, suivi par celui des services d'assurance et financiers (+ 2,5 %) et celui de la construction (+ 2,4 %).

La conjoncture a connu une nette reprise au quatrième trimestre 2016, grâce notamment aux chiffres de production et chiffres d'affaires robustes générés par l'industrie. La construction a également connu une relance au cours des derniers mois de l'année. Par ailleurs, la conjoncture fortement portée par le marché intérieur est stable. La comparaison sur trois mois montre que les importations ont augmenté plus fortement (+ 3,2 %) que les exportations avec 2,2 %, de sorte que le commerce extérieur a légèrement amorti la croissance. L'évolution sur le marché du travail a été positive, le nombre d'actifs a continué à progresser. En novembre 2016, elle s'établissait à 43,8 millions de personnes, soit un plus de 0,7 % par rapport à l'année passée. Les perspectives sur le marché du travail sont toujours positives, les indicateurs précoces laissant entrevoir une forte demande.

Dans l'ensemble, l'économie allemande a profité d'une croissance de 1,9 % en termes réels en 2016, une croissance légèrement supérieure à celle que nous avons attendue vers le milieu de l'année. L'évolution a reposé pour l'essentiel sur la demande intérieure. Les principaux moteurs de la croissance ont été avant tout les dépenses de consommation privée et publique ainsi que les investissements dans la construction. La demande intérieure étant forte, les importations ont connu une hausse plus importante que les exportations. La contribution du commerce extérieur à la croissance a été ainsi légèrement négative.

On attend pour la Sarre une croissance d'1 % sur l'année. L'industrie notamment a enregistré une régression des nouvelles commandes, des chiffres d'affaires et de la production. En Rhénanie-Palatinat, la croissance s'est établie à 2,2 % au premier semestre. Du fait du recul observé dans l'industrie manufacturière et la construction, la croissance a baissé de 0,1 % au troisième trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent.

L'énergie éolienne, un secteur d'activité principal de la SaarLB, représente entre-temps environ 12 % de la production allemande d'électricité. L'entrée en vigueur de la nouvelle version de la loi sur le développement des énergies renouvelables le 01/01/2017 supprime d'une part le droit accordé jusqu'à présent à des taux de rémunération fixés par les pouvoirs publics et détermine d'autre part le montant de la rémunération pour les nouvelles éoliennes sur la base d'appels d'offres publics. L'électricité produite dans les installations d'énergies renouvelables n'est fondamentalement rémunérée que si les exploitants de ces installations ont participé avec succès à un appel d'offres.

### France

Fin janvier 2017, l'Institut français de la statistique Insee a publié les chiffres provisoires sur l'évolution économique en **France** au 4<sup>e</sup> trimestre 2016. Selon ces chiffres, le produit intérieur brut a augmenté de 0,4 % sur les trois derniers mois de l'année 2016, ce qui correspond à une hausse de 0,2 % par rapport au troisième trimestre. La croissance s'est établie à 1,1 % sur toute l'année 2016 (à titre de comparaison : 1,2 % en 2015). La croissance du quatrième trimestre a été portée par la consommation privée (0,6 % par rapport à 0,1 % au troisième trimestre). La constitution de stocks a également contribué à l'évolution positive (0,8 % après 0,3 % au trimestre précédent). Le commerce extérieur a légèrement contribué à la croissance au quatrième trimestre, alors qu'il avait encore freiné l'évolution économique au troisième trimestre.

Le marché de l'immobilier en France a connu en 2016 l'évolution suivante dans les segments importants pour la SaarLB : dans l'immobilier de bureaux, l'évolution a été globalement satisfaisante. En 2016, la demande s'est établie à 2 410 400 m<sup>2</sup>, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année passée. Le nombre d'opérations (3 320) est resté constant par rapport à 2015.

Le taux de locaux inoccupés a baissé de 11 %, passant à 6,5 %. Dans l'immobilier commercial, le volume d'acquisition annuel a dépassé 4,4 milliards d'euros, ce qui représente certes une régression de 21 % par rapport à l'année passée, mais une hausse de 32 % par rapport à la moyenne des dix dernières années. Dans l'immobilier logistique, l'évolution peut également être jugée satisfaisante avec un volume d'investissement de 1,6 milliard en 2016.

La production d'électricité à partir des installations photovoltaïques et éoliennes a augmenté en France au troisième trimestre 2016. Fin septembre 2016, la puissance des installations photovoltaïques raccordées au réseau en France a dépassé pour la première fois la marque des 7 GW. Impactée par des effets spéciaux en 2015, la puissance photovoltaïque raccordée au réseau a baissé de 449 MW jusqu'au 30/09/2016. Pourtant, la production d'énergie solaire en France a augmenté de 15 % en 2016 au cours des neuf premiers mois par rapport à l'année passée et a atteint ainsi un nouveau record (6,6 TWh). Dans le secteur des éoliennes, 804 MW ont été injectés dans le réseau sur les neuf premiers mois de l'année 2016 (soit + 18 % par rapport à la même période de l'année passée). L'augmentation des capacités reste donc à un haut niveau et la puissance totale des éoliennes installées est passée à 11,2 GW.

Selon le Panorama de l'Électricité Renouvelable édité entre autres par le Syndicat des Énergies Renouvelables, les énergies renouvelables ont couvert au troisième trimestre 2016 environ 20 % de la consommation d'électricité en France. La puissance globale du parc éolien s'est élevée à 11 162 MW au 30/09/2016, la puissance globale des installations photovoltaïques raccordées à 6 651 MW.

## **SECTEUR FINANCIER**

L'environnement de taux bas, qui se prolonge, a placé le système financier allemand devant d'autres défis économiques en 2016. Plus le niveau bas des intérêts se prolonge, plus le pourcentage de placements de capitaux à bas taux augmente dans les bilans des établissements de crédit européens. Les risques émanant d'une hausse des taux d'intérêt augmentent également. L'année 2016 également a été marquée par le maintien de la stabilité financière européenne qui reste tendue cette année aussi du fait de la problématique persistante de la dette de certains pays européens. En ce qui concerne l'objectif de stabilité des prix, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris en date du 08/12/2016 la décision suivante : les achats au titre du programme d'achats d'actifs (Asset Purchase Programme, APP) se maintiendront à un rythme annuel de 80 milliards d'euros jusque fin mars 2017. À partir d'avril 2017, les achats nets d'actifs devraient se poursuivre à hauteur de 60 milliards d'euros par mois jusque fin décembre 2017 ou au-delà, si nécessaire. Si les perspectives se dégradent, il est possible d'élargir le volume ou la durée des achats. Les paramètres seront adaptés à partir de janvier 2017 comme suit : la durée du programme d'achat de titres du secteur public est étendue en abaissant d'au moins deux ans à au moins un an la durée résiduelle des titres éligibles. Parallèlement, il est possible, si nécessaire, d'acheter dans le cadre de l'APP des titres dont le rendement à l'échéance est inférieur au taux d'intérêt pour la facilité de dépôt de la BCE.

De nombreux risques sont toujours susceptibles de compromettre la stabilité du système euro. Outre les risques géopolitiques, on citera l'évolution de la crise de réfugiés en Europe qui pèse sur les budgets publics et soulève de nombreuses discussions dans les différents camps politiques. Il ne faut pas oublier non plus les créances monétaires à l'encontre des pays qui se trouvent encore en phase de restructuration résultant de la crise de la dette en Europe.

La décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne n'a pas encore eu d'impacts perceptibles sur la conjoncture en Allemagne. On s'attend toutefois à ce que l'insécurité dans le

secteur financier augmente car les négociations de sortie devraient durer deux ans et un accord pourrait se profiler à l'horizon au plus tôt en 2018. Le gouvernement britannique souhaite obtenir un accès aussi large que possible au Marché unique, mais entend limiter la libre circulation des travailleurs qui y est liée.

En Italie, l'essor est toujours faible et fragile. La situation est tendue du fait du dépassement du critère de convergence de l'UE sur la dette, mais aussi de la crise des banques italiennes. Le pourcentage élevé d'engagements préoccupants dans le portefeuille de crédit global oblige de nombreuses banques italiennes à augmenter leur capital. En février 2017, UniCredit a réussi à émettre de nouvelles actions pour un montant de 13 milliards d'euros. En revanche, des négociations sont en cours depuis des semaines sur un éventuel sauvetage de la banque Monte dei Paschi di Siena.

L'évolution sur le **marché allemand des actions** a été caractérisé jusqu'à la mi-février 2016 par de fortes pertes de change, étant donné que l'attente d'une faible évolution conjoncturelle a été anticipée dans le cadre des craintes globales de récession. Vu la flambée du prix du pétrole et l'assouplissement de la politique monétaire par la BCE, le DAX a pu se rétablir sensiblement jusque fin mai 2016. Suite à la décision des Britanniques de quitter l'UE, l'indice de référence a perdu à nouveau environ 6 % de sa valeur, rien qu'en juin 2016. Au cours du second semestre, le DAX a pu se rétablir et accroître sa valeur, notamment vers la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année, le DAX a augmenté de 7 % en 2016 et a clos l'année à 11 481 points, soit à une valeur proche du record annuel. 2016 est ainsi la cinquième année de bénéfice consécutive.

Contrairement à l'évolution globalement positive sur le marché des actions, l'évolution de l'euro a été mixte en 2016. Au cours de l'année passée, l'euro a modérément cédé par rapport au dollar américain (de 1,08 EUR/USD à 1,05 EUR/USD). Cette évolution a été appuyée pour l'essentiel par la politique monétaire des USA, la Réserve Fédérale n'ayant relevé le taux directeur qu'en décembre 2016.

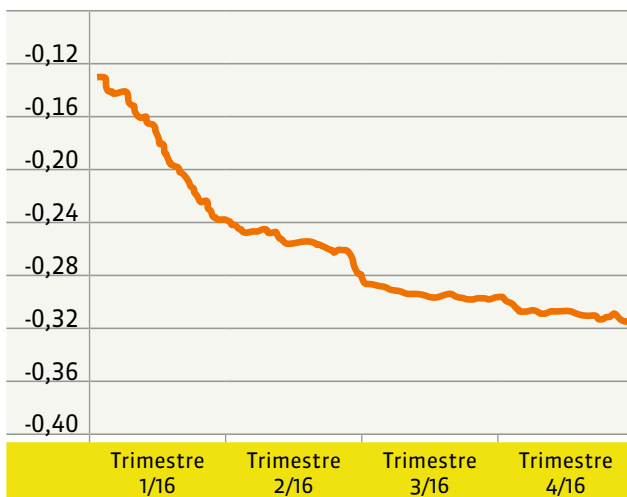
Début 2016, le franc suisse était coté à 1,08 EUR/CHF. Ce cours a été soutenu par les mesures de la Banque Nationale Suisse (BNS) qui s'est efforcée de prévenir une réévaluation du franc suisse et a maintenu le cours dans une fourchette étroite variant entre 1,11 et 1,07 EUR/CHF. A la fin de l'année, l'euro n'a donc que faiblement cédé face au franc suisse, s'établissant à 1,07 EUR/CHF. La devise chinoise a remplacé depuis longtemps déjà le dollar américain comme principale devise dans le taux de change de l'euro en termes réels ; ici, l'euro a pu s'apprécier de 3,7 % en 2016.

A la suite de la décision des Britanniques du 23/06/2016 de quitter l'Union européenne, la livre britannique a sensiblement perdu en valeur et n'a pas pu regagner la confiance des marchés jusqu'à la fin de l'année ; l'euro a donc augmenté de 17,8 % par rapport à la livre.

En date du 10/03/2016, la Banque Centrale Européenne a, à la surprise de tous, abaissé le taux directeur à zéro pour cent. En même temps, le taux d'intérêt pour la facilité de dépôt a baissé à nouveau de 0,1 %, s'établissant à présent à - 0,4 %. Ce programme a pour objectif de relancer l'économie et de faire monter l'inflation. Cette étape a été précédée d'une baisse des prix de 0,2 % dans la zone euro (février 2016 par rapport à février 2015). La BCE en revanche vise une hausse des prix d'environ 2 % par an, valeur jugée idéale pour l'économie. En janvier 2017, le taux d'inflation était de 1,8 pour cent dans la zone euro par rapport au mois précédent (à titre de comparaison : 1,1 % en décembre 2016 et 0,6 % en novembre 2016).

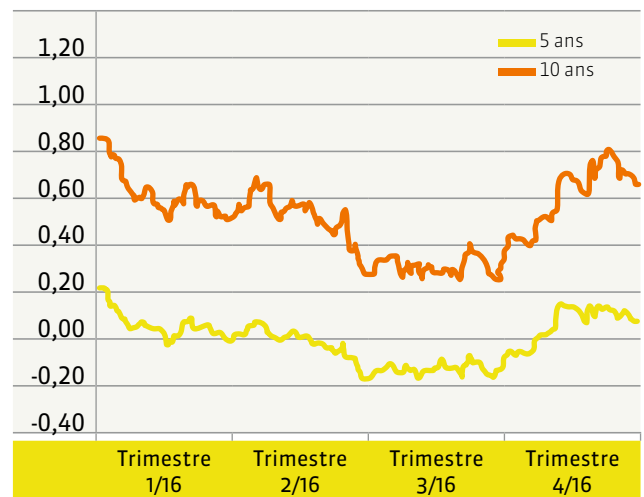
Durant l'année 2016 couverte par le présent rapport, l'Euribor 3 mois moyen est toujours resté en-deçà de la valeur initialement attendue par la banque et, partant d'une valeur initiale de -0,13 %, a évolué constamment à la baisse depuis le début de l'année. Le cours de clôture s'est établi à -0,32 % et est ainsi resté à nouveau en-deçà du niveau déjà faible de l'année 2015. L'évolution des intérêts dans le long terme donne une image un peu différente. Après avoir poursuivi leur baisse jusqu'au début du 2<sup>e</sup> trimestre, les intérêts ont pu se redresser légèrement vers la fin de l'année, s'inscrivant ainsi dans le prolongement de la tendance observée l'année passée. Cependant, contrairement à nos attentes, les intérêts sont néanmoins restés à un niveau historiquement bas.

**Euribor 3 mois – trimestre 1/16 – trimestre 4/16 en %**



Source : Deutsche Bundesbank

**Taux de swap trimestre 1/16 – 4/16 en %**



Source : Bloomberg

En 2016 également, le secteur financier a dû relever les défis résultant de modifications structurelles du système financier. Les mesures réglementaires ont joué un rôle essentiel.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire finalise actuellement les travaux de clôture de Bâle III (« Bâle IV »). On attend différentes hausses des actifs à risques pondérés pour les établissements de crédit allemands, en fonction de la configuration. Le Comité de Bâle a cependant pour objectif de faire en sorte que les exigences en capitaux n'augmentent pas significativement en Allemagne. De ce fait, les autorités de surveillance allemandes soulignent, en regard des discussions actuelles sur le plancher (« Output-Floor »), qu'il convient de fixer un montant qui ne représente pas une charge trop importante pour les établissements allemands appliquant l'approche IRBA.

En novembre 2016, la Commission de l'UE a publié un projet de rapport sur la création d'une garantie des dépôts bancaires en Europe. L'introduction doit se faire en deux étapes, étant entendu qu'il est renoncé à une communautarisation complète des fonds de garantie. La première étape doit démarrer à partir de janvier 2019 avec un système de réassurance d'au moins cinq ans. Les systèmes de garantie des dépôts pourront alors faire valoir des déficits de liquidité dans un ordre de grandeur limité auprès du nouveau Fonds de garantie des dépôts – FDG (Deposit Insurance Fund, DIF). Le financement doit passer par le versement de contributions au FDG à partir de juillet 2017. La seconde étape, qui débutera au plus tôt en janvier 2024, se compose d'un système d'assurance qui doit couvrir à la fois les déficits de liquidité et les pertes résiduelles.

## ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

La banque a connu en 2016 une évolution satisfaisante des nouveaux contrats. Même si ces nouveaux contrats (prolongations comprises) ne se sont pas répartis régulièrement sur les différents mois et n'ont augmenté que vers la fin de l'année, la valeur prévisionnelle fixée pour les secteurs clients (hormis la Banque fédérative) d'env. 2,0 milliards d'euros a pu être atteinte. Les nouveaux contrats se répartissent à parts presque égales sur l'Allemagne (54 %) et la France (46 %). Au cours de l'année passée, les activités en France se sont réparties à parts presque égales entre les segments actifs Immobilier, Clientèle d'entreprises et Projets. Côté allemand, la banque a profité de très nombreuses activités avec les communes et les entreprises municipales et similaires qui ont constitué environ 49 % des nouveaux contrats, suivies des opérations immobilières en Allemagne avec environ 31 %. Globalement, les secteurs Clientèle d'entreprises et Banque communale, qui ont réalisé au total un chiffre d'affaires supérieur d'env. 200 millions d'euros par rapport à la valeur prévisionnelle, ont pu compenser le volume de nouveaux contrats resté légèrement inférieur aux attentes dans les secteurs Immobilier et Projets. En revanche, les objectifs de marge fixés pour les nouveaux contrats ont été légèrement dépassés dans le courant de l'année.

Au total, la banque a atteint un bon résultat durant l'exercice passé. Le résultat avant impôts et avant dotation aux réserves constituées au titre des articles 340f et 340g HGB est légèrement supérieur à nos attentes, le résultat après impôts a même pu dépasser sensiblement nos attentes du fait d'un remboursement d'impôts.

Toutefois, nous avons constaté des différences structurelles dans les différents postes du compte de résultat par rapport à nos hypothèses initiales concernant le résultat. Alors que l'excédent des intérêts et l'excédent des commissions n'ont pu pour l'essentiel satisfaire aux attentes, le résultat d'évaluation avant dotation aux réserves constituées au titre des articles 340f et 340g HGB a dépassé en partie de loin nos attentes.

La situation financière et la situation patrimoniale répondent également globalement à nos attentes.

En juin 2016, la SaarLB a vendu avec effet au 18 août 2016 la part en commandite de 16,5 % qu'elle détenait dans la société Deutsche Factoring Bank Deutsche Factoring GmbH & Co. KG, Brème (DFB).

## RÉSULTAT

Le résultat avant impôts s'établit à 13,9 millions d'euros et est ainsi inférieur de 21,7 millions au résultat de la période 2015 (35,6 millions d'euros), mais dépasse toutefois légèrement ce que l'on pouvait attendre sur la base du pronostic de l'année passée qui ne comprenait pas de dotation aux réserves. Le volume modéré des nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestres de l'année dans les différents secteurs ainsi que le niveau des intérêts qui a continué de baisser ont pesé sur le résultat de la SaarLB. Du fait des taux d'intérêt bas, 5,4 millions d'euros ont été payés à l'actif et 3,6 millions d'euros comptabilisés au passif. Par ailleurs, le produit des intérêts de l'année passée a été impacté positivement par un effet spécial en relation avec la vente d'une participation au sein du groupe. Les exigences réglementaires et la redevance bancaire de l'UE qui a dépassé de loin ce que l'on attendait ont pesé sur les charges d'exploitation. En revanche, la provision pour risques est restée bien en-deçà des attentes.

La banque n'établissant plus que des comptes annuels selon le code HGB depuis fin 2016, les indicateurs de gestion de la banque ont été adaptés, passant des normes IFRS au code HGB. Les chiffres de l'année passée ont également été ajustés pour une meilleure comparabilité. Le rendement des capitaux propres (avant impôts et dotation aux réserves) s'élève à 5,81 % au 31/12/2016 selon l'HGB et est donc inférieur au niveau de l'année passée (10,73 %). Sur la base du résultat IFRS, qui a été recensé pour la dernière fois fin 2016 aux fins de représentation interne, le rendement des capitaux propres de 11,7 % est légèrement supérieur à celui que l'on pouvait attendre sur la base de notre dernier pronostic.

Le coefficient d'exploitation selon l'HGB s'établit à 62,54 % et dépasse sensiblement, comme on pouvait s'y attendre, la valeur de 46,73 % de l'année passée, caractérisée pour l'essentiel par le produit exceptionnel issu d'un transfert de bénéfices. La valeur comparative interne (IFRS) est de 62,7 %, soit sensiblement supérieure à celle de l'année passée et à notre dernier pronostic.

La rentabilité des actifs à risques pondérés selon l'HGB, de 2,04 %, a baissé par rapport à celle de l'année passée (2,31 %). La valeur comparative interne (IFRS) est certes supérieure à la valeur de l'année passée avec 2,14 %, mais reste légèrement inférieure à notre dernier pronostic.

Le résultat HGB 2016 se présente comme suit :

| en millions d'euros   |             | 2016           | 2015           | Δ millions     | Δ en %         |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Excédent d'intérêts   | [1]         | 109,7          | 116,5          | -6,8           | -5,8 %         |
| Produit exceptionnel issu du transfert de bénéfices                       | [2]         | 0,0            | 22,5           | -22,5          | -100,0 %       |
| Excédent des commissions  | [3]         | 10,8           | 13,4           | -2,6           | -19,4 %        |
| Résultat du portefeuille de titres de transaction                         | [4]         | 0,5            | 0,4            | 0,1            | 25,0 %         |
| Autre résultat d'exploitation   | [5]         | 1,2            | -0,1           | 1,3            | >100 %         |
| Charges administratives   | [6]         | -87,3          | -81,5          | -5,8           | 7,1 %          |
| Résultat de l'évaluation  | [7]         | -20,7          | -35,3          | 14,6           | -41,4 %        |
| Résultat de l'activité courante   | [8]         | 14,2           | 35,9           | -21,7          | -60,4 %        |
| Résultat exceptionnel   | [9]         | -0,3           | -0,3           | 0,0            | 0,0 %          |
| <b>Résultat avant impôts</b>  | <b>[10]</b> | <b>13,9</b>    | <b>35,6</b>    | <b>-21,7</b>   | <b>-61,0 %</b> |
| Impôts  | [11]        | -3,4           | -15,3          | 11,9           | -77,8 %        |
| <b>Bénéfice annuel/perte annuelle</b>                                     | <b>[12]</b> | <b>10,4</b>    | <b>20,3</b>    | <b>-9,9</b>    | <b>-48,8 %</b> |
| <b>Charge d'intérêts apports tacites</b>                                  | <b>[13]</b> | <b>-17,4</b>   | <b>-21,7</b>   | <b>4,3</b>     | <b>-19,8 %</b> |
| <b>Fonds propres de base</b>  | <b>[14]</b> | <b>882,9</b>   | <b>860,1</b>   | <b>22,8</b>    | <b>2,7 %</b>   |
| <b>Ø Position à risques</b>   | <b>[15]</b> | <b>5 971,7</b> | <b>6 598,3</b> | <b>-626,6</b>  | <b>-9,5 %</b>  |
| <b>Rendement des capitaux propres* (([10]-[13])/[14])</b>                 | <b>[16]</b> | <b>5,81 %</b>  | <b>10,73 %</b> | <b>-4,92 %</b> |                |
| <b>Coefficient d'exploitation ([6]/([1]+[2]+[3]+[4]+[5]-[13]))</b>        | <b>[17]</b> | <b>62,54 %</b> | <b>46,73 %</b> | <b>15,81 %</b> |                |
| <b>Rentabilité des actifs à risques pondérés (([1]+[2]+[3]+[5])/[15])</b> | <b>[18]</b> | <b>2,04 %</b>  | <b>2,31 %</b>  | <b>-0,27 %</b> |                |

\*avant injection de réserves



L'excédent des intérêts de la SaarLB a baissé de 6,8 millions d'euros en 2016 par rapport à l'année passée, passant de 116,5 millions d'euros (hormis le produit exceptionnel issu du transfert de bénéfiques) à 109,7 millions d'euros et reste ainsi bien en-deçà des attentes. La régression correspond à une variation de -5,8 %. La baisse des produits d'intérêts de 308,7 millions d'euros en 2015 à 271,1 millions d'euros en 2016 (soit -12,2 %) n'a été compensée qu'en partie par la régression des charges d'intérêts qui sont passées de 203,3 millions d'euros en 2015 à 174,4 millions d'euros en 2016 (soit -14,2 %). L'excédent des intérêts est caractérisé par le niveau des intérêts qui a continué de baisser et est parfois fortement négatif ainsi que par le volume très modéré des nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestres.

Les produits d'intérêts issus d'opérations de crédit et de transactions monétaires s'établissent à 243,0 millions d'euros après une baisse de 22,2 millions d'euros par rapport à l'année passée, due au niveau des intérêts qui continue de baisser. Cette évolution correspond à une baisse d'environ 8,4 %. Les charges d'intérêts absolues issues de dettes envers les établissements de crédit et les clients ont atteint 111,9 millions d'euros et ont ainsi baissé de 19,5 millions d'euros ou environ 14,8 %.

Environ 53 % du produit des intérêts des segments clients sont imputables aux secteurs Clientèle d'entreprises et Projets et 38 % aux secteurs Immobilier et Banque fédérative. Globalement, aucun des secteurs mentionnés n'a toutefois pu confirmer le pronostic de l'année passée.

Les charges d'intérêts pour les apports tacites, le capital subordonné et le capital en droit de jouissance se sont établies à 17,4 millions d'euros en 2016 et sont inférieures à celles de l'année passée (21,7 millions d'euros) du fait des échéances prévues.

Les produits et les charges découlant d'opérations résiliées avant terme (indemnités de remboursement anticipé) ont atteint un solde de 6,4 millions d'euros durant l'exercice 2016 (contre 9,0 millions d'euros l'année passée) ; les charges issues de reprises de dérivés sur taux d'intérêt, quant à elles, s'élèvent à 2,1 millions d'euros (2015 : 2,5 millions d'euros).

L'excédent des commissions s'établit à 10,8 millions d'euros, soit une valeur inférieure à celle de l'année passée (13,4 millions d'euros). L'excédent des commissions reste ainsi également bien en-deçà de notre dernier pronostic et des évolutions observées au cours des dernières années. L'extension visée des opérations de syndication et l'élargissement de la gamme de produits et d'autres services n'ont pas pu être réalisés comme prévu durant l'année couverte par le présent rapport. La régression de l'excédent des commissions s'explique pour l'essentiel par les commissions perçues sur des opérations de crédit et de prêt qui ont baissé de 2,4 millions d'euros, passant de 11,3 millions d'euros en 2015 à 8,9 millions d'euros, ainsi que par les commissions perçues sur les opérations sur titres qui sont passées de 4,6 millions d'euros l'année passée à 3,8 millions d'euros (soit -0,8 millions d'euros) au cours de l'exercice 2016. La légère baisse des commissions versées sur l'épargne-construction qui ont atteint -4,3 millions d'euros en 2016, ce qui correspond à une réduction de quelque 6,5 % par rapport à l'année passée (-4,6 millions d'euros l'année passée), a un effet contraire. En ce qui concerne la répartition sur les secteurs, on peut dire que la hausse de l'excédent des commissions par rapport à l'année passée et au dernier pronostic dans le secteur de l'immobilier n'a pas pu compenser la baisse sensible des commissions dans les secteurs Projets, Clients privés et institutionnels et Clientèle d'entreprises.

Le résultat du portefeuille de titres de transaction s'élève à 0,5 million d'euros sur la période couverte par le présent rapport et dépasse ainsi de 0,1 million d'euros le résultat de l'année

passée (0,4 million d'euros). Il ne peut toutefois atteindre entièrement notre dernier pronostic d'un montant de 0,7 million d'euros.

Les autres résultats d'exploitation sont de l'ordre de 1,2 million d'euros au cours de l'exercice écoulé et donc bien meilleurs que ce que l'on attendait dans le cadre du pronostic de l'année passée, ce qui est dû pour l'essentiel à la constitution de provisions plus faibles. Le résultat dépasse ainsi la valeur de l'année passée (-0,1 million d'euros) de 1,3 million d'euros.

Les autres produits d'exploitation sont passés de 7,2 millions d'euros l'année passée à 5,0 millions d'euros à présent. Ils englobent pour l'essentiel les produits issus des dérivés du portefeuille des immobilisations d'un montant de 2,4 millions d'euros (5,8 millions d'euros l'année passée).

S'établissant à -3,8 millions d'euros, les autres charges d'exploitations sont inférieures de 3,5 millions d'euros en 2016 à celles de l'année passée (-7,3 millions d'euros). Elles englobent les charges issues d'opérations aller-retour sur dérivés d'un montant de -2,3 millions d'euros (-3,2 millions d'euros en 2015), d'autres provisions à hauteur de -0,8 million d'euros (contre -3,7 millions d'euros l'année passée) et d'autres charges d'un montant de -0,7 million d'euros (contre -1,7 million d'euros l'année passée).

Les charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, ont augmenté, passant de -81,5 millions d'euros l'année passée à -87,3 millions d'euros au 31/12/2016. Les frais de personnel, qui s'établissent à -44,7 millions d'euros, sont pratiquement inchangés par rapport à l'année passée (-44,5 millions d'euros). Le résultat est ainsi bien meilleur que ne laissait penser le dernier pronostic réalisé en 2015. Cette évolution est due pour l'essentiel à la baisse des rémunérations variables et des provisions pour retraites. En revanche, les autres charges administratives se montent à -40,8 millions d'euros, soit supérieures de 5,5 millions d'euros au niveau de l'année passée (-35,3 millions d'euros) ; elles ne peuvent donc confirmer notre dernier pronostic. Cette évolution est forcée par la hausse sensible de la redevance bancaire européenne d'un montant de 4,3 millions d'euros (contre 2,8 millions d'euros l'année passée), ce qui représente une charge supplémentaire sensible pour de nombreux établissements. Viennent s'y ajouter, comme présenté dans notre dernier pronostic, d'autres charges liées aux frais d'informatique et au conseil en relation avec l'adaptation du système de gestion du risque d'information et de gestion de crise ainsi que pour la sécurité des données en cas d'utilisation d'un traitement individuel des données. On y retrouve également les activités de conseil dans le cadre du projet stratégique mentionné en introduction.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, d'un montant de -1,7 million d'euros, sont restés au niveau de l'année passée (-1,7 million d'euros).

Le résultat d'évaluation s'est amélioré au cours de l'exercice 2016, passant de -35,3 millions d'euros à -20,7 millions d'euros. Ce poste englobe le résultat de l'évaluation issu des opérations sur les crédits et les titres ainsi que les dotations aux réserves constituées au titre de l'article 340g à hauteur de 10,1 millions d'euros (25,0 millions d'euros l'année passée). En revanche, les bénéfices issus de la vente de participations atteignent 5,0 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2015) et les amortissements sur participations un montant de -0,7 million d'euros (contre 0,0 million d'euros l'année passée).

Le poste Impôts d'un montant de -3,4 millions d'euros englobe, outre les impôts réels de l'exercice écoulé à raison de -12,8 millions d'euros (-18,4 millions d'euros l'année passée), un résultat

fiscal différé de 3,2 millions d'euros (contre 3,0 millions d'euros en 2015), un remboursement d'impôts versés durant les exercices antérieurs d'un montant de 5,5 millions d'euros ainsi qu'une reprise de provisions pour impôts de 0,7 million d'euros.

Le retour sur investissement au titre de l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), calculé comme quotient du bénéfice annuel après impôts et du total du bilan, s'élève à 0,8 ‰ au cours de l'exercice écoulé (contre 1,5 ‰ l'année passée).

### **SITUATION FINANCIÈRE**

En 2016 également, la situation financière de la SaarLB est restée bonne.

La couverture des hypothèques au titre de l'article 28 de la loi allemande sur les obligations hypothécaires (PfandBG) s'est établie à 585 millions d'euros et est inférieure de 168 millions d'euros à la valeur de l'année passée (753 millions d'euros). Les obligations hypothécaires en circulation ayant légèrement baissé et les actifs de couverture ayant également diminué, l'excédent de couverture s'est établi en 2016 à env. 49 % et est donc inférieur de 18 points au niveau de l'année passée (67 % en 2015). Il reste cependant bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Les actifs de couverture publics au titre de l'article 28 PfandBG de 2 104 millions d'euros ont sensiblement augmenté par rapport à 2015 (1 642 millions d'euros). Ceci est dû à l'évolution positive des nouveaux contrats dans le secteur communal. La circulation des obligations hypothécaires publiques a suivi la tendance avec une augmentation sensible, passant de 1 198 millions d'euros en 2015 à 1 541 millions d'euros en 2016. L'excédent de couverture s'établit ainsi à 37 % au 31/12/2016, restant au même niveau que l'année passée (37 %). Il est encore bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Du point de vue de la SaarLB, la situation sur les marchés financiers est stable par rapport à celle de l'exercice 2015. Le volume placé en 2016, qui s'élève à presque 840 millions d'euros (1 027 millions d'euros en 2015), est resté inférieur à celui de l'année passée. Ceci s'explique par le fait que la banque n'a pas eu besoin de financement plus élevé sur le marché des capitaux car elle a utilisé des sources de refinancement alternatives (entre autres des opérations de mise en pension dans le moyen et le long terme avec la Banque Fédérale Allemande, des dépôts). Comme par les années passées, ce volume a été investi presque exclusivement dans le cadre de placements privés auprès de clients et de partenaires financiers. Plus de la moitié des levées de capitaux a eu lieu au sein du groupe des caisses d'épargne et des banques régionales. La fidélisation des investisseurs dans le réseau, mais aussi en dehors du Groupe financier des caisses d'épargne, reste donc un élément central pour la SaarLB. La SaarLB a ainsi été en 2016, tout comme en 2015, indépendante en majeure partie du marché des capitaux. La SaarLB a réussi à se refinancer à la fois par le biais d'émissions non sécurisées et par des obligations hypothécaires.

L'évolution des conditions de refinancement dépend non seulement de la marge de crédit, mais aussi, pour une part essentielle, de la courbe swap et de celle du marché monétaire.

Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, la SaarLB a, comme l'année précédente, apporté des actifs d'un montant d'env. 839 millions d'euros en garantie auprès de la Bundesbank (contre

961 millions d'euros en 2015). La SaarLB a ainsi pu faire face à ses engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement.

Nous renvoyons au rapport prudentiel pour ce qui est de la **gestion des liquidités**. La part de la couverture de positions nettes en devises est insignifiante en regard des activités commerciales focalisées sur l'Allemagne et la France. L'octroi de nouveaux prêts tout comme le refinancement correspondant se font en premier lieu en euros.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, la banque a participé aux opérations de refinancement ciblées à long terme (GLRG et/ou TLTRO) dans le cadre du programme GLRG-II de la BCE auprès de la Deutsche Bundesbank. A partir de juin 2016, 100,0 millions d'euros ont été alloués à la SaarLB via la Banque Fédérale Allemande. Cette allocation s'accompagne d'une durée de quatre ans et d'une option de remboursement volontaire. Les fonds empruntés dans le cadre du programme GLRG-II peuvent être remboursés volontairement à un rythme trimestriel dans les deux ans suivant leur décaissement. L'accès de la SaarLB au marché monétaire et financier est facilité par les estimations de solvabilité fournies par les deux agences internationales de notation, Fitch Ratings (Fitch) et Moody's Investors Service (Moody's).

La notation long terme de Fitch a été confirmée à nouveau à la mi-2016 (A).

Après avoir confirmé la notation long terme de A3 et relevé les perspectives à « positives » à la suite du changement de méthode sur la base de la prise en compte modifiée de facteurs de support en juin 2015, Moody's a rehaussé la notation long terme à A2 début 2016.

Au 31/12/2016, l'estimation de la notation des deux agences se présente comme suit :

| <b>Fitch</b>                        |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| <b>Désignation de la notation</b>   | <b>Notation</b> |
| Long-Term Issuer Default Rating     | A-, stable      |
| Short-Term Issuer Default Rating    | F1              |
| Viability Rating                    | bb+             |
| Derivative Counterparty Rating      | A- (dcr)        |
| <b>Moody's</b>                      |                 |
| <b>Désignation de la notation</b>   | <b>Notation</b> |
| Long-Term Deposit Rating            | A2, stable      |
| Short-Term Deposit Rating           | P-1             |
| Baseline Credit Assessment          | ba2             |
| Adjusted Baseline Credit Assessment | baa3            |
| Counterparty Risk Assessment        | A2(cr)          |

Les dettes de la SaarLB se présentent comme suit :

| en millions d'euros      | 2016            | 2015            | Δ millions    | Δ en %        |
|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|
| Etablissements de crédit | 3 227,9         | 3 577,2         | -349,3        | -9,8 %        |
| Clients                  | 5 328,2         | 5 241,2         | 87,0          | 1,7 %         |
| Dettes titrisées         | 3 631,9         | 3 659,2         | -27,3         | -0,7 %        |
| Capital subordonné       | 25,5            | 25,5            | 0,0           | 0,0 %         |
| <b>Total des dettes</b>  | <b>12 213,5</b> | <b>12 477,6</b> | <b>-264,1</b> | <b>-2,1 %</b> |

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont fondu de 349 millions d'euros (soit -10 %) par rapport à l'année passée et sont passées à 3 228 millions d'euros. Cette baisse porte principalement, à raison de 390 millions d'euros, sur des dettes issues d'opérations monétaires.

Les **dettes envers les clients** ont augmenté de 87 millions d'euros en 2016 et s'établissent à 5 328 millions d'euros. La hausse s'explique principalement (à raison de 60 millions d'euros) par des dépôts d'épargne-construction.

Les **dettes titrisées** ont régressé de 27 millions d'euros en 2016 et sont donc restées pratiquement inchangées (3 632 millions d'euros). Les durées résiduelles se sont décalées des longues durées (< 5 ans) vers des durées résiduelles plus courtes (≤ 2 ans).

Le **capital subordonné** est resté inchangé avec 26 millions d'euros. Il n'y a eu ni de remboursements ni de nouveaux emprunts au cours de l'exercice écoulé.

La hausse des **capitaux propres inscrits au bilan** résulte de l'affectation des bénéfices de l'exercice 2015 et de la dotation aux réserves statutaires pour l'exercice 2016 ; 9 millions d'euros ont été dotés aux bénéfices non distribués sur le bénéfice au bilan 2015 et 1 million d'euros sur l'ex-cédent 2016. Y fait face un bénéfice au bilan inférieur de 9 millions en 2016.

Nous renvoyons au chapitre sur le rapport prudentiel pour la présentation de la **dotation réglementaire en capitaux propres** et des indicateurs réglementaires qui en découlent.

Les **engagements hors bilan** de la SaarLB sont déterminés en premier lieu par des engagements de crédit irrévocables ainsi que des passifs éventuels. Avec un volume total de 1 347 millions d'euros au 31/12/2016, ces engagements ont baissé par rapport à l'année passée (1 490 millions d'euros). Ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'évaluation de la situation financière car ils sont déjà pris en compte dans le cadre de la gestion des liquidités.

Il n'existe pas de lignes de crédit promises en faveur de la SaarLB.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en majeure partie dans le cadre de la gestion actif/passif et servent principalement à couvrir les propres risques de marché. Le volume nominal a augmenté sensiblement de 580 millions d'euros. Il s'établit à présent à 15 409 millions d'euros (contre 14 829 millions d'euros l'année passée). Comme l'année passée, ceci concerne à raison de 96 % des dérivés sur taux d'intérêt aux fins de couverture du risque de variation des taux d'intérêt.

La solvabilité de la SaarLB a été constamment assurée au cours de l'exercice 2016.

## SITUATION PATRIMONIALE

Le **total du bilan** de la SaarLB a baissé de 2,0 % par rapport au 31/12/2015 (13 566 millions d'euros) et s'établit à 13 290 millions d'euros au 31/12/2016. Les régressions sensibles au niveau des créances sur les établissements de crédit et les titres n'ont pu être compensées qu'en partie par la hausse des créances sur clients.

Le **volume de crédits** de la SaarLB suit l'évolution du total du bilan et accuse une nouvelle baisse de 1,4 %, passant de 14 683 millions d'euros à 14 475 millions d'euros en 2016.

| en millions d'euros                       | 2016            | 2015            | Δ millions    | Δ en %        |
|---|-----------------|-----------------|---------------|---------------|
| Créances sur les établissements de crédit | 1 601,6         | 1 825,8         | -224,2        | -12,3 %       |
| Titres                                    | 2 106,7         | 2 483,6         | -376,9        | -15,2 %       |
| Créances sur clients                      | 9 418,9         | 8 883,9         | 535,0         | 6,0 %         |
| Passifs éventuels                         | 410,1           | 421,8           | -11,7         | -2,8 %        |
| Engagements de crédit irrévocables        | 937,2           | 1 067,8         | -130,6        | -12,2 %       |
| <b>Volume de crédit</b>                   | <b>14 474,5</b> | <b>14 682,9</b> | <b>-208,4</b> | <b>-1,4 %</b> |

Les **créances sur les établissements** de crédit ont baissé d'environ 224 millions d'euros, passant de 1 826 millions d'euros au 31/12/2015 à 1 602 millions d'euros au 31/12/2016. Cette baisse porte en premier lieu sur les créances sur des établissements de crédit nationaux.

Les **portefeuilles de titres** ont baissé au cours de l'exercice écoulé et sont passés de 2 484 millions d'euros à 2 107 millions d'euros (-15,2 %). Cette baisse s'explique par la régression d'emprunts à long terme.

A la date de clôture du bilan, les titres immobilisés comprennent des charges latentes d'un montant de 1,9 million d'euros (5,4 millions d'euros l'année passée). Les réserves latentes, quant à elles, s'établissent à 51,8 millions d'euros (contre 49,0 millions d'euros l'année passée).

Les **créances sur clients**, impactées pour l'essentiel par les activités principales de la banque, ont sensiblement augmenté. Cette évolution est due pour l'essentiel à la hausse des créances sur les budgets publics et/ou des entreprises publiques à raison de 398 millions d'euros.

Les **passifs éventuels** se sont établis à 410 millions d'euros en 2016 et sont restés pour l'essentiel au niveau de l'année passée (422 millions d'euros en 2015).

Les **engagements de crédit irrévocables** ont baissé de 131 millions d'euros, passant à 937 millions d'euros. Cette évolution est imputable à la baisse des engagements dans les secteurs des budgets publics à raison de 99 millions d'euros et des entreprises pour 31 millions d'euros.

## RAPPORT PRUDENTIEL

### PRINCIPES DE BASE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE DES RISQUES

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB sont fondées sur des principes standardisés. Le pilotage des filiales et des entreprises associées s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie prudentielle de la SaarLB. En accord avec la stratégie d'entreprise, le Comité de direction réglemente la gestion des différentes catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit (risques de défaillance et risques d'écart de taux d'intérêt), les risques liés aux prix du marché, les risques de liquidité, les risques opérationnels, les risques stratégiques/commerciaux et les risques de réputation. Le Comité de direction garantit et surveille l'application de ces règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter. Le système de gestion des risques ne tient pas compte des effets de diversification entre les types de risques ni des opportunités (de rendement).

Le rôle de la stratégie prudentielle est donc de définir des limites appropriées pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques. Tous les risques auxquels sont confrontés la banque, la LBS et les fonds spéciaux de titres sont mesurés et gérés dans le cadre d'une approche intégrée.

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences minimales de gestion des risques (MaRisk) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle d'entreprise de la SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

Le service Contrôle de gestion des risques est subordonné directement au chef du ressort Risque et Production. Ce service est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le département Suivi du marché demeure responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. À cet égard, un rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'audit interne est directement subordonné au Comité de direction et, sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle du risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence

s'étend également aux activités et processus externalisés. L'audit interne remplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et réglementaires (par ex. loi allemande portant réglementation du crédit – KWG, MaRisk).

Selon la loi relative au redressement et à la résolution d'établissements bancaires et de groupes financiers (loi de redressement et de résolution bancaire, SAG) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les instituts sont tenus d'élaborer un plan de redressement à la demande de l'office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) et de le soumettre dans les six mois à l'office de surveillance. Ceci se fait indépendamment du fait qu'un redressement ou une résolution de l'établissement soit nécessaire ou semble probable. Même si le BaFin ne l'a pas invitée formellement à le faire jusqu'à présent, la SaarLB a mis au point un plan de redressement dans le courant de l'année 2015 et l'a envoyé au BaFin et à la banque Fédérale Allemande en novembre 2015. La SaarLB vérifie régulièrement si le plan doit être potentiellement adapté. Sur la base des indicateurs d'alerte précoce et de redressement définis, la SaarLB se trouve dans la phase d'activité normale.

### **Gestion des capitaux**

Les dispositions du règlement CRR tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques sont essentielles pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

### **Capitaux réglementaires**

Depuis qu'elle a été autorisée par l'Office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) à utiliser l'approche de notation interne avancée IRBA en date du 01/01/2007, la SaarLB a recours à cette méthode pour calculer les exigences de fonds propres conformes au règlement CRR. Par avis du 19/03/2015, le BaFin a par ailleurs autorisé la SaarLB à utiliser les techniques d'atténuation du risque de crédit conformément à l'article 143 paragraphe 3 CRR.

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les apports tacites et les réserves prévues aux termes de l'art. 340g du code de commerce allemand – HGB) et du capital complémentaire (dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

Les indices pour les fonds propres de base durs, les fonds propres de base et les fonds propres globaux – le ratio éléments de fonds propres / positions à risques déterminées conformément aux prescriptions du règlement CRR – ne doivent pas être inférieurs aux exigences minimales réglementaires. La SaarLB a instauré en interne des prescriptions plus rigoureuses.

Le respect de ces prescriptions est garanti durablement par le biais d'une planification à moyen terme sur une période de cinq ans. C'est la division Stratégie et secrétariat général de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite collecté et agrégé au niveau de la banque par le service Controlling, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.



Les indices au titre du règlement CRR à la date de clôture du rapport et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous. Depuis la mi-2011, la SaarLB n'établit plus de déclaration de groupe réglementaire. Les valeurs ne se réfèrent donc plus qu'à l'établissement individuel.

| Indices CRR<br>(en millions d'euros ou %) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Positions à risques (en millions d'euros) | 5 765      | 6 251      |
| Fonds propres                             | 903        | 881        |
| dont : fonds propres de base              | 883        | 860        |
| dont : fonds propres de base durs         | 672        | 637        |
| Coefficient global                        | 15,7 %     | 14,1 %     |
| Ratio des fonds propres de base           | 15,3 %     | 13,8 %     |
| Ratio des fonds propres de base durs      | 11,7 %     | 10,2 %     |

Le ratio des fonds propres de base durs, le ratio des fonds propres de base et le coefficient global de la SaarLB ont augmenté sensiblement au cours de la période couverte par le présent rapport, alors que les actifs à risques ont baissé et que les fonds propres ont augmenté :

- L'effet positif sur le ratio des fonds propres de base durs résulte pour l'essentiel (1) de la baisse des actifs à risques (environ 486 millions d'euros), (2) de l'alimentation de la réserve constituée au titre de l'article 340g HGB (environ 25 millions d'euros) et (3) de l'augmentation des résultats non distribués (environ 11 millions d'euros).
- L'effet positif sur le ratio des fonds propres de base résulte des effets (1), (2) et (3) sur les fonds propres des bases durs et (4) de la résiliation d'apports tacites (environ 14 millions d'euros).
- L'effet positif sur les fonds propres résulte des effets (1) à (4) déjà décrits.

Des concertations sont en cours avec l'autorité de tutelle européenne et le BaFin sur un élément du capital que le BaFin a reconnu comme composante dure des fonds propres de base à la date du 31/12/2014. Il est prévu de procéder aux ajustements des bases contractuelles au sens de l'autorité de tutelle au premier semestre 2017.

Même en tenant compte des exigences spécifiques du BaFin en matière de capitaux, les taux minimaux réglementaires ont été respectés tout au long de l'exercice, tout comme les taux internes plus rigoureux visés par la SaarLB. Ceci s'applique également aux taux minimaux fixés depuis le 30 septembre 2016 dans le cadre du processus réglementaire de surveillance et d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP). Les résultats des tests de stress exigés par le règlement CRR confirment le niveau globalement satisfaisant des fonds propres de la SaarLB : même dans l'hypothèse d'un repli conjoncturel, le coefficient global à la date de clôture du rapport se maintient à 13,4 % (31/12/2015 : 12,0 %), le ratio de fonds propres de base à 13,1 % (31/12/2015 : 11,8 %) et le ratio de fonds propres de base durs s'élève à 9,9 % (31/12/2015 : 8,7 %).

## Capital économique (capacité à supporter les risques)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

En 2016, la masse de couverture des risques a été fondamentalement calculée sur la base des normes d'information financière IFRS et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter :<sup>1,2</sup>

| Éléments de la masse de couverture disponible (en millions d'euros)         | 31/12/2016      | 31/12/2015      | Delta        |
|---|-----------------|-----------------|--------------|
| Résultat après impôts (minimum depuis le début de l'année et extrapolation) | 67,9            | 59,2            | 8,7          |
| + capital de base   | 250,1           | 250,1           | 0,0          |
| + réserve de capital  | 69,1            | 69,1            | 0,0          |
| + résultats non distribués  | 330,2           | 287,3           | 42,9         |
| + apports tacites sans échéance   | 9,5             | 9,5             | 0,0          |
| + apports tacites à échéance fixe   | 223,6           | 233,6           | -10,0        |
| + droits de jouissance  | 0,0             | 0,0             | 0,0          |
| + dettes subordonnées   | 25,5            | 25,5            | 0,0          |
| + réserve de réévaluation   | 33,8            | 68,0            | -34,2        |
| <b>Masse de couverture des risques</b>                                      | <b>+1 009,7</b> | <b>1 002,3</b>  | <b>7,4</b>   |
| ./. immobilisations incorporelles   | 5,0             | 5,0             | 0,0          |
| ./. solde charges tacites/réserves tacites issues de titres (LaR et HtM)    | 0,0             | -2,6            | 2,6          |
| ./. correction des capitaux propres pour excédent d'impôts différés         | -33,8           | -26,5           | -7,3         |
| <b>Masse de couverture en cas de liquidation</b>                            | <b>+1 038,5</b> | <b>+1 026,4</b> | <b>+12,1</b> |
| ./. pertes attendues sur la période d'analyse des risques                   | 27,6            | 30,3            | -2,7         |
| <b>Masse de couverture disponible</b>                                       | <b>+1 010,8</b> | <b>+996,0</b>   | <b>+14,8</b> |

La masse de couverture des risques a augmenté par rapport à la fin 2015, du fait notamment de la thésaurisation de l'exercice 2015 qui a entraîné une hausse des bénéfices non distribués. En revanche, la réserve de réévaluation a sensiblement baissé.

La masse de couverture disponible est déterminée à partir de la masse de couverture du risque dont sont déduits d'autres effets réducteurs :

- Dans la masse de couverture en cas de liquidation, on corrige les éléments de la masse de couverture qui devraient être imputés différemment en cas de liquidation.
- On détermine par ailleurs des réserves pour d'éventuelles réductions de la masse de couverture du risque sur la période considérée d'un an, dont il n'est plus tenu compte explicitement dans la modélisation de la capacité économique à supporter les risques.

<sup>1</sup> En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

<sup>2</sup> Etant donné que la SaarLB n'établit plus d'états financiers consolidés selon les normes IFRS à la suite de la vente de ses principales participations, l'opérationnalisation se fait à partir de 2017 via des indicateurs de rendement clés HGB. Un projet a été mis en place pour le passage de l'ancien système au système de pilotage HGB.

Dans le cadre de la gestion de la capacité économique à supporter les risques (ICAAP), la SaarLB contrôle son profil de risque. Durant l'exercice 2016, la banque a réalisé au moins une fois par trimestre un calcul de sa capacité à supporter les risques en comparant le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture disponible au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, toutes les principales catégories de risque font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,95 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont validés au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP à la date de clôture du rapport sont présentés dans le relevé ci-dessous :

| Capacité à supporter les risques :<br>besoin en capital et masse de<br>couverture<br>(en millions d'euros) | 31/12/2016           |              |             | 31/12/2015           |              |             |
|--|----------------------|--------------|-------------|----------------------|--------------|-------------|
|  | Besoin en<br>capital | Limite       | Utilisation | Besoin en<br>capital | Limite       | Utilisation |
| Risque de crédit   | 165,2                | 345,0        | 48 %        | 188,7                | 315,0        | 60 %        |
| dont risques de défaillance  | (101,1)              | (210,0)      | 48 %        | (114,9)              | (180,0)      | 64 %        |
| dont risque d'écart des taux<br>d'intérêt  | (64,2)               | (135,0)      | 48 %        | (73,7)               | (135,0)      | 55 %        |
| Risque de marché   | 116,8                | 180,0        | 65 %        | 78,8                 | 150,0        | 53 %        |
| Risque opérationnel  | 25,5                 | 30,0         | 85 %        | 6,8                  | 10,0         | 68 %        |
| Risque de réputation   | 0,0                  | 0,0          |             | 0,0                  | 5,0          | 0 %         |
| Risque immobilier  | 0,0                  | 0,0          |             | 12,5                 | 15,0         | 83 %        |
| Risque stratégique/risque<br>commercial  | 48,6                 | 90,0         | 54 %        | 75,3                 | 90,0         | 84 %        |
| <b>Total</b>   | <b>356,0</b>         | <b>645,0</b> | <b>55 %</b> | <b>362,1</b>         | <b>585,0</b> | <b>62 %</b> |
| <b>Masse de couverture disponible</b>  | <b>1 010,8</b>       |              |             | <b>996,0</b>         |              |             |
| <b>Masse de couverture<br/>économique libre</b>  | <b>654,8</b>         |              |             | <b>633,9</b>         |              |             |

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques). À partir du 31/12/2016, le risque immobilier n'est plus considéré comme une catégorie de risque essentielle et n'est donc plus pris en compte explicitement dans le calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP. Le risque opérationnel est quantifié pour la première fois au 31/12/2016 par une analyse de scénario. De ce changement de méthode résulte un besoin en capital nettement plus élevé pour lequel la limite a été adaptée en conséquence.

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque sont également déterminés dans plusieurs scénarios, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit dans une branche spécifique et une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées également pour toutes les autres catégories de risques.

| <b>Déclin conjoncturel grave :<br/>besoin en capital et masse de couverture<br/>(en millions d'euros)</b> | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Risque de crédit  | 158,5             | 175,0             |
| dont risque de défaillance  | (98,2)            | (101,9)           |
| dont risque d'écart des taux d'intérêt  | (60,4)            | (73,1)            |
| Risque de marché  | 102,1             | 72,5              |
| Risque opérationnel   | 17,0              | 3,4               |
| Risque de réputation  | 0,0               | 0,0               |
| Risque immobilier   | 0,0               | 9,6               |
| Risque stratégique/risque commercial  | 30,9              | 39,7              |
| <b>Total</b>  | <b>308,5</b>      | <b>300,2</b>      |
| <b>Masse de couverture économique libre</b>   | <b>654,8</b>      | <b>633,9</b>      |
| <b>Masse de couverture économique libre après le stress</b>   | <b>346,2</b>      | <b>333,7</b>      |

Les besoins en capital dans le scénario simulant un déclin conjoncturel grave ont légèrement augmenté par rapport à la fin de l'année 2015, car la hausse des risques liés au prix du marché (due entre autres à un investissement stratégique dans des FNB basés sur le DAX) a plus que compensé la régression des risques de crédit. Parallèlement, la masse de couverture économique libre augmente sensiblement et dépasse par là même de loin le besoin en capital à la date d'établissement du rapport, même dans l'hypothèse d'un déclin conjoncturel grave.

### **Risque de crédit**

Par risque de crédit, la SaarLB entend le risque de défaillance et les risques d'écart des taux d'intérêt. Par risque de défaillance, la SaarLB entend le risque que la solvabilité de l'un de ses partenaires commerciaux se dégrade à tel point qu'il ne puisse plus satisfaire intégralement, partiellement ou dans les délais convenus, à ses obligations de paiement ou de mise à disposition vis-à-vis de la SaarLB.

Le risque d'écart des taux d'intérêt (risque lié à la modification de la solvabilité) désigne le risque de pertes de change du portefeuille de titres (y compris titres dans des fonds spéciaux, dérivés de crédits et titrisations), dues à la solvabilité.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement, à partir de la masse de couverture du risque, une limite pour les risques de défaillance. Afin de pouvoir réguler et surveiller les risques de concentration, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans les règles et directives de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. Les règles et directives sont régulièrement modifiées afin de pouvoir s'adapter aux exigences internes et externes. L'évaluation des risques de défaillance se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque

unité bénéficiaire de crédit, c'est-à-dire de groupes de clients reliés (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGV de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne (incluant les entreprises municipales et similaires) et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon le règlement UE 575/2013 (CRR). Ils sont validés chaque année par la SaarLB, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert. Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, en principe sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance.

Afin de minimiser les risques économiques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés de manière transparente. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

Grâce à un système d'alerte anticipée adéquatement paramétré (entre autres au moyen de l'établissement mensuel de listes d'alerte anticipée basées sur des signaux d'alerte anticipée fixes), il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du marché, le traitement des crédits à problèmes au niveau du suivi du marché.

Afin de respecter les exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk), les risques de défaillance issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le biais de l'exécution des opérations. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (CRR), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un système électronique à l'échelle de la banque et imputées sur les lignes de crédit octroyées audit client, lesquelles comprennent aussi éventuellement une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance à l'échelle de la banque. La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement net pour les groupes de clients liés en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des secteurs. Par ailleurs, dans les branches que la banque considère à risques, la conclusion de nouveaux marchés doit se faire de manière sélective et uniquement dans le but d'améliorer le portefeuille de la branche en question. Enfin, la fixation des prix doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision importante d'octroi de crédit, les services de marché et de suivi de marché compétents veilleront, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

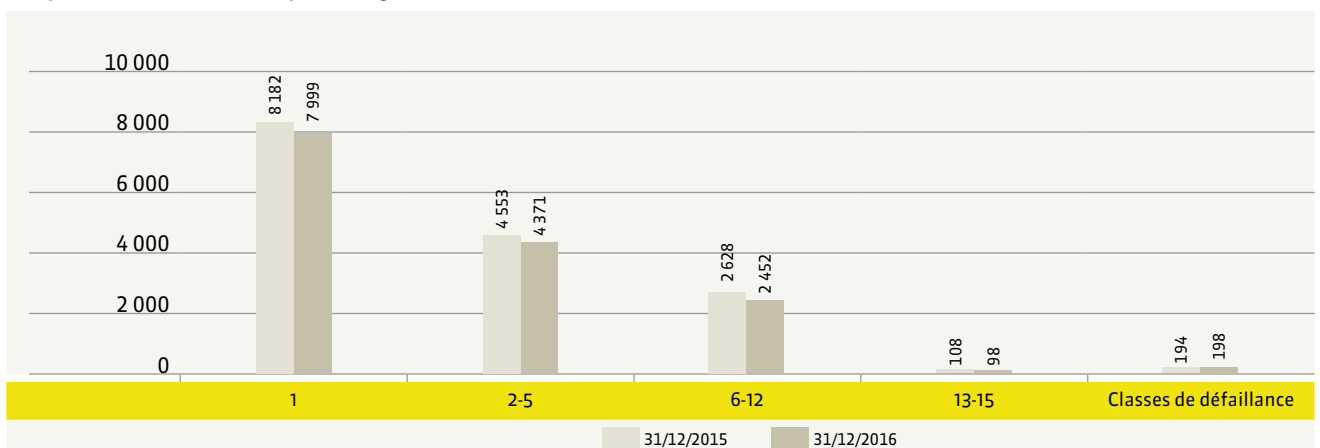
Le rapport prudentiel est diffusé chaque trimestre à tous les membres du Comité de direction et au Comité de risques de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats / prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

La SaarLB utilise le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss). Ces deux types de pertes doivent être couverts par le capital-risque dans le cadre du calcul de la capacité à supporter les risques.

### Analyse du portefeuille (économique)

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 15 119 millions d'euros contre 15 665 millions d'euros au 31/12/2015. Les risques de crédit ont ainsi été réduits de 546 millions d'euros.

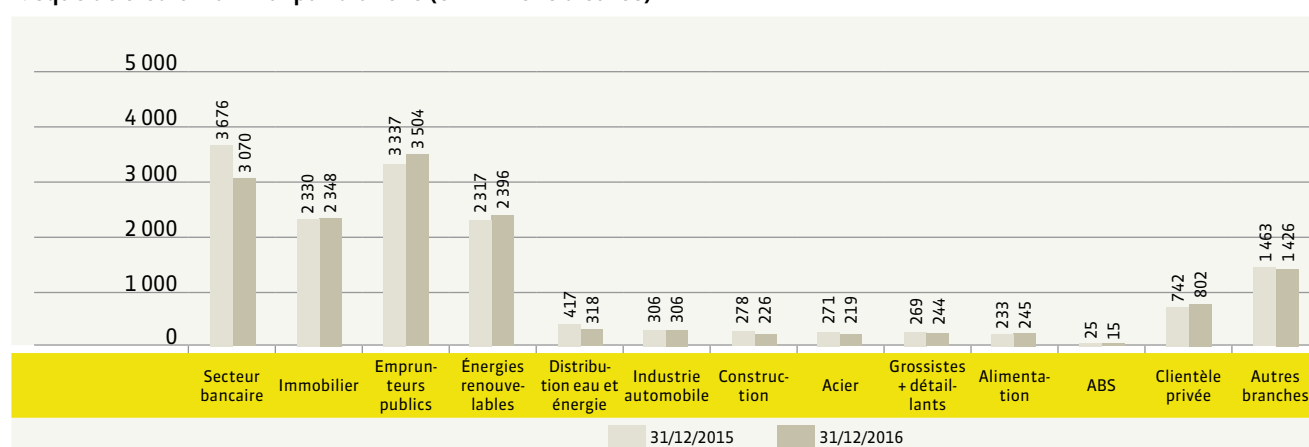
### Risque de crédit maximal par catégorie de notation (en millions d'euros)



A la date de clôture du rapport, environ 82 % du risque de crédit se situent dans la catégorie d'investissement « Investment grade » (catégories de notation 1 à 5 selon l'échelle DSGV). Au 31/12/2015, ce pourcentage s'élevait à environ 81 %.

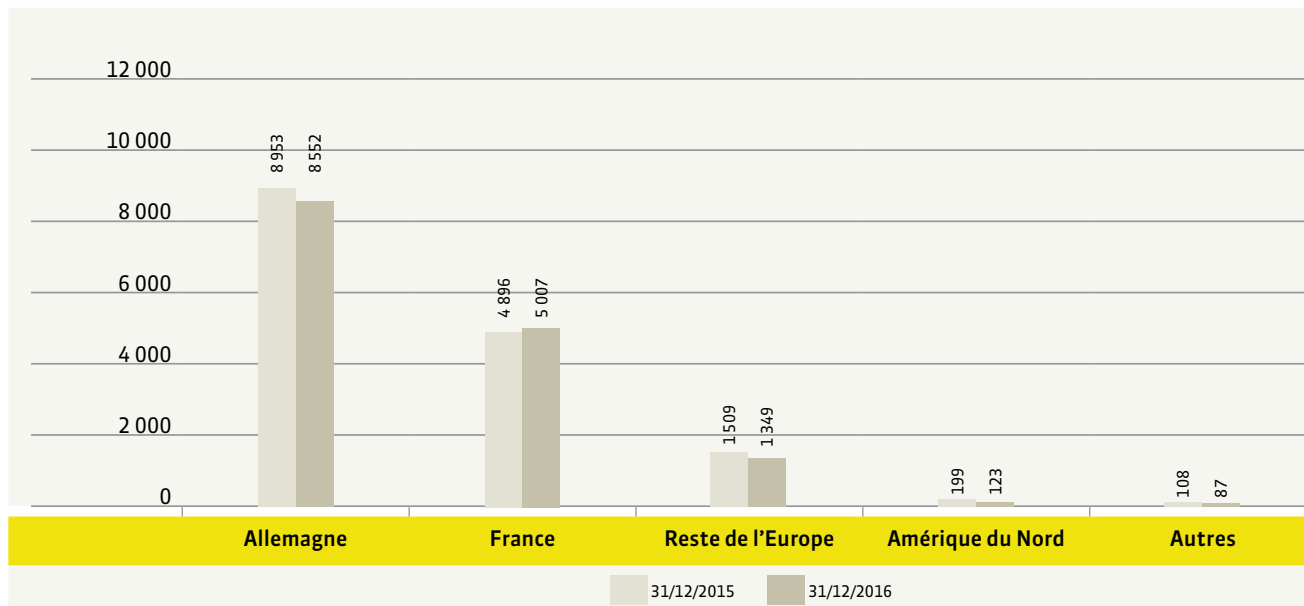
Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique du risque de crédit des branches, la SaarLB a recours au niveau des emprunteurs à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer le risque de crédit en 32 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition du risque de crédit selon les secteurs d'activité :

### Risque de crédit maximal par branche (en millions d'euros)



Le portefeuille par branche, notamment le portefeuille d'entreprises, de la SaarLB reste bien diversifié. À la date de clôture du rapport, la plus grande partie du portefeuille (environ 23 %) correspond aux emprunteurs publics, suivis du secteur bancaire (environ 20 %), des énergies renouvelables (environ 16 %) et de l'immobilier (environ 16 %). Le risque de crédit au niveau des emprunteurs publics a augmenté d'environ 167 millions d'euros alors que celui du secteur bancaire a baissé sensiblement de 606 millions d'euros et celui de la distribution d'eau et d'énergie de 99 millions d'euros sur la période couverte par le présent rapport.

### Risque de crédit maximal par région (en millions d'euros)



Pour représenter la répartition du risque de crédit par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque Fédérale Allemande de façon standard pour chaque pays. Les emprunteurs sont chiffrés en fonction du risque-pays déterminant qui, par exemple, ne correspond pas obligatoirement à celui du pays-siège dans le cas de succursales dépendantes. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays de la SaarLB se trouve en Allemagne et en France, les marchés-cibles qu'elle a définis, avec une part d'environ 90 % de l'exposition (contre 88 % au 31/12/2015). Viennent ensuite les engagements dans le reste de l'Europe avec 9 % (contre 10 % au 31/12/2015), sachant que les risques de crédit dans les Etats PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne) s'élèvent au total à 242 millions d'euros (contre 280 millions d'euros au 31/12/2015), dont 89 % (82 % au 31/12/2015) dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition des emprunteurs au Royaume-Uni s'élève à 87 millions d'euros (contre 114 millions au 31/12/2015), dont 99 % (99 % également au 31/12/2015) dans la catégorie « Investment Grade ». Sur la période couverte par le rapport, le volume a été réduit dans presque toutes les régions considérées, entre autres en Allemagne à raison de 401 millions d'euros ou dans le reste de l'Europe à hauteur d'env. 163 millions d'euros. Le volume n'a augmenté qu'en France, à savoir d'env. 111 millions d'euros.

| Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros)<br>Régions | 31/12/2016   | 31/12/2015   |
|---|--------------|--------------|
| Allemagne   | 2 201        | 2 575        |
| France  | 123          | 219          |
| Reste de l'Europe   | 590          | 706          |
| Amérique du Nord  | 79           | 100          |
| Autres  | 79           | 77           |
| <b>Total</b>  | <b>3 070</b> | <b>3 676</b> |



Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, se composent majoritairement de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands. Le risque de crédit bancaire baisse de 606 millions d'euros au total sur la période couverte par le présent rapport. En termes absolus, la baisse la plus prononcée est observée en Allemagne avec 374 millions d'euros, en termes relatifs, elle est prépondérante en France (- 44 %).

| Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) au 31/12/2016 |              |              |                               |                  |           |               | 31/12/2015    |
|---|--------------|--------------|-------------------------------|------------------|-----------|---------------|---------------|
| Branches  | Allemagne    | France       | Reste de l'Europe occidentale | Amérique du Nord | Autres    | Total         | Total         |
| Emprunteurs publics   | 2 323        | 932          | 210                           | 0                | 39        | 3 504         | 3 337         |
| Immobilier  | 1 110        | 987          | 224                           | 28               | 0         | 2 348         | 2 330         |
| Industrie automobile  | 278          | 25           | 2                             | 1                | 0         | 306           | 306           |
| ABS   | 0            | 0            | 14                            | 1                | 0         | 15            | 25            |
| Grossistes + détaillants  | 233          | 11           | 0                             | 0                | 0         | 244           | 269           |
| Construction  | 155          | 61           | 10                            | 0                | 0         | 226           | 278           |
| Distribution eau et énergie   | 251          | 24           | 42                            | 0                | 0         | 318           | 417           |
| Acier   | 206          | 3            | 10                            | 0                | 0         | 219           | 271           |
| Énergies renouvelables  | 370          | 2 027        | 0                             | 0                | 0         | 2 396         | 2 317         |
| Alimentation  | 100          | 100          | 41                            | 4                | 0         | 245           | 233           |
| Clientèle privée  | 419          | 376          | 8                             | 0                | 0         | 802           | 742           |
| Autres branches   | 908          | 340          | 164                           | 10               | 4         | 1 426         | 1 463         |
| <b>Total</b>  | <b>6 352</b> | <b>4 885</b> | <b>725</b>                    | <b>44</b>        | <b>43</b> | <b>12 048</b> | <b>11 989</b> |

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, concernent majoritairement (à près de 99 % contre environ 99 % au 31/12/2015) des clients domiciliés ou résidant en Europe occidentale. Les clients allemands et français représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 93 % (quelque 93 % au 31/12/2015).

| Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros)<br>Catégories | 31/12/2016   | 31/12/2015   |
|--|--------------|--------------|
| inférieure ou égale à 1 million d'euros                                | 37           | 34           |
| > 1 million à 5 millions d'euros                                       | 113          | 151          |
| > 5 millions à 10 millions d'euros                                     | 45           | 107          |
| > 10 millions à 20 millions d'euros                                    | 587          | 457          |
| > 20 millions à 50 millions d'euros                                    | 711          | 1 073        |
| > 50 millions à 100 millions d'euros                                   | 672          | 815          |
| > 100 millions à 250 millions d'euros                                  | 904          | 522          |
| > 250 millions à 500 millions d'euros                                  | 0            | 520          |
| > 500 millions à 1 milliard d'euros                                    | 0            | 0            |
| > 1 milliard d'euros à 2,5 milliards d'euros                           | 0            | 0            |
| <b>Total</b>   | <b>3 070</b> | <b>3 676</b> |

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories moyennes et supérieures. À la date de clôture du présent rapport, les catégories supérieures à 250 millions d'euros ne sont pas représentées.

| <b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b><br><b>Catégories</b> | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| inférieure ou égale à 1 million d'euros   | 767               | 749               |
| > 1 million à 5 millions d'euros  | 1 229             | 1 204             |
| > 5 millions à 10 millions d'euros  | 2 079             | 1 975             |
| > 10 millions à 20 millions d'euros   | 3 490             | 3 092             |
| > 20 millions à 50 millions d'euros   | 2 961             | 3 378             |
| > 50 millions à 100 millions d'euros  | 786               | 783               |
| > 100 millions à 250 millions d'euros   | 112               | 219               |
| > 250 millions à 500 millions d'euros   | 625               | 589               |
| <b>Total</b>  | <b>12 048</b>     | <b>11 989</b>     |

Les créances sur clients sont bien diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie.

#### **Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque**

Du fait de la crise de la dette publique dans la zone euro, les engagements effectués au Portugal, en Irlande, en Italie, en Grèce et en Espagne (pays « PIIGS ») sont suivis avec une attention particulière.

| <b>Exposition PIIGS :<br/>risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b><br><b>Pays</b> | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Portugal  | 4                 | 8                 |
| Italie  | 108               | 136               |
| Irlande   | 12                | 10                |
| Grèce   | 0                 | 0                 |
| Espagne   | 119               | 125               |
| <b>Total</b>  | <b>242</b>        | <b>280</b>        |

L'encours de crédit dans les Etats PIIGS a baissé d'environ 38 millions d'euros sur la période couverte par le présent rapport, principalement en Italie (28 millions d'euros). À la date de clôture du rapport, le risque de crédit maximal réside à raison de 89 % (82 % au 31/12/2015) dans la catégorie 'Investment Grade'. Il n'y a pas d'engagement en Grèce sur la période couverte par le présent rapport, tout comme sur la période précédente.

| <b>Exposition PIIGS :<br/>risque de crédit maximal (en millions d'euros)<br/>Branches</b> | <b>31/12/2016</b> | <b>31/12/2015</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunteurs publics   | 70                | 74                |
| Banques   | 26                | 56                |
| Logistique  | 52                | 53                |
| Télécommunications  | 41                | 41                |
| Immobilier  | 20                | 21                |
| Distribution eau et énergie   | 20                | 19                |
| ABS   | 12                | 14                |
| Autres  | 2                 | 2                 |
| <b>Total</b>  | <b>242</b>        | <b>280</b>        |

A la date de clôture du rapport, la SaarLB détient des créances avec un risque de crédit maximal d'un montant de 70 millions d'euros envers des emprunteurs publics dans les Etats PIIGS (74 millions d'euros au 31/12/2015). La majeure partie revient à l'Italie (77 %) suivie de l'Espagne (16 %) et de l'Irlande (6 %). Au Portugal, il n'existe plus de créance notable envers des emprunteurs publics. La réduction la plus prononcée a été effectuée dans le secteur bancaire (30 millions d'euros), suivi des titrisations (ABS) à hauteur de 2 millions d'euros. A la date de clôture du rapport, la banque ne détient plus de volumes significatifs dans les banques italiennes. Il ne reste plus qu'environ 0,5 million d'euros qui sont principalement détenus par les fonds spéciaux de la SaarLB. Toutes les autres branches sont restées à un niveau pratiquement constant. Aucune dépréciation n'était à prendre en compte à la date de clôture du rapport.

À la date de clôture du bilan, la SaarLB détenait un engagement de 87 millions d'euros au Royaume-Uni. Avec un total de 70 millions d'euros, le secteur bancaire représente la majeure partie de l'engagement. Le second secteur le plus important en volume est l'alimentation (8 millions d'euros). Les autres secteurs ne jouent qu'un rôle secondaire. La majeure partie de l'engagement au Royaume-Uni est détenue par les fonds spéciaux de la SaarLB et de la LBS. L'exposition est notée presque exclusivement dans la catégorie 'Investment Grade'. Pour cette raison, nous estimons que les risques liés à ce engagement, résultant de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, sont limités.

### **Provisions pour risques**

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une « procédure d'alerte anticipée, de suivi intensif et de traitement des crédits à problèmes » clairement établie qui définit les principes et les démarches à suivre. Dans le cadre de cette procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des critères durs définis qui débouchent sur une intégration dans la liste mensuelle d'alerte précoce ou sur une affectation directe à la forme de suivi correspondante.

Des informations objectives indiquant une dépréciation sont utilisées en tant que « impairment trigger », comme notamment :

- une nette détérioration des conditions économiques
- une perspective de flux de paiement plus faibles que convenu
- un incident de paiement induit par la solvabilité
- des concessions en faveur de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières
- des violations contractuelles graves, par ex. une demande de report de dettes
- une forte éventualité d'une procédure d'insolvabilité ou autre procédure de redressement concernant le débiteur
- l'abandon d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques
- la régression importante ou prolongée de la juste valeur au-dessous des coûts d'acquisition

La SaarLB constitue une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance. Le montant de la correction de valeur est en principe déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance et les cash flows escomptés, moins le taux d'intérêt effectif de départ tout en tenant compte de la garantie existante. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement intégral des rémunérations est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays.

Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques, il convient de distinguer les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes.

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La provision pour risques a évolué comme suit :

| <b>Provisions pour risques particuliers<br/>en millions d'euros</b> | <b>01/01/2016-<br/>31/12/2016</b> | <b>01/01/2015-<br/>31/12/2015</b> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Situation au 01/01</b>   | <b>116,4</b>                      | <b>125,9</b>                      |
| Reprise   | -15,9                             | -18,7                             |
| Consommation  | -23,0                             | -14,1                             |
| Dotation  | 24,4                              | 23,3                              |
| <b>Situation en fin d'exercice</b>                                  | <b>101,9</b>                      | <b>116,4</b>                      |

Les amortissements directs, y compris les corrections de valeur sur les immobilisations financières directement induites par la solvabilité et les pertes résultant de la vente ainsi que les fonds spéciaux de titres, totalisent 0,1 million d'euros contre 0,4 million d'euros au 31/12/2015. Y font face des entrées sur créances amorties et des bénéfices de vente liées directement à la solvabilité sur les immobilisations financières, fonds spéciaux de titres compris, d'un montant de 0,8 million d'euros (1,5 million d'euros au 31/12/2015). Enfin, des provisions forfaitaires pour risques latents ont été constituées à hauteur de 15,3 millions d'euros (contre 17,0 millions au 31/12/2015).

## Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de pertes (d'évaluation) sur des postes (commerciaux) ouverts en raison de fluctuations défavorables des prix du marché. Les prix du marché pertinents pour la SaarLB sont notamment les taux d'intérêt en euros, les cours des actions et les cours de change. Les postes ouverts résultent des opérations au comptant, des opérations à terme et des opérations d'options.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales est conforme aux exigences minimales en matière de gestion des risques (Ma-Risk). Le service Trésorerie et Gestion de portefeuille englobe les opérations commerciales dans les produits d'intérêts et les devises ainsi que la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille. Le service Gestion des produits et le secteur Clients privés et institutionnels sont en charge des opérations de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de la division Droit et Services. Le service Controlling est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires. La SaarLB limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risque (VaR) : le service Controlling (contrôle de gestion) surveille les risques dans plusieurs sous-portefeuilles et prend, pour ce faire, non seulement en compte les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt.

Il est tenu compte des risques découlant de toutes les branches dans la déclaration quotidienne des risques dans l'hypothèse d'une durée de détention de 10 jours de cotation et compte tenu d'un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,95 %. La synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques. Les indices de risques sont toujours calculés à l'aide d'une simulation historique, étant entendu que les chroniques utilisées sont remises à jour régulièrement. Pour la catégorie « Portefeuille bancaire de devises et vente de devises », le calcul des risques se fait à l'aide de paramètres de risques qui se basent sur des chroniques remontant parfois loin dans le passé.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque sous-portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et le plafond autorisé pour les pertes (écart maximal entre réel et prévisionnel) pour les sous-portefeuilles de négoce Vente de titres à revenu fixe et Portefeuille bancaire de devises et vente de devises. À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculée quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Parallèlement, tout écart négatif entre le résultat opérationnel et la valeur prévisionnelle correspondante (au prorata temporis) dans un sous-portefeuille doit rester inférieur à l'écart maximal autorisé. L'écart maximal autorisé entre réel et prévisionnel est régulièrement établi à 50 % de la valeur prévisionnelle d'un sous-portefeuille. Les différentes limites de VaR peuvent être affinées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

En ce qui concerne la VaR, on distingue la VaR brute et la VaR nette. Alors que la VaR brute indique uniquement le risque découlant de positions ouvertes, la VaR nette tient compte dans les sous-portefeuilles de négoce des résultats opérationnels négatifs (limite auto-consommable).

Le tableau ci-dessous décrit le risque découlant de différents types de risques liés au prix de marché sur la période couverte par le rapport et sur la période comparative. Les valeurs indiquées correspondent à la VaR brute.

| Risque de marché de la SaarLB : VaR brute (en millions d'euros) | Période de 12 mois jusqu'au 31/12/2016 |             |             | Période de 12 mois jusqu'au 31/12/2015 |             |             |
|---|--|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
|   | Moyenne                                | Maximum     | Minimum     | Moyenne                                | Maximum     | Minimum     |
| VaR intérêts  | 18,0                                   | 20,9        | 12,7        | 12,8                                   | 16,4        | 10,3        |
| VaR placements fonds propres                                    | 0,9                                    | 1,7         | 0,1         | 1,1                                    | 1,9         | 0,6         |
| VaR actions   | 5,2                                    | 7,2         | 1,6         | 2,7                                    | 4,4         | 0,7         |
| <b>VaR totale</b>   | <b>24,2</b>                            | <b>27,8</b> | <b>18,0</b> | <b>16,7</b>                            | <b>21,6</b> | <b>12,4</b> |

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des services chargés de la surveillance et du contrôle des risques, y compris au Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats réalisés ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des résultats opérationnels négatifs, des limites ont été allouées aux différents sous-portefeuilles à hauteur de 36,0 millions d'euros au total (contre 29,5 millions d'euros au 31/12/2015) à partir de la masse d'actifs de la SaarLB affectée à la couverture des risques. Ces limites (sur tous les sous-portefeuilles) ont été sollicitées à 68,8 % en moyenne sur la période couverte par le présent rapport (56,8 % en 2015), leur utilisation fluctuant entre un minimum de 52,9 % (38,8 % en 2015) et un maximum de 81,8 % (contre 73,4 % en 2015).<sup>3</sup> Ce dernier pourcentage, exprimé en valeurs absolues, correspond à un risque potentiel de perte de 28,1 millions d'euros (21,6 millions d'euros en 2015). À la date de clôture du rapport, le montant de la VaR (nette) pour les risques de marché s'élevait à 26,5 millions d'euros (20,0 millions d'euros au 31/12/2015).

Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées chaque semestre dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés à tour de rôle tous les trois mois.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de détention qui ont été définis à l'échelle de la SaarLB. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

<sup>3</sup>Dans le tableau ci-dessus, les valeurs minimales (maximales) de la VaR brute de la catégorie de risque de marché respective sont additionnées, alors qu'ici le minimum (maximum) de la VaR nette, y compris la prise en compte éventuelle de résultats opérationnels négatifs, est indiqué pour toutes les catégories de risques de marché.

En ce qui concerne plus particulièrement le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille des immobilisations, des variations de taux d'intérêt de +/- 200 points de base ont été quantifiées mensuellement selon les directives de la Banque Fédérale Allemande. Les variations de valeurs actuelles par rapport aux fonds propres de garantie (de la SaarLB, LBS incluse, et de la LBS proprement dite) étaient inférieures aux seuils réglementaires sur la période couverte par le présent rapport.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Par risque de liquidité, la SaarLB entend pour l'essentiel le risque d'insolvabilité (risque de liquidité au sens strict du terme), mais aussi le risque de transformation des échéances de liquidité, compte tenu à chaque fois du risque de liquidité du marché et du risque de refinancement.

Les principes stratégiques de la SaarLB en matière de gestion des risques de liquidité sont définis dans la stratégie prudentielle et dans la planification des liquidités. L'objectif principal de la gestion et du contrôle de gestion du risque de liquidité est de garantir à tout moment la solvabilité et la capacité de refinancement de la SaarLB.

Le service Trésorerie est responsable de la gestion des liquidités. Il comprend également le service des opérations monétaires, chargé de la compensation des liquidités sur le marché avec des échéances inférieures ou égales à un an. Le service Controlling se charge du contrôle du risque de liquidité.

Le bilan des flux de liquidités de la banque (paiements entrants et sortants de la banque) entre dans la mesure des risques de liquidité. Ce bilan prend en compte tous les flux de paiement déterministes ainsi que les flux de paiement stochastiques pertinents modélisés sur la base d'hypothèses (provenant par exemple d'engagements de crédit irrévocables ou de dépôts à vue). Le potentiel de financement faisant face aux flux de liquidité comprend entre autres le libre accès à la monnaie de base par le biais de la BCE, les titres cessibles ou susceptibles d'être gagés à court terme et la capacité d'émettre des obligations à court terme, ce qui permet de couvrir des flux de liquidité (négatifs).

La SaarLB mesure et gère les risques de liquidité dans quatre scénarios différents :

- **Scénario de base (planning)**  
Reproduction de l'activité commerciale « normale » par la prise en compte des différentes échéances en capital et la supposition d'un nouveau contrat équivalent à échéance.
- **Scénario de stress bancaire**  
Reproduction d'un déclassement significatif de la SaarLB, donnant lieu à des sorties de liquidités de bailleurs privés et institutionnels et à l'abandon d'émissions propres (sorties d'encours variables). Par ailleurs, il n'est plus possible de procéder à un financement en émettant des titres non couverts.
- **Scénario de stress sur le marché**  
Reproduction d'une perturbation du marché financier (perte de confiance sur le marché intrabancaire) touchant l'approvisionnement en liquidités et entraînant des sorties de liquidités du fait de la réalisation des engagements ouverts de clients commerciaux.
- **Scénario combiné**  
Reproduction simultanée des effets des scénarios « stress bancaire » et « stress sur le marché ».

Afin de s'assurer d'être solvable à tout moment, même en situation de crise, la SaarLB dispose d'un potentiel de financement adéquat. Il se compose entre autres de titres, de crédits présentés à la Banque Fédérale Allemande et du potentiel du registre de couverture. À la date d'établissement du rapport, la SaarLB disposait d'un potentiel de financement libre d'un montant de 1,4 milliard d'euros (contre 1,5 milliard d'euros au 31/12/2015). Le fait de disposer d'un potentiel de financement suffisant permet de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là.

Les besoins de refinancement à court terme selon BTR 3.2. de la gestion des risques sont re-produits par l'imputation exclusive de titres acceptés par la BCE ainsi que d'actifs acceptés par GC-Pooling. Les liquidités potentielles devraient suffire, dans la situation hebdomadaire actualisée chaque jour de cotation, à couvrir les écarts de liquidité résultant du scénario « combiné ».

Le volume de titres très liquides s'établit à environ 0,9 milliard d'euros à la date de clôture du rapport (1,1 milliard d'euros au 31/12/2015). La SaarLB peut, si besoin, faire face à des engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement. Sur la période couverte par le présent rapport (tout comme les années passées), la SaarLB n'a pas eu à recourir aux facilités au jour le jour de la BCE.

La gestion et la surveillance des liquidités à l'horizon de 180 jours s'effectuent au moyen d'une comparaison du bilan cumulé de flux de liquidités et du potentiel de financement cumulé. L'utilisation du potentiel de financement est évaluée à l'aide de valeurs seuils spécifiques au scénario.

Pour les échéances supérieures à 180 jours également, les taux d'utilisation du potentiel de financement sont les principaux facteurs de gestion. Des instruments de financement adaptés permettent d'agir en faveur de structures de refinancement équilibrées, afin d'assurer la solvabilité et la capacité de refinancement de la banque à moyen et long terme. Il n'y a à l'heure actuelle aucun problème de ce côté-là. En effet, la SaarLB dispose d'une part d'un excédent de couverture suffisant au niveau de son stock de créances hypothécaires, le pool de sécurité des obligations foncières, qui permet des émissions régulières en cas de conditions normales sur le marché. D'autre part, elle a structuré son bilan des flux de liquidités de telle sorte qu'un afflux de liquidités soit assuré pour chaque solde au cours des années à venir. Des retours de trésorerie provenant des opérations sur actifs peuvent donc une fois encore être employés comme crédits.

Même dans les conditions de stress des scénarios définis ci-dessus, les écarts de liquidité étaient couverts à la date de clôture du rapport par des potentiels de financement correspondants de couverture des liquidités à l'horizon de 180 jours, important pour la gestion :

| Utilisation du potentiel de financement<br>(180 jours ; en %) | utilisation maximale |            |
|---|----------------------|------------|
|   | 31/12/2016           | 31/12/2015 |
| Scénario de base (structures de déroulement prévues)          | 0,00 %               | 0,00 %     |
| Scénario de stress bancaire                                   | 37,59 %              | 33,79 %    |
| Scénario de stress sur le marché                              | 20,07 %              | 0,00 %     |
| Scénario combiné  | 77,98 %              | 56,77 %    |



Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk). Au cours de l'année couverte par le rapport, le potentiel de financement a, à tout moment, couvert le besoin en liquidités de la SaarLB.

L'évaluation toujours positive de la liquidité est également confirmée par le coefficient de liquidité (selon les dispositions réglementaires du décret relatif aux liquidités). En interne, la SaarLB dépasse les exigences réglementaires en ce sens que le rapport créances actives/passives (coefficient de liquidité) doit être supérieur à 1 au cours du mois suivant. La banque définit une valeur d'alerte qui déclenche des mesures de correction dès que le coefficient de liquidité atteint 1,25. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le coefficient de la banque a évolué entre 2,51 et 3,49 (entre 2,00 et 3,40 sur l'année 2015) ; il s'élevait à 2,58 à la date de clôture du rapport (2,95 au 31/12/2015).

Dans le cadre du calcul du ratio à un mois, le coefficient de liquidité est déterminé et les actifs liquides sont comparés aux sorties nettes à court terme des prochains 30 jours. On utilise pour ce faire les valeurs consolidées du groupe SaarLB (LBS comprise). Le taux réglementaire minimum en vigueur depuis octobre 2015 était de 70 % sur la période couverte par le présent rapport. Ce taux minimum sera rehaussé successivement au cours des prochaines années pour atteindre 100 % à partir de 2018. La SaarLB a respecté en tout temps le taux minimum réglementaire ainsi que les valeurs seuils internes plus rigoureuses sur la période couverte par le rapport. À la date de clôture du rapport, la SaarLB affichait un coefficient de liquidité (ratio à un mois) de 155 % conformément au Règlement délégué (UE) 2015/61 (contre 257 % au 31/12/2015).

Ceci a permis de garantir ainsi à tout moment le respect des dispositions réglementaires et internes. La LBS également a respecté les dispositions réglementaires relatives à la liquidité au cours de l'exercice passé.

Par ailleurs, les dettes financières se répartissent comme suit en fonction de leur durée résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction, les engagements hors bilan et quelques éléments du capital subordonné qui sont dépourvus de durée résiduelle) :

| 31/12/2016<br>(en millions d'euros) <sup>1)</sup> | inférieure ou<br>égale à 3 mois | >3 mois<br>à 1 an | >1 an<br>à 5 ans | >5 ans       |
|---|---------------------------------|-------------------|------------------|--------------|
| Dettes sur les établissements de crédit           | 785                             | 570               | 805              | 1 057        |
| Dettes sur clients                                | 2 079                           | 576               | 455              | 1 515        |
| Dettes titrisées                                  | 100                             | 594               | 1 709            | 1 227        |
| Capital subordonné                                | 0                               | 0                 | 5                | 21           |
| <b>Somme sans dérivés</b>                         | <b>2 964</b>                    | <b>1 741</b>      | <b>2 973</b>     | <b>3 819</b> |
| Dérivés   | 0                               | 0                 | 0                | 0            |
| <b>Total</b>                                      | <b>2 964</b>                    | <b>1 741</b>      | <b>2 973</b>     | <b>3 819</b> |

<sup>1)</sup> Le tableau fait état des valeurs HGB, la banque n'établissant plus d'états financiers consolidés selon les normes IFRS au 31/12/2016.

| 31/12/2015<br>(en millions d'euros)     | inférieure ou<br>égale à 3 mois | >3 mois<br>à 1 an | >1 an<br>à 5 ans | >5 ans       |
|---|---------------------------------|-------------------|------------------|--------------|
| Dettes sur les établissements de crédit | 495                             | 1 109             | 784              | 1 158        |
| Dettes sur clients                      | 3 592                           | 802               | 349              | 1 351        |
| Dettes titrisées                        | 50                              | 328               | 1 841            | 1 458        |
| Capital subordonné                      | 0                               | 1                 | 182              | 21           |
| <b>Somme sans dérivés</b>               | <b>4 137</b>                    | <b>2 239</b>      | <b>3 156</b>     | <b>3 987</b> |
| Dérivés*                                | 15                              | 18                | 190              | 190          |
| <b>Total</b>                            | <b>4 152</b>                    | <b>2 257</b>      | <b>3 346</b>     | <b>4 177</b> |

\* y compris les valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (opérations de couverture), notamment dérivés de taux d'intérêt

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a toujours eu accès à des moyens de refinancement via le marché monétaire et financier. La banque a pu assurer son refinancement dans le moyen et le long terme en émettant des obligations hypothécaires cotées en bourse et des titres de créance non couverts. Par ailleurs, la banque a recouru aux possibilités de refinancement via la BCE et effectué des opérations de mise en pension de la BCE aux fins de gestion fine des liquidités.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

### Généralités

Le risque opérationnel est le risque de survenance d'un dommage inattendu causé par une erreur humaine, des faiblesses au niveau des processus et des contrôles, une défaillance technologique, des catastrophes ou des événements externes. Font notamment partie des risques opérationnels les risques juridiques, de modélisation et informatiques ; cette définition n'inclut pas les risques stratégiques et les risques de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits de façon détaillée dans le manuel « OpRisk » de la SaarLB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différentes branches, chaque service étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en œuvre de systèmes parallèles ont entre autres pour but d'éviter, ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'événements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus, de même que les systèmes sont continuellement modernisés.

Le service juridique de la SaarLB est chargé, entre autres, de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Les litiges en suspens sont pris en compte dans les comptes annuels.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein du service Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé comprend actuellement trois éléments : les sinistres opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB sont saisis systématiquement dans une base de données. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB concernées par ce type de risques, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Par ailleurs, des analyses de scénario sont utilisées comme méthode d'identification future et d'évaluation des risques opérationnels. La quantification interne du risque opérationnel se base sur les résultats des analyses de scénario depuis la date de clôture du rapport (31/12/2016). Depuis le 01/01/2007, la SaarLB utilise la méthode standard prescrite par le règlement CRR pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels.

Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des évaluations ainsi que des analyses de scénario.

Durant l'exercice sous revue, 24 sinistres ont été observés (contre 28 en 2015), leur incidence sur le compte de résultat s'est globalement établie à environ 1,0 million d'euros (0,6 million d'euros en 2015). Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 25,1 millions d'euros (26,4 millions d'euros en 2015) qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

### **Risques juridiques**

Les risques juridiques correspondent à la probabilité de pertes du fait du non-respect du cadre défini par la législation et la jurisprudence par ignorance, manque de diligence dans l'application du droit ou réaction tardive à une modification du cadre réglementaire. Les risques juridiques correspondent à la définition des risques opérationnels dans le règlement CRR.

Le risque juridique se traduit par des pertes réalisées ou des provisions constituées sur la base d'actions en justice introduites contre la SaarLB ou en relation avec de telles actions (procédures judiciaires passives). Les actions introduites par la SaarLB (procédures judiciaires actives) ne constituent généralement pas de risque opérationnel, mais un risque de crédit, de sorte qu'il est déjà tenu compte du risque de perte par les corrections de valeur. Les frais de justice (dépens et frais d'avocat) dans le cadre d'une procédure judiciaire active sont cependant considérés comme des risques juridiques.

#### Cadre organisationnel

Au sein de la SaarLB, le service juridique est responsable de la gestion du risque juridique. Tous les collaborateurs juridiques du service juridique ont pour tâche d'identifier le risque juridique auquel est confrontée la SaarLB et de le gérer.

#### Gestion du risque

Les collaborateurs juridiques au sein du service juridique ont pour tâche de détecter les risques juridiques et toutes les pertes susceptibles d'en découler à un stade précoce, de rechercher et de présenter des approches de solution pour éviter ou minimiser les pertes et de concourir activement aux décisions portant sur les risques juridiques. Dans le cadre de leurs compétences, ils doivent rester informés constamment de toutes les modifications du droit ou de nouvelles connaissances et informer les unités commerciales concernées des impacts sur le risque juridique et des actions à engager. Ils doivent faire en sorte que des provisions soient constituées ou adaptées sur la base d'une méthode orientée sur le risque, accompagnent et surveillent les nouvelles procédures judiciaires et celles qui sont en cours. Dans le cadre de procédures judiciaires passives, la provision

est constituée sur la base du risque estimé par le collaborateur compétent du service juridique en concertation avec le chef du service juridique. Le risque de perte attendu dans le cadre de la procédure judiciaire correspond en général au montant des provisions à constituer. Pour estimer la perte attendue, il convient d'évaluer après chaque phase importante de la procédure judiciaire le montant que la banque devrait raisonnablement verser si elle mettait un terme au litige à cette date par un compromis. Dans le cadre de procédures judiciaires actives, les provisions ne portent généralement que sur les dépens et les propres frais d'avocat. Le service juridique informe tous les six mois des décisions du Comité de direction sur les principales procédures judiciaires et l'évolution du risque juridique. Ces informations sont destinées aux membres du Comité de direction, au chef du service juridique compétent, aux organes de surveillance internes, aux auditeurs externes ainsi qu'au service Contrôle de gestion du risque de la banque.

#### Évolutions actuelles

La SaarLB est confrontée à différentes procédures judiciaires et arbitrales ainsi qu'à d'autres procédures réglementaires qui portent sur un grand nombre de thèmes, mais dont les montants sont insignifiants. Il s'agit par exemple de litiges en relation avec des financements de crédits, de litiges en relation avec la réalisation d'une caution et de litiges sur la question de la validité des informations sur le droit de rétraction. Dans de telles procédures judiciaires, les parties font principalement valoir des dommages et intérêts, des droits à remboursement ou encore l'annulation de contrats conclus. S'il était donné suite à certaines ou plusieurs de ces actions en justice, ceci pourrait entraîner des versements d'indemnisations, des frais liés à l'annulation de contrats ou d'autres mesures générant des coûts élevés. Certaines procédures judiciaires peuvent également avoir des impacts sur la réputation de la SaarLB.

Par ailleurs, des modifications ou durcissements de la jurisprudence suprême peuvent peser également sur la SaarLB. Dans l'épargne-construction, la SaarLB n'est pas concernée par la jurisprudence actuelle de la Cour fédérale de Justice concernant la validité des résiliations de contrats d'épargne-construction 10 ans après avoir acquis le droit au prêt d'épargne-construction, de telles résiliations n'ayant pas été prononcées jusqu'à présent.

La SaarLB constitue des provisions pour les procédures judiciaires conformément aux dispositions du code de commerce allemand. L'issue définitive de certaines procédures réglementaires peut influencer le résultat de la SaarLB sur une période donnée et les obligations en résultant éventuellement peuvent également avoir un impact sur le résultat financier, la situation financière et la situation patrimoniale. Une provision d'un montant total de 1 030 kEUR (contre 1 149 kEUR l'année passée) a été constituée au 31/12/2016 pour les risques de procédure, sur la base d'une approche orientée sur le risque. Nous renonçons à présenter en détail les différents montants provisionnés pour ne pas impacter l'issue des différentes procédures.

#### **Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière**

Les informations ci-dessous se réfèrent à la disposition de l'article 289 paragraphe 5 HGB selon laquelle les sociétés de capitaux au sens de l'article 264d HGB doivent décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

#### Missions et objectifs

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, la Landesbank Saar a mis en place un système de contrôle interne (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus

et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Landesbank Saar.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

#### Cadre organisationnel

Le Comité de direction de la SaarLB est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction bénéficie du concours particulier de la division Pilotage général de la banque et du service Finances et déclarations, de la division Personnel et Organisation avec le service Organisation et Informatique, de l'Audit interne et du service Contrôle de gestion des risques.

#### Gestion et surveillance des risques

Pour l'organisation de la gestion et de surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

#### Finances et déclarations

Le service Finances et déclarations est responsable, au sein de la Landesbank Saar, de la production des comptes annuels, de la définition de règles comptables, du lancement de projets pertinents dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information financière à l'échelle nationale. Le processus de production des comptes annuels intègre différents autres départements spécialisés.

Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes. Ces tâches impliquent également la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables, de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables à la SaarLB. En outre, les différents départements définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du système de contrôle interne en matière d'information financière.

#### Audit interne

L'Audit interne contrôle les activités de la SaarLB et procède également à des opérations de contrôle pour la LBS, la LBS Immobilien GmbH et la LBS Vertriebs GmbH. Il est sous la responsabilité du Président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'Audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (par ex. loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système de contrôle interne de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation dans le cadre des procédures « Nouveau produit »,
- les dispositions du manuel de crédit et de gestion relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Par ailleurs, le service Finances et déclarations établit à la date de clôture une instruction relative aux états financiers annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans le service concerné ; ces instructions sont établies de manière décentralisée et mises à jour en cas de besoin.

Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre le traitement des principaux risques de la SaarLB.

Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées.

À partir de l'exercice 2016, la SaarLB renonce, conformément à l'article 290 paragraphe 5 HGB, à l'établissement d'états financiers consolidés car elle n'a que des succursales qui, selon l'article 296 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans les états financiers consolidés. La banque a lancé un projet pour procéder aux adaptations nécessaires au niveau de l'organisation, des processus et de l'informatique, découlant de la renonciation à l'établissement d'états financiers consolidés selon les normes IFRS.

Au sein de la SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques.

Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des comptes annuels, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures de garantie de la qualité des données figurant dans les comptes annuels sont mises en œuvre.

La SaarLB a externalisé une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiements et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Les domaines externalisés sont pris en compte dans le système de contrôle interne dans le cadre des procédures de contrôle de l'externalisation. De plus, l'Audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'Audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels de la SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ces sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques. Pour mettre en œuvre les exigences réglementaires actuelles, la banque a mis en place en 2015 un projet chargé de traiter les thématiques de la gestion du risque d'information, de la gestion de crise et du traitement individuel des données et l'a poursuivi durant l'exercice 2016. Il est prévu que le projet vienne à terme dans le courant de l'exercice 2017.

## **RISQUE IMMOBILIER**

Le risque immobilier est défini comme des modifications négatives potentielles de la valeur du parc immobilier appartenant à la SaarLB du fait de la détérioration de la situation générale de l'immobilier ou d'une dégradation des caractéristiques des différents biens immobiliers (immeubles non occupés, usage modifié, dommages aux bâtiments, etc.) ou de fonds immobiliers fermés qu'acquiert la SaarLB aux fins de placement.

Le parc immobilier qui appartenait autrefois à la SaarLB a été placé en 2005 dans un fonds immobilier fermé. La SaarLB est propriétaire à 100 % de ce fonds et locataire des surfaces qu'elle occupe. Le suivi technique des biens est assuré par la SaarLB, la gestion commerciale de l'immobilier par un prestataire externe.

L'ensemble des biens immobiliers est évalué régulièrement tous les ans par un comité d'experts indépendants. Les expertises sont remises à la SaarLB à titre d'information et, le cas échéant, pour avis. Dans ce contexte, il est tenu compte des conditions actuelles sur le marché et de l'évolution du prix de la location tout comme de la location des biens et des mesures effectuées sur les immeubles. L'appréciation sur la base de mesures de valorisation sur les biens immobiliers se fait compte tenu de la préservation de la valeur en concertation avec la division Pilotage général de la banque de la SaarLB.

Le suivi technique régulier des biens immobiliers tient compte du mandat confié par le comité d'investissement de veiller à la stabilité de la valeur. Un plan économique est dressé une fois par an pour tous les biens immobiliers aux fins de gestion précautionneuse de la préservation de la valeur des biens et soumis à l'approbation du fonds. Les mesures courantes sont réalisées dans le cadre de ce plan économique et soumises respectivement à l'approbation du fonds, en fonction de montants définis par contrat. La réalisation de mesures qui n'ont pas été prévues au préalable doit en tous les cas être validée par le fonds.

Les responsables de la gestion commerciale des biens immobiliers gèrent et surveillent régulièrement les locations dans le but d'une mise en location intégrale, de la prise de contre-mesures

à un stade précoce en cas de contrats de location venant à terme et de l'optimisation du mix de branches. Le comité d'investissement définit au moins une fois par an des objectifs et une stratégie. La SaarLB y est représentée par la Direction technique de la division Stratégie et Secrétariat général et la Direction de cette division.

Dans le cadre de l'inventaire des risques dressé en 2016, le risque immobilier n'a plus été classé comme un type de risque essentiel. C'est la raison pour laquelle il n'est plus tenu compte de ce type de risque dans le calcul de la capacité à supporter les risques à partir de la date de clôture du rapport, soit du 31/12/2016. Les risques potentiels émanant de types de risques insignifiants sont couverts par une réserve d'au moins 20 % de la masse de couverture allouable.

## **RISQUE DE RÉPUTATION**

Le risque de réputation correspond au risque qu'une publicité négative sur la SaarLB, qu'elle soit correcte ou non, porte atteinte à la confiance placée par le public (ou certaines parties de ce public) dans la compétence, l'intégrité ou la crédibilité de la SaarLB.

La publicité sur la SaarLB (« interne et externe ») est surveillée et gérée par le service Stratégie et Secrétariat, Communication et Assistance du Directoire. La gestion institutionnalisée des réclamations permet de mesurer et de gérer les impacts sur la réputation. Notons dans ce contexte les liens très étroits entre la stratégie commerciale et la stratégie de marque de la banque, de sorte que le risque de réputation est limité par un certain nombre de facteurs : focalisation régionale, produits standards et intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques de réputation sont également traités dans la stratégie prudentielle. Conformément à la stratégie prudentielle valable à partir du 31/12/2016, date de clôture du rapport, il est renoncé à l'avenir à quantifier ce type de risque. Le service Stratégie et Secrétariat, Communication et Assistance du Directoire, procède à une évaluation qualitative dans le rapport prudentiel trimestriel.

## **RISQUE STRATÉGIQUE/RISQUE COMMERCIAL**

La SaarLB entend par risque stratégique des impacts inattendus et durablement négatifs sur le capital et le rendement de la banque (ou la valeur de l'entreprise), dus à des modifications inattendues de la réglementation et d'autres conditions exogènes du marché et externes ou à des décisions erronées ou insuffisantes de la Direction sur le positionnement en matière de politique commerciale.

Le risque commercial désigne des modifications inattendues dans le contexte économique débouchant sur des modifications négatives du volume des affaires ou des marges et qui ne sont pas imputables à d'autres types de risques. Il quantifie les écarts entre les coûts et produits prévus et réels.

La gestion des risques commerciaux et stratégiques (identification, limitation, gestion) est documentée dans la stratégie commerciale de la SaarLB. Le modèle commercial, le positionnement stratégique de la banque et le processus intégré de stratégie et de planification à élaborer une fois par an y sont décrits en détail.



Les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de l'analyse des écarts entre valeurs prévisionnelles et valeurs réelles au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des segments opérationnels dans le cadre du processus stratégique et de planification.

La limitation (qualitative) des risques est garantie dans le cadre du principe commercial « comprendre et agir » par le positionnement régional de la région, l'utilisation presque exclusive de produits standards et l'intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

La gestion se fait dans le cadre du processus stratégique/de planification, entre autres via la détermination d'indices stratégiques et l'utilisation de fiches d'analyse des segments opérationnels qui traitent notamment des risques commerciaux au niveau des différents segments opérationnels.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques stratégiques et des risques commerciaux sont également traités dans la stratégie prudentielle. Les risques sont également quantifiés et limités dans le cadre d'un calcul de la capacité à faire face aux risques.

### **RÉCAPITULATIF DE L'EXPOSITION AUX RISQUES**

La SaarLB dispose d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital-risque (ICAAP) sur la période couverte par le rapport. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la capacité économique de la SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment. Sous l'angle de la déclaration COREP relative aux exigences réglementaires de fonds propres, les indices de solvabilité ont dépassé les objectifs internes sur la période couverte par le présent rapport. La capacité réglementaire de la banque à supporter les risques a été garantie à tout moment.

## **RAPPORT PRÉVISIONNEL ET OPPORTUNITÉS**

La planification des activités et l'évolution des résultats de la SaarLB se fondent sur des hypothèses quant à l'évolution économique future, notamment sur les marchés pertinents pour la SaarLB. Ces hypothèses s'accompagnent toutefois d'incertitudes. Un écart par rapport à l'évolution réelle des marchés peut entraîner des écarts négatifs, mais aussi positifs au niveau du résultat financier de la banque.

Il n'est fondamentalement pas prévu de modifier la structure commerciale et/ou l'approche commerciale de la banque comme banque régionale franco-allemande.

### **CONTEXTE ÉCONOMIQUE ATTENDU**

La SaarLB fonde son pronostic de l'évolution économique sur les estimations actuelles d'institutions externes, par exemple celles des fédérations bancaires et économiques pertinentes pour la banque.

Un des éléments qui a déclenché l'incertitude sur les marchés début 2017 est le changement de direction engagé en Amérique sous le régime du nouveau Président Trump, car les impacts sur le commerce mondial ne peuvent pas encore être estimés. Un renforcement du protectionnisme américain toucherait également l'Allemagne ; les USA représentent env. 9 % des exportations de marchandises allemandes et 6 % des importations. Par ailleurs, la sortie du Royaume-Uni de

l'Union européenne et les prochaines élections en Europe contribuent à l'incertitude. Viennent s'y ajouter des incertitudes dues à la crise bancaire en Italie et aux difficultés persistantes en Grèce.

On attend toutefois pour **l'Allemagne** en 2017 une croissance réelle du produit intérieur brut de 1,5 %, du fait notamment que la croissance allemande est portée presque exclusivement par la consommation privée et publique. L'augmentation des revenus réels et la hausse de l'emploi ont un impact positif, en revanche la plus forte inflation ralentira certainement un peu la croissance de la consommation. En regard du volume de commandes supérieur à la moyenne passé par les pays étrangers entre septembre et novembre 2016, les entreprises estiment que les perspectives sont positives. Toutefois, il n'est pas attendu que le commerce extérieur contribue à la croissance en 2017. Les investissements dans la construction augmenteront également en 2017 car les besoins en logements neufs sont élevés et la demande augmente dans le secteur public et dans le secteur de la construction non résidentielle.

Le baromètre de conjoncture du Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) annonce de forts taux de croissance de la performance économique au début de l'année 2017. L'institut prévoit un taux de croissance du produit intérieur brut de 0,6 % pour le premier trimestre 2017.

La Banque Fédérale Allemande estime également que l'économie allemande connaît actuellement un essor robuste. On s'attend toutefois à une dégradation des conditions générales dans les années à venir, car l'emploi connaîtra une hausse moins importante sous l'effet démographique et la hausse des prix de l'énergie pèsera sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Ceci pourra toutefois être compensé en partie par la hausse attendue du commerce extérieur. Dans ce contexte, la Banque Fédérale Allemande attend une croissance de l'économie allemande de 1,6 % en 2018 et de 1,5 % en 2019, après correction du nombre de jours ouvrables.

En revanche, l'indice ifo du climat des affaires publié en janvier 2017 annonce une évolution plus atténuée en Allemagne pour cette nouvelle année. L'indice est passé en janvier de 111,0 points à 109,8 points. Les entreprises étaient certes satisfaites de l'évolution actuelle des affaires, mais sont moins optimistes quant aux six mois à venir. L'indice a baissé dans l'industrie manufacturière, les attentes des entreprises étant nettement moins optimistes. En revanche, les entreprises étaient à nouveau satisfaites de la situation actuelle. Dans le commerce de gros, le climat des affaires s'est à nouveau dégradé après une accalmie passagère en décembre. Les commerçants ont estimé que leur situation était un peu moins bonne, bien qu'à un haut niveau. Les perspectives restent modestes. Le climat des affaires dans le gros œuvre s'est également assombri quelque peu. Les entreprises de construction ont perdu de leur optimisme, l'indice de la situation actuelle a cependant battu tous les records.

En **Sarre**, l'indicateur de la situation actuelle de la CCI Sarre a baissé de 0,4 point, passant à 31,5 points en janvier 2017. Il reste cependant à un niveau relativement élevé. Malgré une grande incertitude en ce qui concerne le cours économique et commerciale que suivront à l'avenir les USA et l'intransigeance annoncée pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, l'économie sarroise est confiante pour le premier semestre 2017. L'indicateur des attentes de la CCI a augmenté de 2,8 points et s'établit à 6,1 points, soit la valeur la plus élevée depuis deux ans et demi.

Conformément au rapport économique actuel du groupement des Chambres de commerce et d'industrie en **Rhénanie-Palatinat** (datant de janvier 2017), les entreprises estiment que la marche des affaires est actuellement positive. Malgré les risques économiques et politiques

croissants à l'échelle internationale, l'économie rhénano-palatine dresse un tableau positif de la situation. La bonne situation sur le marché de l'emploi renforce la demande intérieure et porte l'évolution de la conjoncture. L'indicateur du climat économique de la CCI a augmenté de 6 points par rapport à l'automne 2016.

La croissance économique en **France** ne peut suivre l'évolution observée en Europe et reste en-deçà de l'évolution que connaît l'Allemagne. Selon une publication de la Banque de France, la demande intérieure et, plus particulièrement la consommation privée, contribueront moins à la croissance économique que ce n'était le cas en 2016. La croissance économique française profite de la croissance dans la zone euro favorisée par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne. On estime que le commerce extérieur se stabilisera à un niveau neutre en 2017, contrairement aux années passées où il a freiné la croissance. Ceci souligne le manque de compétitivité de l'économie française. Le taux d'inflation, qui était de 0,3 % en 2016, devrait monter à 1,2 % dans le courant de l'année. Le secteur de l'équipement est très dynamique depuis la mi-2015 et les investissements dans les machines et l'équipement ont augmenté plus fortement en 2016 qu'en Allemagne. Il semble donc que les mesures de politique économique prises par le Gouvernement commencent à porter des fruits. La baisse des cotisations sociales et des impôts ainsi que de nouvelles possibilités d'amortissement ont amélioré les conditions générales pour les entreprises. Les mesures à prendre d'urgence sur le marché du travail ne seront toutefois guère réalisables, comme l'ont montré les grèves de 2016. Il est également probable que les élections présidentielles en avril 2017 freinent les réformes.

Le **cabinet fédéral** a adopté le 14/11/2016 le plan national pour le climat 2050. L'objectif à long terme est un bilan si possible neutre en matière d'émissions de gaz à effet de serre en Allemagne d'ici le milieu du siècle. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement définit des étapes concrètes et des champs d'action. Dans le domaine de la production d'électricité et de chaleur, l'accent est mis sur une meilleure efficacité dans l'objectif d'abaisser durablement les besoins en énergie dans tous les secteurs. Il est prévu pour ce faire d'utiliser directement les énergies renouvelables et de produire plus d'électricité à partir d'énergies renouvelables pour la chaleur, les transports et l'industrie.

En **France**, l'Etat a annoncé le 18/11/2016 la mise à disposition d'autres aides financières : 446 millions d'euros pour la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et 500 millions d'euros pour le Fonds de financement pour la transition énergétique, FFTE) pour les années 2016 et 2017. Une enveloppe financière de 1,5 milliard d'euros au total, mise à disposition sur une période de trois ans, permettra pour l'essentiel d'alimenter le Fonds « Chaleur renouvelable » et de financer des mesures de rénovation énergétique de bâtiments privés.

Selon les évolutions observées jusqu'à présent sur le **marché monétaire et le marché des capitaux**, nous attendons que le taux d'intérêt à trois mois pour les opérations interbancaires non garanties s'établisse à environ -0,20 % au cours de la 1ère moitié de l'année. Pour le taux à 10 ans (taux Swap), la banque attend une stagnation de l'ordre de 0,80 %. Le niveau des intérêts restera donc faible au cours de la 1ère moitié de l'année 2017.

## **PRONOSTIC SUR LE RÉSULTAT FINANCIER DE LA BANQUE**

À condition que les hypothèses faites sur la situation économique et le pronostic sur les intérêts se réalisent, la SaarLB attend pour l'exercice 2017 une légère régression du résultat des activités principales. Cette évolution est due pour l'essentiel à une provision pour risques plus élevée par rapport à l'année passée, qui ne peut être compensée par une hausse du produit des intérêts et des commissions.

La banque attend un résultat après impôts qui permettra certes la distribution de dividendes au niveau actuel, mais qui restera sensiblement inférieur au résultat actuel (avant prise en compte des dotations aux réserves constituées au titre des articles 340f / 340g), étant donné qu'il n'est pas prévu l'année prochaine de produits spéciaux issus de participations ou de remboursements d'impôts.

Le risque majeur auquel est exposée la SaarLB est toujours une aggravation de la crise de la dette publique en Europe et l'érosion des taux d'intérêt en découlant, qui pourrait également impacter négativement l'évolution de la SaarLB. D'autres risques émanent de la hausse des exigences réglementaires, mais aussi d'une aggravation de la crise bancaire italienne. Les répercussions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et le changement de politique économique aux USA ne sont pas encore quantifiables ; ces changements peuvent également avoir des impacts négatifs sur la situation économique et financière européenne.

L'excédent d'intérêts en 2017 dépassera probablement le niveau actuel malgré le niveau toujours faible des taux d'intérêt. Ceci est dû aux produits plus élevés réalisés dans les activités principales en raison de l'augmentation des volumes de nouveaux contrats, notamment dans les secteurs Clientèle d'entreprises, Financements de projets et Banque communale, mais aussi à une meilleure gestion des liquidités et du refinancement et à la baisse des coûts de refinancement en découlant.

Sur la base de la perte théoriquement attendue pour les différents financements, les provisions pour risques dans les opérations de crédit seront probablement bien supérieures au niveau actuel. La banque ne part pas du principe que le faible résultat du risque observé en 2015 et 2016 se poursuivra dans cet ordre de grandeur.

L'excédent des commissions connaîtra probablement une évolution positive et dépassera sensiblement le niveau actuel. Outre l'accent mis sur les activités principales et une amélioration des nouveaux contrats, la banque attend en 2017 un effet positif dans la Landesbausparkasse.

La banque attend globalement une légère augmentation des charges administratives par rapport à l'année passée. Les frais de personnel baisseront légèrement par rapport à 2016, ce qui est dû entre autres à une hausse très modérée des traitements et à la mise en œuvre de premières mesures d'économie. Les autres charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles, connaîtront probablement une augmentation modérée en 2017 et dépasseront légèrement le résultat actuel. Cette hausse s'explique en premier lieu par des dispositions réglementaires de plus en plus rigoureuses, par ex. par l'ampleur croissante des obligations de reporting vis-à-vis des autorités de tutelle ainsi que par les exigences croissantes auxquelles doivent satisfaire la gestion informatique et la gestion de la sécurité informatique. Par ailleurs, la banque attend en 2017 des charges supplémentaires liées au projet stratégique

et structurel déjà mentionné qui doit permettre de réduire sensiblement les charges administratives dans le moyen terme.

### PRONOSTIC D'ÉVOLUTION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Dans le secteur **Clientèle d'entreprises**, nous attendons globalement une légère hausse des activités avec les petites et moyennes entreprises allemandes et françaises, qui sera notamment portée par le volume toujours croissant des nouveaux contrats de prêts. Nous nous attendons à une stagnation des activités communales en France du fait de la forte concurrence. Tous les sous-secteurs souffrent du manque d'impulsion dans les opérations de crédit à court terme, ce qui est dû à la bonne liquidité des entreprises et à la forte pression exercée sur les marges dans les opérations communales en France et, finalement, aussi aux très faibles taux d'intérêts.

En regard de taux d'intérêt toujours très faibles, voire négatifs, nous attendons à moyen terme dans le secteur **Immobilier** une tendance à la hausse sur les marchés de l'immobilier en Allemagne et en France. De ce fait et malgré un environnement concurrentiel très difficile, la situation de départ est favorable pour 2017.

En regard du contexte de taux d'intérêt bas, le secteur **Projets** s'est caractérisé en 2016 par une concurrence nettement accrue sur les deux marchés principaux, côté offre comme côté demande. Cette tendance se poursuivra en 2017. En nous concentrant systématiquement sur nos clients principaux en relation avec des projets innovants et plus complexes et grâce à un niveau élevé d'engagement pour nos projets dès les premiers contacts, nous attendons une évolution stable des nouveaux contrats sur un marché difficile, notamment en France.

Au cours de l'année prochaine également, le secteur **Clients privés et institutionnels** se concentrera sur les opérations de dépôt et de placement et sur les services avec les investisseurs institutionnels et les clients privés fortunés et améliorera par là même le produit des commissions. Nous estimons que le produit des intérêts baissera modérément, notamment sous l'effet du contexte de taux bas du passif. Des opportunités supplémentaires dans le secteur Clients privés et institutionnels proviennent d'une hausse des commissions perçues dans les opérations sur titres et du développement constant de notre gamme de produits et de services.

En 2017 également, le secteur **Banque communale** axera ses activités sur les communes et les entreprises municipales et similaires et renforcera les activités de distribution, ce qui laisse attendre une hausse de l'excédent d'intérêts. Les commissions dépendent fortement des commissions versées aux caisses d'épargne partenaires et sont donc difficiles à planifier. Nous attendons un résultat comparable à celui de l'année passée.

Le secteur **Banque fédérative** est impacté en premier lieu par l'évolution de la LBS. Le niveau du taux de marché, qui persiste à un niveau faible, limitera le rendement potentiel de la Landesbausparkasse. Le passif de la caisse d'épargne-construction est caractérisé par des paiements d'intérêts fixes sur les dépôts d'épargne-construction, tandis que l'actif, avec les opérations de crédit et les possibilités de placement, dépend en grande partie des conditions actuelles sur le marché. On attend une légère hausse de l'excédent d'intérêts résultant de volumes croissants dans un contexte de régression des marges. En regard de l'hypothèse d'une évolution toujours positive des nouveaux contrats, les commissions pèseront en 2017 également sur le résultat global de la LBS du fait des commissions d'intermédiation à verser.

Dans le cadre de la gestion des risques et des produits de la SaarLB, le secteur **Trésorerie et Gestion de portefeuille** poursuivra la gestion active de portefeuille. L'accent est mis sur une augmentation modérée de l'effet de levier dans le registre des intérêts et sur l'optimisation de l'encours de garanties. On attend de ces mesures une contribution stable ou légèrement meilleure au résultat.

## **PRONOSTIC SUR LE CAPITAL ET LES POSITIONS À RISQUES**

Avec les taux de capital déclarés en fin d'année, la SaarLB dispose d'un fondement très solide. Les taux de capital ont pu augmenter de manière significative durant l'année passée.

Des concertations sont en cours avec l'autorité de tutelle européenne pour un élément du capital que l'autorité de tutelle nationale a reconnu comme composante dure des fonds propres de base au 31/12/2014. La banque s'attend à ce qu'un accord soit trouvé au 1<sup>er</sup> semestre.

En ce qui concerne les positions à risques réglementaires, nous partons pour l'année prochaine d'une hausse modérée. Elles s'établiront entre 6,3 et 6,5 milliards d'euros. La hausse résulte principalement de nouveaux contrats prévus et de la constitution de l'encours en découlant.

Compte tenu du renforcement des capitaux propres à partir du bénéfice 2016 et des positions à risques prévues, la banque s'attend à ce pour l'exercice à venir une légère baisse des taux du capital.

## **PRONOSTIC ET OPPORTUNITÉS DANS LE CADRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES**

Malgré la dotation en capitaux solide requise par la réglementation aux termes de Bâle III, les banques devront relever en 2017 de nombreux défis découlant de procédures en cours et de nouvelles procédures réglementaires au niveau supranational. Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a approuvé début septembre 2015 le lancement de la phase d'étude du projet visant à mettre en place un système de déclaration du crédit à un niveau granulaire fin (**Analytical Credit Dataset – AnaCredit**). Le projet de règlement de la BCE publié en décembre 2015 concrétise les exigences et les obligations de déclaration au cours de la première phase de mise en œuvre à partir de mars 2018. Ainsi, les établissements de crédit devront déclarer les apports inscrits à l'actif et les crédits vis-à-vis de personnes morales à partir de 25 000 euros et à partir de 100 euros pour les crédits en souffrance. Une première déclaration de données de base est prévue au 2<sup>e</sup> semestre 2017. Les obligations de déclaration granulaires pour les données de différentes dimensions et systèmes constituent de véritables défis que doivent relever les banques, notamment au niveau de la disponibilité et de la qualité des données. En fonction des recommandations de la fédération bancaire compétente, la SaarLB engagera les mesures de mise en œuvre correspondantes. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire révisé sous le terme « **Bâle IV** » les approches standardisées pour le risque de crédit et de marché ainsi que pour le risque opérationnel. Les consultations sont achevées, un premier projet a été publié en novembre 2016. Le calendrier initial de transposition dans le droit communautaire à partir de 2019 semble toutefois être remis en question. En date du 6 janvier 2016, le cabinet fédéral a adopté le projet gouvernemental d'une première loi complémentaire sur les marchés financiers. Cette loi sert en premier lieu à l'ajustement aux nouvelles prescriptions européennes. Celles-ci visent à renforcer l'intégrité et la transparence des marchés financiers et à améliorer la protection des déposants. Il s'agit de la directive sur les abus de marché, du règlement sur les abus de marché, du règlement sur les dépositaires centraux et du règlement PRIIPs (règlement sur les

produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance). La loi a été adoptée au premier semestre 2016 et prévoit une entrée en vigueur progressive des réglementations.

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES ANNUELS**

Sur la base de l'évolution économique et commerciale présentée ci-dessus, la **SaarLB** attend pour l'exercice 2017 des comptes annuels HGB comparables à ceux de l'année passée. Nous estimons donc être en mesure de verser l'année prochaine également un dividende similaire à nos actionnaires.

En revanche, nous partons du principe que nous ne pourrions pas procéder à des dotations aux réserves constituées au titre de l'article 340g au même niveau que durant l'exercice 2016.

Ceci s'explique par le fait que nous n'attendons pas de produits spéciaux issus de participations et de remboursements d'impôts d'un montant similaire et par les dépenses supplémentaires imputables aux dispositions réglementaires plus rigoureuses et au projet stratégique et structurel de la banque déjà mentionné.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les risques restent en 2017 au niveau bas des années passées. Pour l'année 2017, nous attendons donc que la provision pour risques se rapproche à nouveau de la valeur théoriquement attendue.

Le rendement des capitaux (avant impôts) restera probablement sensiblement en-deçà du niveau actuel en raison des effets décrits ci-dessus.

Le coefficient d'exploitation restera stable malgré les dépenses supplémentaires attendues. La rentabilité des actifs à risques pondérés restera également fin 2017 au même niveau que 2016.

Sarrebruck, le 20 mars 2017

Landesbank Saar  
Le Comité de Direction

Werner Severin

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

# Comptes annuels de la SaarLB

## BILAN AU 31/12/2016 DE LA LANDESBANK SAAR

### Actif

|   | 31/12/2016 |                  |                  | 31/12/2015        |
|---|------------|------------------|------------------|-------------------|
|   | EUR        | EUR              | EUR              | en kEUR           |
| <b>1. Réserve de trésorerie</b>   |            |                  |                  |                   |
| a) Caisse   |            | 1 536 511,67     |                  | 1 306             |
| b) Avoirs auprès de banques centrales   |            | 59 278 843,80    |                  | 210 478           |
| dont :  |            |                  |                  |                   |
| auprès de la Banque Fédérale<br>Allemande   | EUR        | 59 278 843,80    |                  | (210 478)         |
| c) Avoirs auprès d'organismes de chèques et virements postaux   |            | 0,00             | 60 815 355,47    | 0                 |
|   |            |                  |                  | 211 784           |
| <b>2. Titres d'emprunt et effets acceptés<br/>par les banques centrales aux fins de<br/>refinancement</b>           |            |                  |                  |                   |
| a) Bons du Trésor et bons de caisse à<br>intérêts précomptés ainsi qu'autres<br>titres d'emprunt publics similaires |            | 0,00             |                  | 0                 |
| dont :  |            |                  |                  |                   |
| susceptibles d'être refinancés<br>auprès de la Banque Fédérale<br>Allemande   | EUR        | 0,00             |                  | (0)               |
| b) Effets   |            | 0,00             | 0,00             | 0                 |
|   |            |                  |                  | 0                 |
| <b>3. Créances sur les établissements de crédit</b>   |            |                  |                  |                   |
| a) à vue  |            | 688 137 151,16   |                  | 1 054 679         |
| b) autres créances  |            | 913 416 910,77   | 1 601 554 061,93 | 771 126           |
| dont :  |            |                  |                  | 1 825 805         |
| prêts hypothécaires   | EUR        | 0,00             |                  | 0                 |
| crédits communaux   | EUR        | 4 400 166,91     |                  | (6 012)           |
| prêts à la construction de la caisse<br>d'épargne-construction :  |            |                  |                  |                   |
| prêts d'épargne-construction  | EUR        | 0,00             |                  | (0)               |
| crédits de préfinancement et<br>crédits-relais  | EUR        | 0,00             |                  | (0)               |
| autres prêts à la construction  | EUR        | 0,00             |                  | (0)               |
| <b>4. Créances sur clients</b>  |            |                  | 9 418 904 831,27 | 8 883 910         |
| dont :  |            |                  |                  |                   |
| prêts hypothécaires   | EUR        | 1 473 237 029,01 |                  | (1 539 266)       |
| crédits communaux   | EUR        | 2 099 567 529,64 |                  | (1 882 991)       |
| contre prêt de titres   | EUR        | 0,00             |                  | (0)               |
| prêts à la construction de la caisse<br>d'épargne-construction :  |            |                  |                  |                   |
| prêts d'épargne-construction  | EUR        | 25 180 465,96    |                  | (31 672)          |
| crédits de préfinancement et<br>crédits-relais  | EUR        | 531 782 452,08   |                  | (470 513)         |
| autres prêts à la construction  | EUR        | 254 103 578,67   |                  | (228 514)         |
| dont :  |            |                  |                  |                   |
| garantis par des droits de gage<br>fonciers   | EUR        | 687 719 475,03   |                  | (626 209)         |
|   |            |                  | Report :         | 11 081 274 248,67 |
|   |            |                  |                  | 10 921 499        |



## Passif

|   | 31/12/2016 |                  |                  | 31/12/2015 |
|---|------------|------------------|------------------|------------|
|   | EUR        | EUR              | EUR              | en kEUR    |
| <b>1. Dettes envers les établissements de crédit</b>                        |            |                  |                  |            |
| a) à vue  |            | 131 565 758,71   |                  | 95 541     |
| b) à durée convenue ou délai de résiliation                                 |            | 3 085 094 988,08 |                  | 3 481 697  |
| dont :  |            |                  |                  |            |
| titres hypothécaires nominatifs émis  | EUR        | 10 000 000,00    |                  | (10 000)   |
| titres publics nominatifs émis  | EUR        | 160 110 788,49   |                  | (131 679)  |
| titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
| et titres publics nominatifs  | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
| c) dépôts d'épargne-construction  |            | 11 200 194,84    | 3 227 860 941,63 | 0          |
| dont :  |            |                  |                  | 3 577 238  |
| sur contrats résiliés   | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
| sur contrats alloués  | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
| <b>2. Dettes envers les clients</b>   |            |                  |                  |            |
| a) Dépôts d'épargne   |            |                  |                  |            |
| aa) à délai de résiliation convenu de trois mois                            |            | 804 266,23       |                  | 528        |
| ab) à délai de résiliation convenu de plus de trois mois                    |            | 3 664 391,48     |                  | 385        |
| ac) dépôts d'épargne-construction   |            | 702 708 825,33   | 707 177 483,04   | 642 643    |
| dont :  |            |                  |                  | 643 556    |
| sur contrats résiliés   |            |                  |                  | (1 187)    |
| sur contrats alloués  |            |                  |                  | (18 070)   |
| b) Autres dettes  |            |                  |                  |            |
| ba) à vue   |            | 1 290 215 349,56 |                  | 1 512 881  |
| bb) à durée convenue ou délai de résiliation                                |            | 3 330 848 074,09 | 4 621 063 423,65 | 3 084 805  |
| dont :  |            |                  |                  | 4 597 686  |
| titres hypothécaires nominatifs émis  | EUR        | 34 500 000,00    |                  | (40 000)   |
| titres publics nominatifs émis  | EUR        | 888 800 000,00   |                  | (651 536)  |
| titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
| et titres publics nominatifs  | EUR        | 0,00             |                  | (0)        |
|   |            |                  | Report :         | 8 818 480  |
|   |            |                  | 8 556 101 848,32 |            |

## Actif

|   |     |                  | 31/12/2016       |                  |                   | 31/12/2015  |
|---|-----|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------|
|   |     |                  | EUR              | EUR              | EUR               | en kEUR     |
|   |     |                  |                  | Report :         | 11 081 274 248,67 | 10 921 499  |
| <b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>                                    |     |                  |                  |                  |                   |             |
| a) Billets de trésorerie  |     |                  |                  |                  |                   |             |
| aa) d'émetteurs publics   |     |                  | 0                |                  |                   | 0           |
| dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande                              | EUR | 0,00             |                  |                  |                   | (0)         |
| ab) d'autres émetteurs  |     |                  | 0,00             | 0,00             |                   | 0           |
| dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande                              | EUR |                  |                  |                  |                   | 0           |
| b) Emprunts et obligations  |     |                  |                  |                  |                   | (0)         |
| ba) d'émetteurs publics   |     |                  | 360 521 605,90   |                  |                   | 503 802     |
| dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande                              | EUR | 360 521 605,90   |                  |                  |                   | (503 802)   |
| bb) d'autres émetteurs  |     |                  | 1 359 405 452,94 | 1 719 927 058,84 |                   | 1 598 500   |
| dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande                              | EUR | 1 112 771 936,96 |                  |                  |                   | 2 102 302   |
| dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande                              | EUR | 1 112 771 936,96 |                  |                  |                   | (1 322 585) |
| c) Propres obligations  |     |                  |                  | 7 648 857,42     | 1 727 575 916,26  | 19 740      |
| Montant nominal   | EUR | 7 700 000,00     |                  |                  |                   | 2 122 042   |
|   |     |                  |                  |                  |                   | (19 500)    |
| <b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b>                                    |     |                  |                  |                  | 379 067 132,14    | 361 624     |
| <b>6a. Portefeuille de titres de transaction</b>  |     |                  |                  |                  | 0,00              | 0           |
| <b>7. Participations</b>  |     |                  |                  |                  | 17 333 091,99     | 58 659      |
| dont :  |     |                  |                  |                  |                   |             |
| dans des établissements de crédit   | EUR | 1 359 913,77     |                  |                  |                   | (41 893)    |
| dans des instituts de services financiers   | EUR | 0,00             |                  |                  |                   | (0)         |
| <b>8. Parts dans des entreprises liées</b>  |     |                  |                  |                  | 350 000,00        | 350         |
| dont :  |     |                  |                  |                  |                   |             |
| dans des établissements de crédit   | EUR | 0,00             |                  |                  |                   | (0)         |
| dans des instituts de services financiers   | EUR | 0,00             |                  |                  |                   | (0)         |
| <b>9. Actifs fiduciaires</b>  |     |                  |                  |                  | 2 826 392,80      | 5 175       |
| dont :  |     |                  |                  |                  |                   | (5 175)     |
| crédits fiduciaires   | EUR | 2 826 392,80     |                  |                  |                   |             |
| <b>10. Créances de compensation sur l'État et obligations résultant de leur échange</b> |     |                  |                  |                  | 0,00              | 0           |
|   |     |                  |                  | Report :         | 13 208 426 781,86 | 13 469 350  |

## Passif

|  | 31/12/2016 |                  |                   | 31/12/2015  |
|--|------------|------------------|-------------------|-------------|
|  | EUR        | EUR              | EUR               | en kEUR     |
|  |            | Report :         | 8 556 101 848,32  | 8 818 480   |
| <b>3. Dettes titrisées</b>   |            |                  |                   |             |
| a) Obligations émises  |            | 3 631 878 071,29 |                   | 3 659 237   |
| dont :   |            |                  |                   |             |
| titres hypothécaires   | EUR        | 348 260 542,22   |                   | (402 511)   |
| titres publics   | EUR        | 571 540 517,13   |                   | (504 214)   |
| autres obligations   | EUR        | 2 712 077 011,94 |                   | (2 752 512) |
| b) Autres dettes titrisées   |            | 0                | 3 631 878 071,29  | 0           |
| dont :   |            |                  |                   | 3 659 237   |
| billets de trésorerie  | EUR        | 0,00             |                   | (0)         |
| propres acceptations et billets à ordre en circulation             | EUR        | 0,00             |                   | (0)         |
| <b>3a. Portefeuille de titres de transaction</b>                   |            |                  | 0,00              | 0           |
| <b>4. Passifs fiduciaires</b>                                      |            |                  | 2 826 392,80      | 5 175       |
| dont :   |            |                  |                   |             |
| crédits fiduciaires  | EUR        | 2 826 392,80     |                   | (5 175)     |
| <b>5. Autres dettes</b>  |            |                  | 29 101 655,49     | 29 849      |
| <b>6. Comptes de régularisation</b>                                |            |                  | 37 617 303,17     | 33 574      |
| dont :   |            |                  |                   |             |
| issus des opérations d'émission et de prêt                         | EUR        | 10 507 657,64    |                   | (12 841)    |
| autres   | EUR        | 27 109 645,53    |                   | (20 732)    |
| <b>6a. Passifs d'impôt différé</b>                                 |            |                  | 0,00              | 0           |
| <b>7. Provisions</b>   |            |                  |                   |             |
| a) Provisions pour pensions et obligations similaires              |            | 28 651 686,00    |                   | 28 682      |
| b) Provisions pour impôts  |            | 18 388 513,98    |                   | 15 739      |
| c) Autres provisions   |            | 17 583 439,72    | 64 623 639,70     | 18 650      |
|  |            |                  |                   | 63 071      |
| <b>7a. Fonds technique de garantie pour l'épargne-construction</b> |            |                  | 21 000,00         | 21          |
|  |            | Report :         | 12 322 169 910,77 | 12 609 407  |

## Actif

|  | 31/12/2016 |               |                   | 31/12/2015 |
|--|------------|---------------|-------------------|------------|
|  | EUR        | EUR           | EUR               | en kEUR    |
|  |            | Report :      | 13 208 426 781,86 | 13 469 350 |
| <b>11. immobilisations incorporelles</b>   |            |               |                   |            |
| a) Droits de propriété industrielle, droits et valeurs similaires générés en interne   |            | 0,00          |                   | 0          |
| b) Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux |            | 0,00          |                   |            |
|  |            | 1 029 800,00  |                   | 1 323      |
| c) Goodwill  |            | 0,00          |                   | 0          |
| d) Avances et acomptes   |            | 2 874 935,35  | 3 904 735,35      | 2 365      |
|  |            |               |                   | 3 688      |
| <b>12. Immobilisations corporelles</b>   |            |               | 3 398 644,57      | 2 254      |
| <b>13. Autres éléments de l'actif circulant</b>  |            |               | 26 134 546,98     | 51 874     |
| <b>14. Comptes de régularisation</b>   |            |               | 30 799 611,96     | 24 672     |
| dont :   |            |               |                   |            |
| issus des opérations d'émission et de prêt   | EUR        | 12 506 588,18 |                   | (10 122)   |
| autres   | EUR        | 18 293 023,78 |                   | (14 550)   |
| <b>15. Actifs d'impôt différé</b>  |            |               | 17 106 972,93     | 13 874     |
| <b>Somme des actifs</b>  |            |               | 13 289 771 293,65 | 13 565 712 |

**Passif**

|   | 31/12/2016 |                |                   | 31/12/2015 |
|---|------------|----------------|-------------------|------------|
|   | EUR        | EUR            | EUR               | en kEUR    |
|   |            | Report :       | 12 322 169 910,77 | 12 609 407 |
| <b>8. Dettes subordonnées</b>                             |            |                | 25 500 000,00     | 25 500     |
| <b>9. Capital en droit de jouissance</b>                  |            |                | 0,00              | 0          |
| dont  |            |                |                   |            |
| exigible avant expiration d'un délai de deux ans          | EUR        | 0,00           |                   | (0)        |
| <b>10. Fonds pour risques bancaires généraux</b>          |            |                | 219 699 856,84    | 209 645    |
| dont  |            |                |                   |            |
| poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB | EUR        | 385 000,00     |                   | (330)      |
| <b>11. Capitaux propres</b>                               |            |                |                   |            |
| a) Capital souscrit                                       |            |                |                   |            |
| aa) capital social  |            | 250 119 407,03 |                   | 250 119    |
| ab) apports tacites                                       |            | 243 053 302,18 | 493 172 709,21    | 243 053    |
|   |            |                |                   | 493 173    |
| b) Réserve de capitaux                                    |            |                | 69 084 905,58     | 69 085     |
| c) Bénéfices non distribués                               |            |                |                   |            |
| ca) réserves statutaires                                  |            | 63 744 581,76  |                   | 62 701     |
| cb) autres bénéfices non distribués                       |            | 87 010 680,85  | 150 755 262,61    | 77 913     |
|   |            |                |                   | 140 615    |
| d) Bénéfice au bilan                                      |            |                | 9 388 648,64      | 18 288     |
|   |            |                |                   | 721 160    |
| <b>Somme des passifs</b>                                  |            |                | 13 289 771 293,65 | 13 565 712 |

**1. Passifs éventuels**

|  |  |                |                |         |
|--|--|----------------|----------------|---------|
| a) Passifs éventuels découlant d'effets transmis et décomptés                  |  | 0,00           |                | 0       |
| b) Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie              |  | 410 137 469,54 |                | 421 797 |
| c) Obligation résultant du recours à des sûretés pour des engagements de tiers |  | 0,00           | 410 137 469,54 | 0       |
|  |  |                |                | 421 797 |

**2. Autres obligations**

|   |  |                |                |           |
|---|--|----------------|----------------|-----------|
| a) Obligations de reprise d'opérations de mise en pension |  | 0,00           |                | 0         |
| b) Engagements de placement et engagements fermes         |  | 0,00           |                | 0         |
| c) Engagements de crédit irrévocables                     |  | 937 242 221,17 | 937 242 221,17 | 1 067 759 |
|   |  |                |                | 1 067 759 |

## COMPTE DE RÉSULTAT DE LA LANDESBANK SAAR SUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

|   | 2016              |                |                | 2015     |
|---|-------------------|----------------|----------------|----------|
|   | EUR               | EUR            | EUR            | en kEUR  |
| 1. Produits des intérêts résultant  |                   |                |                |          |
| a) d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire   | 248 474 425,22    |                |                | 265 521  |
| dont :  |                   |                |                |          |
| produit des intérêts de la caisse d'épargne-construction  |                   |                |                |          |
| de prêts d'épargne-logement   | EUR 1 363 554,50  |                |                | (1 798)  |
| de crédits de préfinancement et de crédits-relais   | EUR 15 828 797,05 |                |                | (14 755) |
| d'autres prêts à la construction  | EUR 6 823 321,55  |                |                | (7 295)  |
| b) de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique                             | 28 049 348,42     | 276 523 773,64 |                | 43 567   |
|   |                   |                |                | 309 088  |
| 2. Intérêts négatifs résultant de placements financiers   |                   |                |                |          |
| a) intérêts négatifs résultant d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire                 | -5 425 774,81     |                |                | -355     |
| b) intérêts négatifs résultant de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique | 0,00              | -5 425 774,81  | 271 097 998,83 | 0        |
|   |                   |                |                | -355     |
| 3. Charges d'intérêts   |                   |                |                |          |
| Charges d'intérêts issues des opérations bancaires  |                   | 178 094 021,09 |                | 203 564  |
| dont :  |                   |                |                | 105 328  |
| pour dépôts d'épargne-construction  | EUR 11 537 085,45 |                |                | (11 609) |
| 4. Intérêts positifs résultant d'emprunts   |                   |                |                |          |
| Intérêts positifs résultant des opérations bancaires (emprunts)   |                   | 3 646 706,25   | 174 447 314,84 | 257      |
|   |                   |                | 96 650 683,99  | 105 426  |
| 5. Produits courants sur  |                   |                |                |          |
| a) des actions et autres titres à revenu variable   |                   | 9 708 024,13   |                | 8 356    |
| b) des participations   |                   | 3 281 867,96   |                | 800      |
| c) des parts dans des entreprises liées   |                   | 0,00           | 12 989 892,09  | 0        |
|   |                   |                |                | 9 155    |
| 6. Produits sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert (partiel) de bénéfices            |                   |                | 83 698,50      | 24 372   |
| 7. Commissions perçues  |                   | 24 776 702,23  |                | 27 694   |
| dont :  |                   |                |                |          |
| commissions perçues sur la caisse d'épargne-construction  |                   |                |                |          |
| sur la conclusion et la négociation de contrats   | EUR 5 759 137,62  |                |                | (6 009)  |
| sur le régime de prêt après l'allocation  | EUR 0,00          |                |                | (11)     |
| sur la mise à disposition et le traitement de crédits de préfinancement et de crédits-relais                  | EUR 0,00          |                |                | (0)      |
|   |                   | Report :       | 109 724 274,58 | 166 648  |

|  |     |               | 2016          | 2015           |
|--|-----|---------------|---------------|----------------|
|  | EUR |               | EUR           | en kEUR        |
|  |     |               | Report :      | 109 724 274,58 |
| 8. Commissions versées   |     |               | 14 010 791,39 | 10 765 910,84  |
| dont :   |     |               |               | 13 422         |
| pour la conclusion et la négociation de contrats de la caisse d'épargne-construction   | EUR | 10 034 938,66 |               | (10 645)       |
| 9. Produit net du portefeuille de titres de transaction  |     |               |               | 487 834,80     |
| dont :   |     |               |               |                |
| dotations au poste spécial au titre de l'article § 340e paragraphe 4 HGB   | EUR | 55 000,00     |               | (45)           |
| 10. Autres produits d'exploitation   |     |               |               | 5 003 264,05   |
| dont :   |     |               |               |                |
| résultat de la conversion monétaire  | EUR | 0,00          |               | (896)          |
| 11. Charges administratives générales  |     |               |               |                |
| a) Frais de personnel  |     |               |               |                |
| aa) salaires   |     |               | 35 974 735,13 | 35 509         |
| ab) charges sociales et dépenses de retraite et d'assistance   |     |               | 8 727 095,63  | 44 701 830,76  |
| dont :   |     |               |               | 44 514         |
| retraite   | EUR | 2 858 801,85  |               | (3 371)        |
| b) Autres charges administratives  |     |               | 40 838 782,38 | 85 540 613,14  |
|  |     |               |               | 35 304         |
|  |     |               |               | 79 818         |
| 12. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles  |     |               |               | 1 743 704,84   |
|  |     |               |               | 1 657          |
| 13. Autres charges d'exploitation  |     |               |               | 3 792 428,93   |
| dont :   |     |               |               |                |
| résultat de la conversion monétaire  | EUR | 192 339,04    |               | (0)            |
| 14. Amortissements et provisions sur créances et certains titres, dotations aux provisions dans les opérations de crédit                         |     |               |               | 16 259 406,23  |
|  |     |               |               | 12 886         |
| 15. Dotations au fonds pour les risques bancaires généraux   |     |               | 10 000 000,00 | 25 000         |
| 16. Produits découlant de la reprise du fonds pour les risques bancaires généraux  |     |               | 0,00          | -10 000 000,00 |
|  |     |               |               | 0              |
|  |     |               |               | -25 000        |
| 17. Amortissements et provisions sur participations, parts dans des entreprises liées et titres ayant le caractère d'immobilisations financières |     |               | 2 462 690,81  | 4 233          |
|  |     |               | Report :      | 8 645 131,13   |
|  |     |               |               | 29 094         |

|   | EUR               | 2016<br>EUR  | EUR           | 2015<br>en kEUR |
|---|-------------------|--------------|---------------|-----------------|
|   |                   | Report :     | 8 645 131,13  | 29 094          |
| 18. Produits résultant d'attributions à des participations, des parts dans des entreprises liées et des titres ayant le caractère d'immobilisations financières |                   | 8 068 524,33 | 5 605 833,52  | 6 862           |
|   |                   |              |               | 2 628           |
| 19. Charges liées à la reprise de pertes  |                   |              | 36 701,97     | 32              |
|   |                   |              |               |                 |
| 20. Résultat de l'activité courante   |                   |              | 14 214 262,68 | 35 924          |
|   |                   |              |               |                 |
| 21. Produits exceptionnels  |                   | 0,00         |               | 0               |
|   |                   |              |               |                 |
| 22. Charges exceptionnelles   |                   | 344 859,00   |               | 345             |
|   |                   |              |               |                 |
| 23. Résultat exceptionnel   |                   |              | -344 859,00   | -345            |
|   |                   |              |               |                 |
| 24. Impôts sur le revenu et les bénéfices   |                   | 3 365 421,63 |               | 15 375          |
| dont :  |                   |              |               |                 |
| impôts différés   | EUR -3 232 671,91 |              |               | (-3 043)        |
|   |                   |              |               |                 |
| 25. Autres impôts ne figurant pas au poste 13   |                   | 72 150,23    | 3 437 571,86  | -116            |
|   |                   |              |               | 15 259          |
|   |                   |              |               |                 |
| 26. Résultat de l'exercice  |                   |              | 10 431 831,82 | 20 320          |
|   |                   |              |               |                 |
| 27. Dotations aux bénéfices non distribués  |                   |              |               |                 |
| a) réserves statutaires   |                   | 1 043 183,18 |               | 2 032           |
| b) autres bénéfices non distribués  |                   | 0,00         | 1 043 183,18  | 0               |
|   |                   |              |               | 2 032           |
| 28. Bénéfice au bilan   |                   |              | 9 388 648,64  | 18 288          |



## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

La présentation de l'état des variations des capitaux propres s'est basée sur la norme allemande de présentation des comptes (DRS) 22, publiée dans le Journal officiel allemand le 23 février 2016. La SaarLB suit la recommandation visant à appliquer intégralement cette norme à un stade précoce, soit au 31 décembre 2016. L'état des variations des capitaux propres donne des informations sur l'évolution des capitaux propres de la SaarLB.

| en kEUR                                    | Capital souscrit |                 | Réserve de capitaux | Résultats non distribués |                                 | Bénéfice au bilan | Capitaux propres |
|--|------------------|-----------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|
|  | Capital social   | Apports tacites |                     | Réserves statutaires     | Autres bénéfices non distribués |                   |                  |
| <b>Situation au 01/01/2016</b>             | <b>250 119</b>   | <b>243 053</b>  | <b>69 085</b>       | <b>62 701</b>            | <b>77 913</b>                   | <b>18 288</b>     | <b>721 160</b>   |
| Dotations/prélèvements Apports tacites     | -                | -               | -                   | -                        | -                               | -                 | -                |
| Dotations/prélèvements Réserve de capitaux | -                | -               | -                   | -                        | -                               | -                 | -                |
| Résultats non distribués – entrées/sorties | -                | -               | -                   | 1 043                    | 9 097                           | -10 140           | -                |
| Distributions                              | -                | -               | -                   | -                        | -                               | -9 191            | -9 191           |
| Autres variations                          | -                | -               | -                   | -                        | -                               | -                 | -                |
| Résultat de l'exercice                     | -                | -               | -                   | -                        | -                               | 10 432            | 10 432           |
| <b>Situation au 31/12/2016</b>             | <b>250 119</b>   | <b>243 053</b>  | <b>69 085</b>       | <b>63 744</b>            | <b>87 011</b>                   | <b>9 389</b>      | <b>722 402</b>   |

## **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ».

Le fonds financier comptabilisé correspond au poste de bilan « Réserve de trésorerie » et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Ce fonds n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et les clients, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et les clients, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires et aux titulaires de droits de jouissance ainsi que les variations affectant le capital subordonné.

| en kEUR  | 2016            |
|--|-----------------|
| <b>Résultat de l'exercice/perte de l'exercice</b>  | <b>9 389</b>    |
| <b>Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cashflow des activités opérationnelles</b> |                 |
| Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances et actifs immobilisés   | 30 562          |
| Hausse / baisse des provisions   | -1 097          |
| Autres charges / produits sans effet de trésorerie   | -638            |
| Bénéfice/perte découlant de la cession d'actifs immobilisés  | -8 029          |
| Autres ajustements (solde)   | 0               |
| <b>Total intermédiaire</b>   | <b>20 798</b>   |
| Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments sans effet de trésorerie   |                 |
| Hausse / baisse des créances sur les établissements de crédit  | 216 200         |
| Hausse / baisse des créances sur clients   | -560 251        |
| Hausse / baisse des titres (hormis les immobilisations financières)  | -7 102          |
| Hausse / baisse d'autres actifs résultant des activités opérationnelles  | 19 627          |
| Hausse / baisse des dettes envers les établissements de crédit   | -337 439        |
| Hausse / baisse des dettes envers les clients  | 85 688          |
| Hausse / baisse des dettes titrisées   | -27 359         |
| Hausse / baisse d'autres passifs résultant des activités opérationnelles   | 3 296           |
| Charges des intérêts / produits des intérêts   | -109 724        |
| Charges / produits résultant de postes exceptionnels   | 345             |
| Charge d'impôt / produit de l'impôt  | 3 365           |
| Intérêts et dividendes perçus  | 293 418         |
| Intérêts versés  | -187 768        |
| Encaissements exceptionnels  | 91              |
| Paievements exceptionnels  | 0               |
| Paievements/remboursements d'impôts sur les bénéfices  | -3 964          |
| <b>Cashflow des activités opérationnelles</b>  | <b>-581 390</b> |
| Encaissements résultant de sorties d'immobilisations financières   | 596 566         |
| Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations financières  | -164 962        |
| Encaissements résultant de sorties d'immobilisations corporelles   | 85              |
| Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles  | -2 108          |
| Encaissements résultant de sorties d'immobilisations incorporelles   | 0               |
| Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations incorporelles  | -1 067          |
| <b>Cashflow des activités d'investissement</b>   | <b>428 514</b>  |
| Encaissements provenant de dotations en capitaux propres   | 11 098          |
| Paievements aux actionnaires   | -9 191          |
| Autres paievements   | 0               |
| Variations de trésorerie résultant d'autres capitaux (solde)   | 0               |
| <b>Cashflow des activités de financement</b>   | <b>1 907</b>    |
| <b>Fonds financier à la fin de la période précédente</b>   | <b>211 784</b>  |
| Cashflow des activités opérationnelles   | -581 390        |
| Cashflow des activités d'investissement  | 428 514         |
| Cashflow des activités de financement  | 1 907           |
| <b>Fonds financier à la fin de la période</b>  | <b>60 815</b>   |

# Sommaire – Annexe 2016

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation .....</b>  | <b>69</b> |
| (1) Principes.....  | 69        |
| (2) Conversion monétaire .....  | 69        |
| (3) Méthodes comptables et d'évaluation .....   | 69        |
| <b>Informations sur le bilan .....</b>  | <b>72</b> |
| (4) Généralités .....   | 72        |
| (5) Actifs .....  | 73        |
| (6) Passifs.....  | 77        |
| (7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....   | 79        |
| (8) Impôts différés.....  | 80        |
| (9) Informations concernant le compte de résultat .....   | 80        |
| <b>Autres informations .....</b>  | <b>81</b> |
| (10) Affectation des bénéfices.....   | 81        |
| (11) Rapport additionnel .....  | 81        |
| (12) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan .....   | 81        |
| (13) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres .....   | 82        |
| (14) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à<br>une valeur autre que la juste valeur .....    | 83        |
| (15) Informations sur les montants ne pouvant être distribués.....  | 85        |
| (16) Effectifs .....  | 85        |
| (17) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration.....  | 86        |
| (18) Honoraires du commissaire aux comptes .....  | 86        |
| (19) Prestations fournies à des tiers.....  | 86        |
| (20) Opérations de mise en pension et emprunts de titres .....  | 86        |
| <b>Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de<br/>crédits communaux .....</b>                        | <b>87</b> |
| (21) Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations<br>hypothécaires (PfandBG) .....            | 87        |
| (22) Nouvel encours.....  | 88        |
| (23) Parts détenues par la SaarLB .....   | 93        |
| (24) Organes administratifs de la SaarLB.....   | 94        |
| (25) Relations avec des entreprises et personnes liées .....  | 96        |
| (26) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans<br>des organes de surveillance prévus par la loi ..... | 97        |

## ANNEXE

# Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation

### (1) PRINCIPES

Les comptes annuels de la SaarLB concernant l'exercice 2016 (exercice) ont été établis selon les dispositions du code de commerce HGB, le règlement régissant la comptabilité des établissements de crédit (RechKredV) et les dispositions de la loi sur les obligations hypothécaires. Le bilan et le compte de résultat sont structurés sur la base du formulaire général RechKredV. Les positions prescrites pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne-construction ont été complétées sous forme d'informations secondaires car elles ne représentent pas l'activité commerciale prioritaire de la banque. Les informations sur l'annexe concernant les activités de la caisse d'épargne-construction figurent dans les comptes annuels de la LBS publiés séparément.

En 2016, la SaarLB n'est plus tenue d'établir des états financiers consolidés au titre de l'article 290 paragraphe 5 HGB car elle a uniquement des succursales qui, conformément à l'article 296 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans des états financiers consolidés. La banque n'établit donc plus d'états financiers consolidés selon les normes financières IFRS à partir du 31/12/2016.

En tant qu'entreprise cotée en bourse qui n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés, la SaarLB a complété ses comptes annuels par un tableau des flux de trésorerie et un état des variations des capitaux propres conformément à l'article 264 paragraphe 1 phrase 2 HGB.

### (2) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères ont été convertis aux taux de référence de la BCE au 31 décembre 2016 conformément à l'article 256a HGB. Les opérations au comptant en suspens sont converties au cours au comptant à la date de clôture du bilan, les contrats à terme en suspens au cours à terme à la date de clôture.

Étant donné que les actifs, les dettes ou les contrats à terme par devise sont couverts particulièrement par des actifs, des dettes ou d'autres contrats à terme dans la même devise, les charges et produits sont pris en compte dans le compte de résultat (article 340h HGB), inscrits dans les Autres charges d'exploitation.

Le montant des actifs et des dettes libellés en devises étrangères s'élève à 201 883 kEUR et 194 356 kEUR.

### (3) MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les actifs, les dettes, les comptes de régularisation, les charges et les produits sont inscrits au bilan selon les dispositions des articles 246 et suivants HGB, les actifs et les dettes sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB – pour autant qu'ils ne soient pas codifiés dans des réglementations spéciales pour établissements de crédit (articles 340a et suivants HGB).

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminuées des amortissements prévus en fonction de la durée d'utilité.

La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique ou commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.

En règle générale, la SaarLB se base sur les durées d'utilité suivantes :

- Agencements et aménagements : 3 - 15 ans
- Immobilisations incorporelles : 3 - 5 ans.

En cas de dépréciation durable, il est procédé à un amortissement non planifié. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti.

Les participations et les parts dans des entreprises liées sont comptabilisées aux coûts d'acquisition et/ou à la juste valeur plus faible.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont le caractère d'actifs immobilisés lorsqu'il est prévu de les conserver. L'évaluation se fait aux coûts d'acquisition ou, en cas de dépréciation durable, à la juste valeur plus faible ; les dépréciations temporaires ne sont pas comptabilisées en charges. Pour une présentation plus précise du patrimoine et des résultats, la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements est prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Les actions et les autres titres à revenu variable sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible, quelle que soit la durée d'une dépréciation.

Les titres de l'actif circulant sont comptabilisés aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible.

Les emprunts de titres sont inscrits au bilan comme des opérations de prise en pension au sens de l'article 340b paragraphe 2 HGB : il n'est pas procédé à la comptabilisation d'une entrée (emprunt) ou d'une sortie (prêt). Les titres prêtés sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB ; les titres empruntés, quant à eux, ne sont pas évalués. Il est tenu compte du manque de solvabilité de l'emprunteur par la constitution d'une provision pour risques.

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, les dettes au montant de l'exécution. Les agios et disagio sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis.

Il est tenu compte des risques dans les opérations de crédit en procédant à des corrections de valeur sur créances et en constituant des provisions pour passifs éventuels. Le montant des corrections de valeur individuelle nécessaires est déterminé par comparaison entre l'utilisation du crédit et la valeur actualisée des flux de paiement attendus à l'avenir au niveau des comptes individuels. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés au taux effectif. Pour les créances sur les établissements de crédit et les clients ainsi que pour les passifs éventuels et engagements de crédit pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur et

ceux ne nécessitant, après analyse individuelle des informations objectives, aucune correction de valeur, une correction de valeur de portefeuille forfaitaire est calculée sur la base des probabilités de défaillance historiques et des pertes attendues. Ces probabilités de défaillance sont continuellement actualisées dans le cadre d'une procédure de backtesting.

Il existe par ailleurs une provision pour risques bancaires généraux au titre de l'article 340f HGB ainsi qu'un « Fonds pour risques bancaires généraux » conformément à l'article 340g HGB.

Les provisions pour pensions sont constituées selon des principes actuariels conformément aux dispositions de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Le calcul se base sur un taux d'actualisation de 4,00 % par an, une évolution des droits en formation de 2,5 % par an et une évolution tendancielle des pensions de 2 % par an.

Les dispositions modifiées de l'article 253 paragraphe 6 HGB visant à déterminer le taux d'actualisation pour les provisions constituées à long terme pour les engagements au titre des retraites ont été appliquées pour la première fois. L'actualisation se fait à présent au taux du marché moyen (à échéance adéquate) des dix dernières années. Jusqu'à présent, on utilisait le taux du marché moyen des sept dernières années. Le taux d'actualisation s'est fondé sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2016, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB pour une échéance résiduelle supposée de 15 ans. En raison du niveau des intérêts qui a connu une baisse importante, le taux d'intérêt a été extrapolé sur la fin de l'année conformément à IDW RS HFA 30 Tz. 65.

La dotation aux provisions pour pensions se fait conformément aux probabilités de décès des tables Heubeck 2005G. Il est fait usage de la disposition transitoire conformément à l'article 67 de la loi introductive au code de commerce allemand (EGHGB) qui permet de répartir sur une période de 15 ans la différence résultant de la loi allemande de modernisation du droit de bilan (BilMoG) pour les provisions pour pensions au 31/12/2009. Les provisions pour pensions qui, pour cette raison, ne figurent pas au bilan se montent à 2 759 kEUR au 31/12/2016 (contre 3 104 kEUR au 31/12/2015). La différence entre la valeur des provisions sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans s'élève à 3 255 kEUR. Ce montant ne peut être distribué.

Les actifs d'un montant de 601 kEUR (contre 642 kEUR au 31/12/2015) qui servent uniquement à satisfaire aux engagements au titre des retraites sont hors de portée de tous les autres créanciers et ont donc été compensés avec les dettes conformément à l'article 246 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Ces actifs sont des droits (valeurs de rachat) résultant de réassurances, dont les coûts d'acquisition correspondant aux justes valeurs s'élèvent à 601 kEUR contre 642 kEUR au 31/12/2015. Le montant de l'exécution des dettes s'établit à 601 kEUR (642 kEUR au 31/12/2015). Les charges d'intérêt de 20 kEUR (31 kEUR en 2015) ont été compensées avec les produits des intérêts pour un montant correspondant.

Par ailleurs, des provisions à hauteur du montant d'exécution nécessaire sont constituées pour les dettes incertaines et les risques de perte sur des opérations en cours. On applique la méthode de l'actualisation pour calculer une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées au taux du marché moyen des sept dernières années (publié par la Banque Fédérale Allemande) correspondant à leur durée résiduelle, pour autant que cette actualisation soit significative.

Il n'est pas probable que les passifs éventuels inscrits au bilan (uniquement des cautions d'un montant de 410 137 kEUR) soient exécutés. Cette estimation se base sur des analyses de la solvabilité des différents emprunteurs. L'utilisation des engagements de crédit irrévocables (d'un montant de 937 242 kEUR) se fait sur la base des dispositions contractuelles. Les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables inscrits au bilan ne contiennent aucun poste significatif.

Pour couvrir le risque lié aux variations du taux d'intérêt, la SaarLB forme des micro-unités d'évaluation. Les unités d'évaluation sous forme d'opérations aller-retour sont également reproduites comme micro-unité d'évaluation aux termes de l'article 254 HGB (volume de 3 045 millions d'euros au 31/12/2016 contre 2 610 millions d'euros au 31/12/2015). Les instruments de base et de couverture sont des dérivés dont les paramètres de risque déterminants ont été ajustés de manière à ce que les variations de valeur des opérations de base et celles des opérations de couverture se compensent sur la durée totale des opérations. Etant donné qu'il s'agit de relations de couverture parfaites, il n'est procédé ni à une évaluation de l'opération de base ni à une évaluation de l'opération de couverture en ce qui concerne le risque couvert (méthode du gel). L'effectivité de l'unité d'évaluation est déterminée par le principe de la correspondance des éléments critiques (critical term match). Le montant du risque couvert est de 151 374 kEUR au 31/12/2016 (contre 156 747 kEUR au 31/12/2015).

Les dérivés du portefeuille des immobilisations ne sont pas inscrits au bilan. Il est tenu compte de ces dérivés dans le calcul d'une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont régularisés conformément à la période de référence et comptabilisés dans les créances sur les établissements de crédit et les clients ou dans les dettes envers les établissements de crédit et les clients. Les produits et les charges des intérêts des swaps couvrant les risques (nets) sont enregistrés dans les produits des intérêts ou les charges des intérêts.

La SaarLB procède également à une estimation des impôts différés actifs et passifs en application de l'article 274 HGB. La détermination des impôts différés au 31 décembre 2016 s'est fondée sur un taux d'imposition de 32,975 % (contre 31,57 % au 31/12/2015).

## Informations sur le bilan

### **(4) GÉNÉRALITÉS**

Les explications ci-dessous sur les différents postes du bilan se font dans l'ordre d'apparition des postes inscrits au bilan.



**(5) ACTIFS**

| N°             | Postes de bilan  | 31/12/2016<br>en kEUR | 31/12/2015<br>en kEUR |
|----------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Pos. 3</b>  | <b>Créances sur les établissements de crédit</b>                                       |                       |                       |
|                | Créances sur des entreprises liées   | -                     | -                     |
|                | Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation        | 4 190                 | 6 212                 |
|                | Créances subordonnées  | 10 000                | 15 000                |
|                | Créances sur des caisses d'épargne affiliées   | 344 154               | 416 614               |
|                | Créances destinées à couvrir des obligations émises                                    | 19 589                | 54 604                |
| <b>Pos. 4</b>  | <b>Créances sur clients</b>  |                       |                       |
|                | Créances sur des entreprises liées   | -                     | 7                     |
|                | Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation        | 13 719                | 18 641                |
|                | Créances destinées à couvrir des obligations émises                                    | 2 802 226             | 2 502 336             |
| <b>Pos. 5</b>  | <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>                                      |                       |                       |
|                | a) Billets de trésorerie   |                       |                       |
|                | ab) d'autres émetteurs   |                       |                       |
|                | négociables en bourse, non cotés en bourse   | -                     | -                     |
|                | b) Emprunts et obligations   |                       |                       |
|                | ba) d'émetteurs publics  |                       |                       |
|                | négociables en bourse et cotés en bourse   | 360 522               | 503 802               |
|                | bb) d'autres émetteurs   |                       |                       |
|                | négociables en bourse et cotés en bourse   | 1 359 405             | 1 531 045             |
|                | négociables en bourse, non cotés en bourse   | -                     | 67 455                |
|                | obligations subordonnées et autres titres à revenu fixe                                | 10 000                | 10 000                |
|                | c) Propres obligations   |                       |                       |
|                | négociables en bourse et cotées en bourse  | 7 649                 | 19 740                |
|                | Créances titrisées sur des entreprises liées   | -                     | -                     |
|                | Créances titrisées sur des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | -                     | -                     |
| <b>Pos. 6</b>  | <b>Actions et autres titres à revenu variable</b>                                      |                       |                       |
|                | Négociables en bourse, non cotés en bourse   | -                     | -                     |
| <b>Pos. 9</b>  | <b>Actifs fiduciaires</b>  |                       |                       |
|                | Créances sur clients   | 2 826                 | 5 175                 |
| <b>Pos. 12</b> | <b>Immobilisations corporelles</b>   |                       |                       |
|                | Voir tableau des immobilisations   |                       |                       |
| <b>Pos. 13</b> | <b>Autres actifs</b>   |                       |                       |
|                | Sont comptabilisés ici pour l'essentiel les  |                       |                       |
|                | droits découlant du transfert de bénéficiaires   | -                     | 22 496                |
|                | droits à remboursement d'impôts  | 17 297                | 17 282                |
|                | cautions constituées auprès d'établissements boursiers                                 | -                     | 6 531                 |
|                | primes pour les opérations sur options   | 1 647                 | 1 965                 |
| <b>Pos. 14</b> | <b>Compte de régularisation</b>  |                       |                       |
|                | Régularisation des disagios de dettes et emprunts émis                                 | 3 705                 | 3 796                 |
|                | Régularisation des agios découlant de créances et d'emprunts émis                      | 8 802                 | 6 327                 |

Les participations et les parts détenues dans des entreprises liées ne contiennent pas de parts négociables en bourse.

## Tableau des immobilisations

| Immobilisations   | Coûts d'acquisition historiques au 01/01/2016<br>en kEUR | Variations au cours de l'exercice |                    |                                  |                         | Amortissements cumulés au 31/12/2016<br>en kEUR | Valeur comptable au 31/12/2016<br>en kEUR | Amortissements durant l'année en cours<br>en kEUR |
|---|--|-----------------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------|---|---|---|
|   |  | Entrées<br>en kEUR                | Sorties<br>en kEUR | Transferts comptables<br>en kEUR | Acquisitions<br>en kEUR |   |   |   |
| Immobilisations corporelles <sup>3)</sup>   | 16 449   | 2 108                             | 161                | -                                | -                       | 14 997  | 3 399                                     | 894   |
| Immobilisations incorporelles   | 9 461  | 1 067                             | 221                | -                                | -                       | 6 402   | 3 905                                     | 850   |
| Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux | 7 096  | 557                               | 221                | -                                | -                       | 6 402   | 1 030                                     | 850   |
| Avances et acomptes   | 2 365  | 510                               | -                  | -                                | -                       | -   | 2 875                                     | -   |
| Participations  | 61 184   | 125                               | 40 797             | -                                | -                       | 3 179   | 17 333                                    | 654   |
| Parts dans des entreprises liées  | 350  | -                                 | -                  | -                                | -                       | -   | 350                                       | -   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 2 132 075  |                                   |                    | -435 327 <sup>1)</sup>           |                         |   | 1 696 748                                 | 17 216  |
| Actions et autres titres à revenu variable  | 329 528  |                                   |                    | 4 914 <sup>1)2)</sup>            |                         |   | 334 442                                   | 1 753   |

<sup>1)</sup> Il s'agit d'une variation nette conformément à l'article 34 paragraphe 3 RechKredV.

<sup>2)</sup> Parts dans des fonds spéciaux.

<sup>3)</sup> Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 3 399 kEUR.

La valeur comptable (y compris les intérêts prorata temporis d'un montant de 23 179 kEUR) des obligations (négociables en bourse) et des autres titres à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations s'élève à 1 719 927 kEUR, la juste valeur (y compris les intérêts prorata temporis) à 1 769 851 kEUR ; y figurent des titres avec des charges latentes d'une valeur comptable de 180 972 kEUR (contre 472 497 l'année passée) et d'une juste valeur d'un montant de 179 083 kEUR (contre 467 090 kEUR en 2015) ainsi que des titres avec des réserves latentes d'une valeur comptable de 1 535 936 kEUR (contre 1 629 894 kEUR l'année passée) et d'une juste valeur de 1 587 749 kEUR (1 678 826 kEUR). Il n'a pas été réalisé d'amortissement car il s'agit de dépréciations temporaires. La SaarLB part du principe que les titres concernés seront remboursés à la valeur nominale.

La valeur comptable des parts détenues dans des fonds spéciaux, affichées dans le poste « Actions et autres titres à revenu variable » est de 334 442 kEUR (316 999 kEUR l'année passée). Ces titres ne renferment pas de charges latentes. Des amortissements extraordinaires d'un montant de 1 753 kEUR (contre 2 760 kEUR l'année passée) ont été effectués.

| Actifs immobilisés            | Amortissements cumulés au 01/01/2016 | Amortissements cumulés au 31/12/2016 | Amortissements durant l'année en cours | Variations dans les amortissements cumulés |                 |                               |
|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--|-----------------|-------------------------------|
|                               | en kEUR                              | en kEUR                              | en kEUR                                | Entrées en kEUR                            | Sorties en kEUR | Transferts comptables en kEUR |
| Immobilisations corporelles   | 14 195                               | 14 997                               | 894                                    | 0  | -92             |                               |
| Immobilisations incorporelles | 5 774                                | 6 402                                | 850                                    | 0  | -222            |                               |

### Sociétés d'investissement

Les parts ou les actions dans des fonds d'investissement nationaux ou des fonds d'investissement étrangers comparables, indiquées ci-dessous, dépassent un taux de 10 % :

|                                | Valeur comptable (VC) 31/12/2016 en kEUR | Valeur du marché (VM) 31/12/2016 en kEUR | Différence (VM - VC) en kEUR | Distribution 2016 en kEUR | Restitution journalière possible | Documents AfA (amortissement pour usure) 2016 en kEUR |
|--------------------------------|--|--|------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---|
| <b>Fonds mixtes</b>            |  |  |                              |                           |                                  |   |
| Fonds SaarLB 1                 | 158 708                                  | 158 708                                  | 0                            | 2 832                     | Oui                              | -   |
| <b>Fonds obligataires</b>      |  |  |                              |                           |                                  |   |
| Fonds SBLB                     | 65 544                                   | 66 908                                   | 1 364                        | 2 380                     | Oui                              | -   |
| Fonds SBLB 2                   | 63 717                                   | 67 285                                   | 3 568                        | 1 701                     | Oui                              | -   |
| Fonds SBLBHA                   | 30 000                                   | 31 086                                   | 1 086                        | 1 170                     | Oui                              | -   |
| <b>Fonds immobiliers</b>       |  |  |                              |                           |                                  |   |
| LBIImmoInvest                  | 44 411                                   | 44 661                                   | 250                          | 1 200                     | Non                              | -   |
| <b>Fonds de capital-risque</b> |  |  |                              |                           |                                  |   |
| AIRFI                          | 0  | 0  | -                            | -                         | Non                              | -   |

Les fonds mixtes ainsi que les fonds obligataires et les fonds immobiliers sont des fonds spéciaux dans lesquels la SaarLB est le seul porteur de parts.

À la date de clôture des comptes annuels, la possibilité de restitution journalière des parts détenues dans le fonds immobilier LBIImmoInvest est limitée en ce sens qu'une prime de reprise est perçue en cas de restitution des parts, que le fonds commun de placement est liquidé en cas de restitution de toutes les parts et/ou que la société peut refuser durant une période limitée de reprendre les parts pour des raisons de liquidité aux fins de protection des investisseurs.

L'Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement (AIRFI) est un fonds de capital-risque de droit français. Sur le volume d'investissement, 50 % proviennent du secteur public, le reste du secteur privé, comme le prévoient les dispositions réglementaires. Le fonds a principalement investi en Alsace et dans l'est de la France, il existe par ailleurs des engagements dans les zones allemandes et suisses limitrophes. Les sociétés ciblées par ces investissements sont de petites et moyennes entreprises dont les effectifs atteignent au plus 500 salariés et dont le total au bilan ne dépasse pas 75,0 millions d'euros, ces entreprises affichant toutefois un potentiel de croissance. En regard de la situation économique insuffisante du fonds, il a été nécessaire de procéder à des amortissements de la valeur comptable au cours des années passées.

**(6) PASSIFS**

| N°            | Postes de bilan  | 31/12/2016<br>en kEUR | 31/12/2015<br>en kEUR |
|---------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Pos. 1</b> | <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>                                |                       |                       |
|               | Dettes envers les entreprises liées  | -                     | -                     |
|               | Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 108 146               | 115 783               |
|               | Dettes envers les caisses d'épargne affiliées                                    | 89 381                | 76 090                |
| <b>Pos. 2</b> | <b>Dettes envers les clients</b>   |                       |                       |
|               | Dettes envers les entreprises liées  | 2 494                 | 24 992                |
|               | Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 8 364                 | 8 966                 |
| <b>Pos. 3</b> | <b>Dettes titrisées</b>  |                       |                       |
|               | Dettes envers les entreprises liées  | -                     | -                     |
|               | Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | -                     | -                     |
| <b>Pos. 4</b> | <b>Passifs fiduciaires</b>   |                       |                       |
|               | Dettes sur les établissements de crédit  | 2 699                 | 4 193                 |
|               | Dettes sur les clients   | 128                   | 982                   |
| <b>Pos. 5</b> | <b>Autres dettes</b>   |                       |                       |
|               | Cette position englobe pour l'essentiel les :                                    |                       |                       |
|               | intérêts sur les apports tacites   | 16 322                | 16 322                |
|               | intérêts sur le capital en droit de jouissance                                   | -                     | -                     |
|               | intérêts sur les dettes subordonnées   | 903                   | 901                   |
|               | primes sur options encaissées  | 6 320                 | 3 129                 |
|               | impôts et charges sociales à payer   | 2 295                 | 2 458                 |
|               | comptes de conversion monétaire  | 906                   | 4 743                 |
| <b>Pos. 6</b> | <b>Comptes de régularisation</b>   |                       |                       |
|               | Régularisation des agios de dettes et obligations émises                         | 8 091                 | 9 781                 |
|               | Régularisation des disagios découlant de créances                                | 2 417                 | 3 060                 |
| <b>Pos. 8</b> | <b>Dettes subordonnées</b>   |                       |                       |
|               | Prêts  | 25 500                | 25 500                |
|               | Obligations au porteur   | -                     | -                     |
| <b>Pos. 9</b> | <b>Capital en droit de jouissance</b>  | -                     | -                     |

### **A propos des dettes subordonnées :**

Spécification des emprunts dépassant 10 % du montant total des dettes subordonnées :

- Obligation nominative d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,424 %, échéance 14/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,0648 %, échéance 14/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,0048 %, échéance 20/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 3,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,1779 %, échéance 30/01/2024
- Crédit semi-obligataire d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 5,4042 %, échéance 26/03/2018

Ces emprunts ne peuvent être assortis d'une obligation de remboursement avant terme.

Les dettes subordonnées ont une durée résiduelle supérieure à deux ans pour un montant de 20,5 millions d'euros.

Les charges relatives aux dettes subordonnées s'élèvent à 1125 kEUR (contre 5 402 kEUR l'année passée).

En cas de procédure d'insolvabilité ou de liquidation, les créanciers des dettes subordonnées ne sont remboursés qu'après satisfaction de tous les créanciers non subordonnés. Les conditions contractuelles ou d'emprunt ne prévoient pas de transformation en capital ou d'autres formes d'engagement.

## (7) VENTILATION DES POSTES DU BILAN PAR DURÉE RÉSIDUELLE

## Actifs

| N°              | Postes de bilan  | 31/12/2016<br>en kEUR | 31/12/2015<br>en kEUR |
|-----------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Pos. 3b)</b> | <b>Autres créances sur les établissements de crédit</b>  |                       |                       |
|                 | inférieure ou égale à 3 mois                             | 243 006               | 204 113               |
|                 | entre 3 mois et 1 an                                     | 578 591               | 348 349               |
|                 | entre 1 mois et 5 ans                                    | 89 793                | 211 814               |
|                 | supérieure à 5 ans                                       | 2 027                 | 6 850                 |
| <b>Pos. 4</b>   | <b>Créances sur clients</b>                              |                       |                       |
|                 | inférieure ou égale à 3 mois                             | 475 209               | 471 871               |
|                 | entre 3 mois et 1 an                                     | 647 181               | 693 734               |
|                 | entre 1 mois et 5 ans                                    | 3 023 561             | 2 864 830             |
|                 | supérieure à 5 ans                                       | 5 125 101             | 4 562 146             |
|                 | Créances à durée indéterminée                            | 147 853               | 291 329               |
| <b>Pos. 5</b>   | <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>        |                       |                       |
|                 | Montants venant à échéance au cours du prochain exercice | 451 486               | 418 485               |

## Passifs

| N°               | Postes de bilan  | 31/12/2016<br>en kEUR | 31/12/2015<br>en kEUR |
|------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Pos. 1b)</b>  | <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>        |                       |                       |
|                  | inférieure ou égale à 3 mois                             | 652 943               | 422 365               |
|                  | entre 3 mois et 1 an                                     | 570 052               | 1 108 739             |
|                  | entre 1 mois et 5 ans                                    | 804 796               | 789 345               |
|                  | supérieure à 5 ans                                       | 1 057 304             | 1 161 248             |
| <b>Pos. 2ab)</b> | <b>Dettes envers les clients – dépôts d'épargne</b>      |                       |                       |
|                  | inférieure ou égale à 3 mois                             | 804                   | 528                   |
|                  | entre 3 mois et 1 an                                     | 3 664                 | 385                   |
|                  | entre 1 mois et 5 ans                                    | -                     | -                     |
|                  | supérieure à 5 ans                                       | -                     | -                     |
| <b>Pos. 2bb)</b> | <b>Autres dettes envers les clients</b>                  |                       |                       |
|                  | inférieure ou égale à 3 mois                             | 788 155               | 580 447               |
|                  | entre 3 mois et 1 an                                     | 572 795               | 803 986               |
|                  | entre 1 mois et 5 ans                                    | 455 138               | 349 135               |
|                  | supérieure à 5 ans                                       | 1 514 760             | 1 351 237             |
| <b>Pos. 3a)</b>  | <b>Obligations émises</b>                                |                       |                       |
|                  | Montants venant à échéance au cours du prochain exercice | 708 878               | 379 737               |

## (8) IMPÔTS DIFFÉRÉS

La détermination des impôts différés se fonde sur un taux d'imposition de 32,975 %. Les actifs et passifs d'impôt différé se répartissent comme suit sur les différents postes :

| en kEUR  | 2016                   |                         | 2015                   |                         |
|--|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|  | Actifs d'impôt différé | Passifs d'impôt différé | Actifs d'impôt différé | Passifs d'impôt différé |
| Créances   | 14 295                 |                         | 10 712                 | -                       |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                                 | -                      | 1 649                   | -                      | 1 225                   |
| Participations   | 75                     |                         | 72                     | -                       |
| Parts dans des entreprises liées   | -                      |                         | -                      | -                       |
| Immobilisations corporelles  | 14                     |                         | 13                     | -                       |
| Autres éléments de l'actif   | 1 238                  |                         | 1 185                  | -                       |
| Autres dettes  | -                      |                         | -                      | -                       |
| Provisions   | 3 134                  |                         | 3 117                  | -                       |
| Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle | -                      |                         | -                      | -                       |
| <b>Total des impôts différés (compensé)</b>                                | <b>17 107</b>          | <b>-</b>                | <b>13 874</b>          | <b>-</b>                |

## (9) INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les intérêts négatifs sur les opérations monétaires résultent des avoirs de réserve dépassant les réserves obligatoires de l'institut auprès de la BCE. Les intérêts positifs sur les opérations bancaires résultent de dépôts à terme ainsi que de dettes à long terme envers les clients. Les intérêts négatifs et positifs, y compris les chiffres de l'année précédente, sont indiqués dans le compte de résultat comme poste séparé.

Le poste 8 du compte de résultat « Autres produits d'exploitation » comprend entre autres les produits résultant de bénéfices comptables sur options à échéance à raison de 2 419 kEUR, les produits résultant de la reprise de provisions à hauteur de 715 kEUR et 416 kEUR provenant du remboursement de cotisations versées à la fédération l'année passée.

Sont compris dans le poste 12 du compte de résultat « Autres charges d'exploitation » des amortissements sur options à échéance à raison de 2 112 kEUR ainsi que des intérêts accumulés sur les provisions à long terme dans le domaine du personnel pour un montant de 794 kEUR.

Le poste 20 du compte de résultat « Charges extraordinaires » renferme, conformément à l'article 67 EGHGB, le montant annuel résultant de la dotation à des provisions pour pensions ne figurant pas jusqu'à présent au compte de résultat (voir indication 3).

Les impôts sur le revenu et les bénéfices portent à raison de 3 256 kEUR (contre 15 266 kEUR l'année passée) sur le résultat de l'activité courante et à raison de 114 kEUR (109 kEUR en 2015) sur le résultat exceptionnel.

Des explications plus détaillées sur le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion.



## Autres informations

### (10) AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice de l'exercice se monte à 10 431 831,82 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 1 des statuts, le résultat net est en priorité affecté à concurrence de 10 % (au moins) à la réserve statutaire sur bénéfices non distribués. Pour l'exercice 2016, il en découle un montant de dotation de 1 043 183,18 euros.

Reste un bénéfice au bilan de 9 388 648,64 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 2 des statuts, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les bénéfices comme suit :

|  | EUR          |
|--|--------------|
| Dotation aux autres réserves sur bénéfices non distribués de la SaarLB | 198 148,64   |
| Distribution des bénéfices sur le capital social                       | 9 190 500,00 |
|  | 9 388 648,64 |

### (11) RAPPORT ADDITIONNEL

Il ne s'est produit aucun évènement significatif après la clôture de l'exercice.

### (12) INFORMATIONS SUR D'AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES NE FIGURANT PAS AU BILAN

#### Contrats de location

| en kEUR  | 2016          | 2015          |
|--|---------------|---------------|
| <b>Futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables (durées résiduelles)</b> | <b>16 592</b> | <b>18 422</b> |
| inférieure ou égale à 1 an   | 2 190         | 1 973         |
| entre 1 an et 5 ans  | 7 610         | 7 203         |
| supérieure à 5 ans   | 6 792         | 9 246         |

Les contrats de location portent sur les loyers de biens immobiliers et sur la location d'agencements et d'aménagements. Les contrats de location d'agencements et d'aménagements ont une durée fixe de 4 ou 5 ans ; les contrats de location de biens immobiliers ont une durée illimitée, les paiements de loyers pour un an sont classés dans la catégorie d'échéance « inférieure ou égale à un an ». Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

## Autres obligations financières

Les autres obligations financières portent sur les éléments suivants :

| en kEUR   | 2016  | 2015  |
|---|-------|-------|
| Obligation de versement supplémentaire dans le système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne | -     | -     |
| Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés  | 2 482 | 2 712 |
| Obligations de versements non réclamées   | 2 200 | 2 315 |
| Obligations liées à la reprise de participations  | 512   | 2 784 |
| Obligation de paiement envers l'agence fédérale de stabilisation des marchés financiers                                       | 4 328 | 1 199 |

Depuis 2015, la cotisation annuelle déterminée est à verser à 100 % au système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne (appelé auparavant réserve de garantie des banques régionales). Il n'y a obligation de versement supplémentaire que si la responsabilité est engagée.

L'obligation de versement supplémentaire et la co-responsabilité supplémentaire pour d'autres associés découlent de la Loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG) et du Code de commerce HGB (droit des sociétés en commandite).

Les obligations de rachat de parts se fondent sur les statuts et les décisions d'augmentation du capital.

L'obligation de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers découle de la cotisation annuelle au fonds de restructuration pour l'année de cotisation allant du 1<sup>er</sup> janvier au samedi 31 décembre 2016 (dite redevance bancaire). 15 % de la cotisation annuelle déterminée peuvent se faire sous forme d'obligations de paiement pleinement garanties.

### (13) TRANSFERT DE GARANTIES À TITRE DE SÛRETÉ D'ENGAGEMENTS PROPRES

Des actifs d'un montant de 751 442 kEUR ont été transférés à titre de sûreté des engagements

| en kEUR                                 | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|---|----------------|----------------|
| Dettes sur les établissements de crédit | 210 956        | 368 259        |
| <b>Total</b>                            | <b>210 956</b> | <b>368 259</b> |

Le montant total des garanties transférées qui doivent être déposées pour participer aux organes de compensation et aux organismes boursiers standardisés s'élève à 85 millions d'euros (contre 133 millions d'euros l'année passée).

**(14) INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DÉRIVÉES INSCRITES AU BILAN  
À UNE VALEUR AUTRE QUE LA JUSTE VALEUR**

Dans le cadre de ses activités commerciales, la banque est principalement exposée aux

- risques de taux d'intérêt
- risques de change
- risques liés aux actions et aux prix
- risques de contrepartie.

Il est tenu compte de ces risques en concluant entre autres des opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous font état des instruments financiers dérivés utilisés pour ce faire, de leurs montants nominaux, des valeurs de marché et de la ventilation par échéance et contractant au 31 décembre 2016.

Les valeurs de marché prises comme base sont

- les prix de marché pour les contrats négociés en bourse
- les modèles d'évaluation des options reconnus avec des paramètres actuels pour les opérations sur options
- les modèles d'actualisation, y compris les courbes de rendement actuelles, pour les autres opérations sur dérivés.

## Représentation des volumes

| en kEUR   | Valeurs nominales |                   | Valeurs de marché positives | Valeurs de marché négatives |
|---|-------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|   | 2016              | 2015              | 2016                        | 2016                        |
| <b>Risques de taux d'intérêt</b>                    |                   |                   |                             |                             |
| Swaps de taux d'intérêt                             | 12 321 288        | 11 372 292        | 477 315                     | -398 245                    |
| Accords de taux futurs                              | 60 000            | 15 000            | -                           | -3 805                      |
| Caps, floors  | 994 230           | 1 416 656         | 734                         | -739                        |
| Contrats à terme                                    | 1 230 950         | 1 087 865         | 3 357                       | -3 357                      |
| Options sur contrats à terme                        | 204 449           | 210 031           | 582                         | -582                        |
| <b>Total des risques liés aux taux d'intérêt</b>    | <b>14 810 917</b> | <b>14 101 844</b> | <b>481 988</b>              | <b>-406 728</b>             |
| <b>Risques de change</b>                            |                   |                   |                             |                             |
| Opérations de change à terme                        | 282 294           | 397 152           | 2 251                       | -2 782                      |
| Swaps de devises/de taux d'intérêt                  | -                 | -                 | -                           | -                           |
| Options sur devises                                 | 129 470           | 1 190             | 579                         | -610                        |
| - Achats  | 64 735            | 595               | 579                         | -                           |
| - Ventes  | 64 735            | 595               | -                           | -610                        |
| Contrats à terme*                                   | 10 606            | 6 250             | 53                          | -53                         |
| <b>Risques de change au total*</b>                  | <b>422 370</b>    | <b>404 592</b>    | <b>2 883</b>                | <b>-3 445</b>               |
| <b>Actions et autres risques de marché</b>          |                   |                   |                             |                             |
| Options sur indices                                 | 72 286            | 184 630           | 1 714                       | -1 714                      |
| - Achats  | 36 143            | 92 315            | 1 714                       | -                           |
| - Ventes  | 36 143            | 92 315            | -                           | -1 714                      |
| Options sur actions*                                | 5 032             | 32 714            | 866                         | -866                        |
| - Achats  | 2 516             | 16 357            | 866                         | -                           |
| - Ventes  | 2 516             | 16 357            | -                           | -866                        |
| Contrats à terme                                    | 68 852            | 75 481            | 767                         | -767                        |
| <b>Actions et autres risques de marché – total*</b> | <b>146 170</b>    | <b>292 825</b>    | <b>3 347</b>                | <b>-3 347</b>               |
| <b>Risques liés aux dérivés de crédit</b>           |                   |                   |                             |                             |
| Acheteur de garantie                                | -                 | -                 | -                           | -                           |
| Vendeur de garantie                                 | 30 000            | 30 000            | 26                          | -37                         |
| <b>Total des risques liés aux dérivés de crédit</b> | <b>30 000</b>     | <b>30 000</b>     | <b>26</b>                   | <b>-37</b>                  |
| <b>Total</b>  | <b>15 409 457</b> | <b>14 829 261</b> | <b>488 244</b>              | <b>-413 557</b>             |

\* Ajustement des chiffres de l'année passée (des risques liés aux actions et autres risques de marché aux risques de change)

**Ventilation par échéance**

| en kEUR                       | Valeurs nominales         |                   |                   |                |                                     |                |                                    |               |
|-------------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------------|---------------|
|                               | Risques de taux d'intérêt |                   | Risques de change |                | Actions et autres risques de marché |                | Risques liés aux dérivés de crédit |               |
|                               | 2016                      | 2015              | 2016              | 2015           | 2016                                | 2015           | 2016                               | 2015          |
| <b>Durée résiduelle</b>       |                           |                   |                   |                |                                     |                |                                    |               |
| inférieure ou égale à 3 mois* | 871 133                   | 195 260           | 391 539           | 322 678        | 121 413                             | 264 151        | -                                  | -             |
| entre 3 mois et 1 an          | 2 006 624                 | 1 504 584         | 23 406            | 48 847         | 24 757                              | 28 674         | 30 000                             | -             |
| entre 1 an et 5 ans           | 5 949 964                 | 6 489 491         | 7 425             | 33 067         | -                                   | -              | -                                  | 30 000        |
| supérieure à 5 ans            | 5 983 196                 | 5 912 509         | -                 | -              | -                                   | -              | -                                  | -             |
| <b>Total</b>                  | <b>14 810 917</b>         | <b>14 101 844</b> | <b>422 370</b>    | <b>404 592</b> | <b>146 170</b>                      | <b>292 825</b> | <b>30 000</b>                      | <b>30 000</b> |

\* Ajustement des chiffres de l'année passée (des risques liés aux actions et autres risques de marché aux risques de change)

**Ventilation par contractant**

| en kEUR                                    | Valeurs nominales               |                   | Valeurs de marché positives |                | Valeurs de marché négatives |                 |
|--|---------------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------|
|  | 2016                            | 2015              | 2016                        | 2015           | 2016                        | 2015            |
|  | Banques dans les pays de l'OCDE | 12 743 414        | 11 683 004                  | 353 244        | 344 278                     | -404 959        |
| Organismes publics dans les pays de l'OCDE | 396 029                         | 388 172           | 22 718                      | 21 518         | -1 282                      | -670            |
| Autres contractants <sup>1)</sup>          | 2 270 014                       | 2 758 085         | 112 282                     | 114 125        | -7 316                      | -10 612         |
| <b>Total</b>                               | <b>15 409 457</b>               | <b>14 829 261</b> | <b>488 244</b>              | <b>479 921</b> | <b>-413 557</b>             | <b>-441 078</b> |

<sup>1)</sup> Y compris contrats négociés en bourse

En ce qui concerne les primes sur options payées et reçues, les valeurs comptables se composent des postes « Autres éléments de l'actif » et « Autres dettes ». Ces postes concernent les primes sur options payées à raison de 1 647 kEUR et les primes sur options reçues à hauteur de 6 320 kEUR.

**(15) INFORMATIONS SUR LES MONTANTS NE POUVANT ÊTRE DISTRIBUÉS**

| en kEUR  | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Total des montants ne pouvant être distribués</b> | <b>20 362</b> | <b>13 874</b> |
| Actifs d'impôt différé                               | 17 107        | 13 874        |
| Différence au niveau des provisions pour pensions    | 3 255         | -             |

Selon l'article 253 paragraphe 6 phrase 2 HGB, la différence entre les provisions pour pensions estimées sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans ne peut être distribuée.

**(16) EFFECTIFS**

En 2016, le nombre de collaborateurs employés par la banque s'élève en moyenne annuelle à 560, dont 89 à la Landesbausparkasse et 8 à la SaarLB France.

### Effectifs moyens au cours de l'année couverte par le présent rapport :

| Moyenne annuelle                | 2016       | 2015       |
|---------------------------------|------------|------------|
| <b>Nombre total de salariés</b> | <b>560</b> | <b>552</b> |
| dont :                          |            |            |
| Landesbausparkasse              | 89         | 85         |
| dont hommes                     | 38         | 38         |
| dont femmes                     | 51         | 47         |
| SaarLB France                   | 8          | 9          |
| dont hommes                     | 7          | 8          |
| dont femmes                     | 1          | 1          |
| <b>Hommes</b>                   | <b>288</b> | <b>290</b> |
| <b>Femmes</b>                   | <b>272</b> | <b>262</b> |
| <b>Employés à temps plein</b>   | <b>413</b> | <b>403</b> |
| <b>Employés à temps partiel</b> | <b>128</b> | <b>126</b> |
| <b>Apprentis</b>                | <b>19</b>  | <b>23</b>  |

### (17) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations des membres du Comité de direction se sont élevées au total à 1 920 kEUR durant l'exercice 2016 (contre 1 890 kEUR l'année passée), celles des membres du Comité d'administration à 288 kEUR (contre 261 kEUR l'année passée).

Les engagements en matière de pension pour d'anciens membres du Comité de direction et leurs ayants droit s'élèvent à 20 812 kEUR au 31 décembre 2016. 15 544 kEUR sont provisionnés sur la base des dispositions transitoires de la loi sur la modernisation du droit de bilan. Les prestations de retraite courantes se sont élevées à 1 583 kEUR.

### (18) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

| en kEUR                          | 2016         |
|----------------------------------|--------------|
| Vérification des comptes annuels | 954          |
| Autres activités d'approbation   | 25           |
| Services de conseil fiscal       | 36           |
| Autres prestations               | 543          |
| <b>Total</b>                     | <b>1 558</b> |

### (19) PRESTATIONS FOURNIES À DES TIERS

Les prestations fournies à des tiers au titre de l'administration et de la médiation ne jouent qu'un rôle secondaire.

### (20) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION ET EMPRUNTS DE TITRES

Comme l'année passée, il n'existe pas d'opérations de mise en pension à la date de clôture du bilan. Dans le cadre des emprunts de titres, la valeur nominale des titres empruntés s'est montée à 71 000 kEUR.

## Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux

### (21) POURSUITE DE L'ANCIEN ENCOURS SELON L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LES OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES (PFANDBG)

| en kEUR   | 2016          | 2015          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Opérations hypothécaires</b>                     |               |               |
| Engagements dont la garantie est imposée par la loi |               |               |
| Titres hypothécaires                                | -             | -             |
| dont :  |               |               |
| obligations au porteur                              | -             | -             |
| obligations nominatives                             | -             | -             |
| Valeurs de couverture                               | -             | -             |
| dont :  |               |               |
| titres d'émetteurs publics                          | -             | -             |
| créances sur les établissements de crédit           | -             | -             |
| créances sur clients                                | -             | -             |
| <b>Excédent de couverture</b>                       | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>Octroi de crédits communaux</b>                  |               |               |
| Engagements dont la garantie est imposée par la loi |               |               |
| Titres publics                                      | 77 956        | 88 069        |
| dont :  |               |               |
| obligations au porteur                              | -             | -             |
| obligations nominatives                             | 77 956        | 88 069*       |
| Valeurs de couverture                               | 120 241       | 126 048       |
| dont :  |               |               |
| titres d'émetteurs publics                          | -             | -             |
| créances sur les établissements de crédit           | 3 000         | -             |
| créances sur clients                                | 117 241       | 126 048       |
| <b>Excédent de couverture</b>                       | <b>42 285</b> | <b>37 979</b> |

\* Ajustement de la déclaration du chiffre de l'année passée (d'une obligation au porteur à une obligation nominative)

## (22) NOUVEL ENCOURS

### Couverture nominale et actualisée

| Titres hypothécaires<br>(en kEUR)                          | Valeur nominale |         | Valeur actualisée |         | Valeur actualisée<br>du risque<br>+ 250 points de base |         | Valeur actualisée<br>du risque<br>- 250 points de base |         |
|--|-----------------|---------|-------------------|---------|--|---------|--|---------|
|  | 2016            | 2015    | 2016              | 2015    | 2016   | 2015    | 2016   | 2015    |
| Montant total des obligations hypothécaires en circulation | 391 500         | 450 000 | 398 253           | 460 548 | 379 795  | 441 138 | 398 733  | 462 970 |
| Montant total de la masse de couverture                    | 584 766         | 752 995 | 620 637           | 799 350 | 574 301  | 734 668 | 622 383  | 810 553 |
| Excédent de couverture                                     | 193 266         | 302 995 | 222 384           | 338 802 | 194 505  | 293 530 | 223 650  | 347 583 |
| Excédent de couverture en %                                | 49,37           | 67,33   | 55,84             | 73,56   | 51,21  | 66,54   | 56,09  | 75,08   |

| Titres publics<br>(en kEUR)                                | Valeur nominale |           | Valeur actualisée |           | Valeur actualisée<br>du risque<br>+ 250 points de base |           | Valeur actualisée<br>du risque<br>- 250 points de base |           |
|--|-----------------|-----------|-------------------|-----------|--|-----------|--|-----------|
|  | 2016            | 2015      | 2016              | 2015      | 2016   | 2015      | 2016   | 2015      |
| Montant total des obligations hypothécaires en circulation | 1 540 900       | 1 197 535 | 1 672 316         | 1 316 351 | 1 402 072  | 1 136 594 | 1 774 124  | 1 416 273 |
| Montant total de la masse de couverture                    | 2 103 941       | 1 642 236 | 2 342 414         | 1 835 696 | 1 966 558  | 1 557 884 | 2 474 871  | 1 969 465 |
| Excédent de couverture                                     | 563 041         | 444 701   | 670 098           | 519 345   | 564 486  | 421 290   | 700 747  | 553 192   |
| Excédent de couverture en %                                | 36,54           | 37,13     | 40,07             | 39,45     | 40,26  | 37,07     | 39,50  | 39,06     |



### Profil des échéances des obligations hypothécaires et périodes à taux fixe des masses de couverture

Au 31/12/2016, le profil des échéances des obligations hypothécaires en circulation et les périodes à taux fixe de la masse de couverture se présentent comme suit :

| en kEUR             | Titres hypothécaires | Masse de couverture | Titres publics | Masse de couverture |
|---------------------|----------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| Inférieure à 6 mois | 65 000               | 30 929              | 108 500        | 164 276             |
| > 6 mois – 12 mois  | 152 000              | 69 339              | 51 000         | 48 953              |
| > 12 mois – 18 mois | 25 000               | 98 316              | 46 600         | 54 613              |
| > 18 mois – 2 ans   | 10 000               | 50 522              | 25 000         | 111 265             |
| > 2 ans – 3 ans     | 25 500               | 57 455              | 105 000        | 178 885             |
| > 3 ans – 4 ans     | 59 000               | 90 047              | 127 000        | 127 973             |
| > 4 ans – 5 ans     | -                    | 47 890              | 100 000        | 161 232             |
| > 5 ans – 10 ans    | 55 000               | 140 269             | 455 000        | 661 985             |
| > 10 ans            | -                    | -                   | 522 800        | 594 758             |

31/12/2015 :

| en kEUR             | Titres hypothécaires | Masse de couverture | Titres publics | Masse de couverture |
|---------------------|----------------------|---------------------|----------------|---------------------|
| Inférieure à 6 mois | 80 000               | 34 501              | 77 635         | 124 416             |
| > 6 mois – 12 mois  | 10 500               | 85 011              | 75 000         | 61 161              |
| > 12 mois – 18 mois | 65 000               | 31 913              | 156 000        | 67 702              |
| > 18 mois – 2 ans   | 165 000              | 103 060             | 1 000          | 38 292              |
| > 2 ans – 3 ans     | 35 000               | 149 619             | 71 600         | 149 423             |
| > 3 ans – 4 ans     | 25 500               | 68 092              | 80 000         | 91 896              |
| > 4 ans – 5 ans     | 34 000               | 94 327              | 89 500         | 117 841             |
| > 5 ans – 10 ans    | 35 000               | 186 473             | 278 500        | 572 822             |
| > 10 ans            | -                    | -                   | 368 300        | 418 682             |

### Ventilation du registre des hypothèques

| Par catégorie                               | Montant en kEUR |                | en %         | Variation en % |
|---|-----------------|----------------|--------------|----------------|
|   | 2016            | 2015           | 2016         | 2016-2015      |
| x ≤ 300 kEUR                                | 916             | 2 122          | 0,2          | -56,8          |
| 300 kEUR < x ≤ 1 million d'euros            | 11 362          | 23 542         | 1,9          | -51,7          |
| 1 million d'euros < x ≤ 10 millions d'euros | 280 534         | 343 777        | 48,0         | -18,4          |
| x > 10 millions d'euros                     | 216 454         | 300 554        | 37,0         | -28,0          |
| Excédent de couverture à titre de sûreté    | 75 500          | 83 000         | 12,9         | -9,0           |
| <b>Total</b>                                | <b>584 766</b>  | <b>752 995</b> | <b>100,0</b> | <b>-22,3</b>   |

| en kEUR                             | Allemagne      |                | France         |                | Total de tous les Etats |                |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|
|                                     | 2016           | 2015           | 2016           | 2015           | 2016                    | 2015           |
| <b>Secteur résidentiel</b>          | <b>26 511</b>  | <b>29 575</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>26 511</b>           | <b>29 574</b>  |
| Appartements en copropriété         | 2 617          | 0              | 0              | 0              | 2 617                   | 0              |
| Immeubles collectifs                | 23 894         | 29 575         | 0              | 0              | 23 894                  | 29 574         |
| <b>Secteur commercial</b>           | <b>295 315</b> | <b>378 888</b> | <b>187 439</b> | <b>261 532</b> | <b>482 754</b>          | <b>640 419</b> |
| Bureaux                             | 65 305         | 86 381         | 146 085        | 160 296        | 211 390                 | 246 677        |
| Bâtiments commerciaux               | 173 938        | 229 804        | 21 503         | 75 075         | 195 441                 | 304 878        |
| Bâtiments industriels               | 0              | 2 712          | 0              | 0              | 0                       | 2 712          |
| Autres bâtiments à usage commercial | 56 072         | 59 991         | 19 851         | 26 161         | 75 923                  | 86 152         |
| <b>Total</b>                        | <b>321 827</b> | <b>408 463</b> | <b>187 439</b> | <b>261 532</b> | <b>509 266</b>          | <b>669 993</b> |

Le montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours s'élève à 0,00 euro ; le montant des créances, pour autant que le retard respectif corresponde à au moins 5 % de la créance, est également de 0,00 euro.

#### Ventilation du registre des valeurs de couverture pour les titres publics

| Par catégorie                                  | Montant en kEUR  |                  | en %<br>2016 | Variation en %<br>2016-2015 |
|--|------------------|------------------|--------------|-----------------------------|
|  | 2016             | 2015             |              |                             |
| 1 million d'euros < x ≤ 10 millions d'euros    | 560 011          | 336 811          | 26,6         | 66,3                        |
| 10 millions d'euros < x ≤ 100 millions d'euros | 1 027 089        | 754 194          | 48,8         | 36,2                        |
| x > 100 millions d'euros                       | 516 841          | 510 557          | 24,6         | 1,2                         |
| <b>Total</b>                                   | <b>2 103 941</b> | <b>1 601 562</b> | <b>100,0</b> | <b>31,4</b>                 |

| en kEUR                | Allemagne |           | France  |         | Total sur tous les États |           |
|------------------------|-----------|-----------|---------|---------|--------------------------|-----------|
|                        | 2016      | 2015      | 2016    | 2015    | 2016                     | 2015      |
|                        | 1 628 564 | 1 309 435 | 475 377 | 292 128 | 2 103 941                | 1 601 563 |
| État central           | 0         | -         | 18 734  | 19 103  | 18 734                   | 19 103    |
| Collectivité régionale | 292 639   | 309 952   | 0       | -       | 292 639                  | 309 952   |
| Collectivité locale    | 982 546   | 679 369   | 441 707 | 257 685 | 1 424 253                | 937 054   |
| Autres                 | 353 379   | 320 114   | 14 937  | 15 340  | 368 315                  | 335 454   |

Le montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours s'élève à 0,00 euro ; le montant des créances, pour autant que le retard respectif corresponde à au moins 5 % de la créance, est également de 0,00 euro.

**Autres valeurs de couverture pour les obligations hypothécaires au titre de l'article 19 paragraphe 1 n° 1, 2 et 3 PfandBG en relation avec l'article 28 paragraphe 1 n° 4, 5 et 6 PfandBG ainsi que pour les titres publics au titre de l'article 20 paragraphe 2 n° 1 et 2 PfandBG**

|  | Allemagne     |               | France   |          | Total sur tous les États |               |
|--|---------------|---------------|----------|----------|--------------------------|---------------|
|  | 2016          | 2015          | 2016     | 2015     | 2016                     | 2015          |
| Créances de compensation au sens de l'article 19 paragraphe 1 n° 1 PfandBG         | -             | -             | -        | -        | -                        | -             |
| Créances au sens de l'article 19 paragraphe 1 n° 2 PfandBG                         | -             | -             | -        | -        | -                        | -             |
| dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement (UE) n° 575/2013 | -             | -             | -        | -        | -                        | -             |
| Créances au sens de l'article 19 paragraphe 1 n° 3 PfandBG                         | 75 500        | 83 000        | -        | -        | 75 500                   | 83 000        |
| <b>Total</b>   | <b>75 500</b> | <b>83 000</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>75 500</b>            | <b>83 000</b> |

|  | Allemagne |               | France   |          | Total sur tous les États |               |
|--|-----------|---------------|----------|----------|--------------------------|---------------|
|  | 2016      | 2015          | 2016     | 2015     | 2016                     | 2015          |
| Créances de compensation au sens de l'article 20 paragraphe 2 n° 1 PfandBG         | -         | -             | -        | -        | -                        | -             |
| Créances au sens de l'article 20 paragraphe 2 n° 2 PfandBG                         | -         | 41 000        | -        | -        | -                        | 41 000        |
| dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement (UE) n° 575/2013 | -         | -             | -        | -        | -                        | -             |
| <b>Total</b>   | <b>-</b>  | <b>41 000</b> | <b>-</b> | <b>-</b> | <b>-</b>                 | <b>41 000</b> |

### Caractéristiques des titres hypothécaires émis

| Titres hypothécaires  |         | 4 <sup>e</sup> trimestre 2016 | 4 <sup>e</sup> trimestre 2015 |
|---|---------|-------------------------------|-------------------------------|
| Titres hypothécaires en circulation   | en kEUR | 391 500                       | 450 000                       |
| dont pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe (article 28 paragraphe 1 n° 9 PfandBG)   | %       | 73,95                         | 74,44                         |
| Masse de couverture   | en kEUR | 584 766                       | 752 995                       |
| dont montant total des créances dépassant les limites de l'article 13 paragraphe 1 PfandBG (article 28 paragraphe 1 n° 7 PfandBG)   | en kEUR | -                             | -                             |
| dont montant total des créances supérieures aux pourcentages selon l'article 19 paragraphe 1 n° 2 PfandBG (article 28 paragraphe 1 n° 8 PfandBG)  | en kEUR | -                             | -                             |
| dont montant total des créances supérieures aux pourcentages selon l'article 19 paragraphe 1 n° 3 PfandBG (article 28 paragraphe 1 n° 8 PfandBG)  | en kEUR | -                             | -                             |
| dont pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe (article 28 paragraphe 1 n° 9 PfandBG)   | %       | 71,32                         | 62,82                         |
| Valeur actualisée nette selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires par devise étrangère en millions d'euros (article 28 paragraphe 1 n° 10 PfandBG) |         | -                             | -                             |
| Moyenne pondérée par les volumes de l'âge des créances (période écoulée depuis l'octroi du crédit – seasoning) article 28 paragraphe 1 n° 11 PfandBG                                      | ans     | 5,39                          | 4,6                           |
| Quotité de financement moyenne pondérée (article 28 paragraphe 2 n° 3 PfandBG)  | %       | 53,55                         | 55,9                          |

| Titres publics  |         | 4 <sup>e</sup> trimestre 2016 | 4 <sup>e</sup> trimestre 2015 |
|---|---------|-------------------------------|-------------------------------|
| Titres hypothécaires en circulation   | en kEUR | 1 540 900                     | 1 197 535                     |
| dont pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe (article 28 paragraphe 1 n° 9 PfandBG)   | %       | 89,62                         | 82,46                         |
| Masse de couverture   | en kEUR | 2 103 941                     | 1 642 236                     |
| dont montant total des créances supérieures aux pourcentages selon l'article 20 paragraphe 2 PfandBG (article 28 paragraphe 1 n° 8 PfandBG)   | en kEUR | -                             | -                             |
| dont pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe (article 28 paragraphe 1 n° 9 PfandBG)   | %       | 74,76                         | 75,92                         |
| Valeur actualisée nette selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires par devise étrangère en millions d'euros (article 28 paragraphe 1 n° 10 PfandBG) |         | -                             | -                             |

#### Pourcentage de dérivés

Comme l'année passée, il n'existait pas de dérivés au cours de l'année couverte par le présent rapport.

#### Nombre des ventes forcées et des mises sous séquestre ainsi que nombre des reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, il n'y a pas eu, comme l'année passée, de ventes forcées ni de mises sous séquestre, ni de reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

#### Montant total des arriérés en intérêts

| Hypothèques                            | Montant en kEUR     |      |                    |      |
|--|---------------------|------|--------------------|------|
|  | Secteur résidentiel |      | Secteur commercial |      |
|  | 2016                | 2015 | 2016               | 2015 |
| Montant total des arriérés en intérêts | -                   | -    | -                  | 150  |

**(23) PARTS DÉTENUES PAR LA SAARLB**

Le tableau ci-dessous fait état des parts détenues par la SaarLB conformément à l'article 285 paragraphe 11 HGB – pour autant qu'elles ne soient pas secondaires (article 286 paragraphe 3 phrase 1 n° 1 HGB) au 31 décembre 2016 :

| N°  | Nom et siège de la société   | Capitaux propres en kEUR | Part détenue dans le capital en % | Résultat du dernier exercice en kEUR |        |
|-----|--|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|--------|
| 1.  | SaarLB-Bankenbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck                              | 25                       | 100,00                            | ./1,4                                | (2016) |
| 2.  | LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck*  | 25                       | 100,00                            | 31                                   | (2015) |
| 3.  | LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck*   | 300                      | 100,00                            | 200                                  | (2015) |
| 4.  | TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH, Berlin                              | 18                       | 50,00                             | ./ 0,4                               | (2015) |
| 5.  | TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co. Objekt Berlin KG, Berlin       | ./ 6 959                 | 47,01                             | 226                                  | (2015) |
| 6.  | Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck                | 5 772                    | 38,00                             | 288                                  | (2015) |
| 7.  | Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck                      | 7 440                    | 33,33                             | 271                                  | (2015) |
| 8.  | Saarländische Wagnisfinanzierungsgesellschaft mbH, Sarrebruck                      | 6 402                    | 30,44                             | 92                                   | (2015) |
| 9.  | GSW-Saarländische Wohnungsbau-gesellschaft mbH, Sarrebruck                         | 8 414                    | 28,57                             | 296                                  | (2015) |
| 10. | NBV Beteiligungs GmbH, Hanovre   | 15 084                   | 21,33                             | 2 113                                | (2015) |
| 11. | Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck                                | 64 465                   | 19,34                             | 866                                  | (2016) |
| 12. | Artelis S.A., Luxembourg   | 39 411                   | 10,00                             | 3 702                                | (2015) |
| 13. | S-Partner Kapital AG, Munich   | 21 673                   | 9,31                              | 1 091                                | (2015) |
| 14. | Bayern Mezzaninekapital GmbH & Co. KG Unternehmensbeteiligungsgesellschaft, Munich | 32 866                   | 8,33                              | 2 692                                | (2015) |

\* Participation de la LBS

Dans la grande société de capitaux indiquée ci-dessous, la quote-part des droits de vote est supérieure à 5 % :

- Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

Des contrats de transfert des résultats ont été conclus avec les entreprises n° 1, 2 et 3.

La SaarLB est associée indéfiniment responsable dans l'entreprise ci-dessous :

- GLB GmbH & Co. OHG, An der Welle 4, 60422 Francfort sur le Main

## (24) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB

### Conseil d'administration

#### **Jan-Christian Dreesen**

Vice-président du Directoire,  
FC Bayern München AG,  
Munich  
Président

#### **Dr. Michael Braun**

Directeur du département Stratégie et  
Communication du groupe,  
Bayerische Landesbank,  
Munich  
(jusqu'au 31/12/2016)

#### **Thomas Klein**

Employé de banque,  
Landesbank Saar,  
Sarrebruck

#### **Fred Metzken**

Porte-parole du Directoire,  
AG der Dillinger Hüttenwerke  
et Saarstahl AG,  
Dillingen

#### **Thomas Roß**

Employé de banque,  
Landesbank Saar,  
Sarrebruck

#### **Ralph Singer**

Employé de banque,  
Landesbank Saar,  
Sarrebruck

#### **Luzia Welter**

Employée de banque,  
Landesbank Saar,  
Sarrebruck

#### **Cornelia Hoffmann-Bethscheider**

Présidente,  
Sparkassenverband Saar,  
Sarrebruck  
Vice-présidente

#### **Stefan Crohn**

Ministère des Finances de Rhénanie-  
Palatinat,  
Mayence  
(à partir du 26/01/2017)

#### **Klaus Meiser**

Président du Parlement de la Sarre,  
Sarrebruck

#### **Anke Rehlinger**

Ministre,  
ministère de l'Économie, du Travail, de  
l'Énergie et des Transports,  
Sarrebruck

#### **Daniela Schlegel-Friedrich**

Présidente du Conseil Général,  
District de Merzig-Wadern,  
Merzig

#### **Stephan Toscani**

Ministre,  
ministère des Finances et des Affaires  
Européennes,  
Sarrebruck

Délégués de l'autorité de surveillance :

#### **Iris Jung**

Sous-directrice de ministère,  
ministère de l'Économie, du Travail, de  
l'Énergie et des Transports, Sarrebruck  
(jusqu'au 17/01/2016)

#### **Dominik Becker**

Attaché d'administration,  
ministère de l'Économie, du Travail,  
de l'Énergie et des Transports,  
Sarrebruck  
(à partir du 18/01/2016)

**Comité de direction**

**Werner Severin**

Président du Comité de direction

**Gunar Feth**

Vice-président du Comité de direction

**Frank Eloy**

Membre du Comité de direction

**Dr. Matthias Böcker**

Membre du Comité de direction

## **(25) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES**

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et les personnes liées à la SaarLB au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- toutes les filiales et co-entreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales et co-entreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB,
- toutes les co-entreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- les fonds spéciaux de titres et immobiliers (voir (5) Actifs des fonds d'investissement)
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. En font partie les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB et les membres proches de leurs familles respectives.
- l'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec des entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec ces entreprises et personnes s'effectuent normalement et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres propriétés défavorables.

La liste des principales sociétés associées de la SaarLB est mentionnée dans le relevé des parts détenues.



Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB et des apports versés se présente de la manière suivante :

| en kEUR  | 2016         | 2015         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Créances</b>                                    | <b>1 314</b> | <b>1 485</b> |
| Membres du Comité de direction de la SaarLB        | 23           | 28           |
| Personnes occupant un poste à haute responsabilité | 718          | 947          |
| Membres du Conseil d'administration de la SaarLB   | 573          | 510          |
| <b>Dettes</b>                                      | <b>682</b>   | <b>745</b>   |
| Membres du Comité de direction de la SaarLB        | 87           | 61           |
| Personnes occupant un poste à haute responsabilité | 162          | 267          |
| Membres du Conseil d'administration de la SaarLB   | 433          | 417          |

Les membres de famille ont versé des apports de 123 kEUR (contre 77 kEUR l'année passée) à la SaarLB.

#### **(26) MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE COLLABORATEURS DANS DES ORGANES DE SURVEILLANCE PRÉVUS PAR LA LOI**

Au cours de la période couverte par le présent rapport, il existait les mandats suivants dans des organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux (y compris tous les établissements de crédit, quelle que soit leur forme juridique), tels que prévus par la loi :

##### **Werner Severin**

Deutsche Factoring Bank Deutsche Factoring GmbH & Co. KG, Brème (jusqu'au 18/08/2016)

##### **Frank Eloy**

Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

# Déclaration des représentants légaux

Nous assurons que, conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels reflètent bien le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Landesbank Saar et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation de la Landesbank Saar, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et opportunités de l'évolution probable de la Landesbank Saar y sont décrits.

Sarrebruck, le 20 mars 2017

Landesbank Saar

Le Comité de Direction

Werner Severin

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

## Annexe aux comptes annuels

### **PUBLICATION SELON L'ARTICLE 26A PARAGRAPHE 1 N° 2 DE LA LOI PORTANT RÉGLEMENTATION DU CRÉDIT (KWG)**

La SaarLB exploite une filiale en France dont le siège est à Strasbourg et à laquelle sont affectés plusieurs « Centres d'Affaires ».

Il convient de fournir les informations suivantes :

|  | 31/12/2016                      | 31/12/2015                      | 31/12/2016                         | 31/12/2015                         |
|--|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Désignation de l'entreprise                    | Landesbank Saar                 | Landesbank Saar                 | Landesbank Saar                    | Landesbank Saar                    |
| Type d'activité                                | Exercice d'opérations bancaires | Exercice d'opérations bancaires | Négociation d'opérations de crédit | Négociation d'opérations de crédit |
| Situation géographique                         | Allemagne                       | Allemagne                       | France                             | France                             |
| Chiffre d'affaires <sup>1)</sup>               | 300 923                         | 372 869                         | 4 290                              | 4 248                              |
| Nombre des salariés en équivalents temps plein | 492,9                           | 486,8                           | 6,8                                | 6,8                                |
| Bénéfice avant impôts <sup>1)</sup>            | 13 455                          | 35 180                          | 415                                | 399                                |
| Impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>         | 3 203                           | 15 215                          | 163                                | 160                                |
| Aides publiques obtenues                       | -                               | -                               | -                                  | -                                  |

<sup>1)</sup> en kEUR

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des produits des intérêts et des commissions ainsi que des autres produits d'exploitation. La LBS est comprise dans la Landesbank Saar Deutschland.

# Attestation du commissaire aux comptes

Nous avons contrôlé les comptes annuels qui se composent du bilan, du compte de résultat, des annexes, du tableau des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres, compte tenu de la comptabilité, et le rapport de gestion établis par la Landesbank Saar, Sarrebruck concernant l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> janvier et se terminant au 31 décembre 2016. La comptabilité et l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion conformément aux dispositions de droit du commerce allemand ainsi qu'aux dispositions additionnelles figurant dans les statuts, relève de la responsabilité du Comité de direction de la banque. Notre mission consiste à apprécier ces comptes annuels, compte tenu de la comptabilité, et le rapport de gestion sur la base de la vérification des comptes que nous avons effectuée.

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels conformément à l'article 317 du Code de commerce allemand et dans le respect des principes de l'Institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer, IDW) en matière de vérification des comptes. Ces principes exigent que nos travaux soient planifiés et exécutés afin que les comptes annuels et le rapport de gestion ne comportent pas d'anomalies ni de manquements et que leur présentation reflète, en conformité avec les dispositions comptables applicables, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Lorsque nous avons déterminé notre mission, nous avons tenu compte de nos connaissances du secteur d'activité, de l'environnement économique et juridique de la banque et des attentes concernant les erreurs éventuelles. Une mission de vérification des comptes consiste à examiner, principalement sur la base d'échantillons, l'efficacité du système de vérification comptable interne ainsi que les justifications des montants et informations contenus dans la comptabilité, les comptes annuels et le rapport de gestion. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables employés, les estimations essentielles du Comité de direction ainsi que l'appréciation de la représentation générale des comptes annuels et du rapport de gestion. Nous sommes convaincus que nos travaux de vérification constituent une base suffisamment solide pour notre appréciation.

Nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection.

Sur la base des observations effectuées lors de nos travaux de vérification, nous estimons que les comptes annuels sont conformes aux dispositions réglementaires et aux dispositions statutaires additionnelles et que ces derniers reflètent, dans le respect des principes comptables, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la banque. Dans l'ensemble, le rapport de gestion est en accord avec les comptes annuels, est conforme aux dispositions réglementaires, reflète fidèlement la situation de la banque et présente de manière pertinente les risques auxquels la banque devra faire face à l'avenir ainsi que les atouts dont elle dispose.

Sarrebruck, le 23 mars 2017

**PricewaterhouseCoopers GmbH**  
**Wirtschaftsprüfungsgesellschaft**

Jürgen Breisch  
Expert-comptable

par procuration Thomas Apitzsch  
Expert-comptable

# Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. Le Conseil d'administration et la Commission d'évaluation des risques ont été régulièrement informés de l'évolution de la banque et des activités commerciales importantes et en ont débattu avec le Comité de direction. La Commission de contrôle s'est chargée de la révision des comptes et des révisions internes de la banque et en a débattu avec le Comité de direction. Lors de ses réunions, le Conseil d'administration a été régulièrement informé des réunions de la Commission d'évaluation des risques et du Comité de contrôle des rémunérations.

Dans le cadre de la coopération étroite et basée sur la confiance entre le Conseil d'administration et le Comité de direction, le Conseil d'administration a accompagné, outre les rapports réguliers, la présentation annuelle de la stratégie commerciale et prudentielle ainsi que de la stratégie informatique, les mesures et la planification concernant le projet stratégique et structurel SaarLB2020, le renforcement des capitaux propres et le traitement des constats résultant du contrôle spécial sur l'informatique conformément à l'article 44 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG).

Dans la mesure où ceci est prévu dans les statuts, le Conseil d'administration et la Commission d'évaluation des risques ont apporté leur contribution aux activités de la banque et pris les décisions qui s'imposaient.

Lors de leurs réunions du 21 avril 2017, les organes de la banque ont débattu des principes de bonne gouvernance de la banque que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect desdits principes durant l'exercice 2016.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction du rapport de gestion et des comptes annuels au 31 décembre 2016 ainsi que de la proposition d'utilisation des bénéfices.

Les comptes annuels et le rapport de gestion au 31 décembre 2016 ont été vérifiés par les commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes, l'a approuvé et a entériné en réunion du 21 avril 2017 les comptes annuels établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2016. Quitus a été donné au Comité de direction.

Sarrebruck, le 21 avril 2017

Le Président du Conseil d'administration  
Jan-Christian Dreesen

# Décision d'utilisation des bénéfices

Le bénéfice au bilan de l'exercice 2016, d'un montant de 9 388 648,64 euros, est affecté aux Autres bénéfices non distribués de la SaarLB à raison de 198 148,64 euros et distribué aux actionnaires à hauteur de 9 190 500,00 euros.

## Relevé des abréviations

|               |  |
|---------------|--|
| BayernLB      | Bayerische Landesbank, Munich  |
| BCE           | Banque Centrale Européenne   |
| BilMoG        | Loi allemande de modernisation du droit des bilans   |
| BNS           | Banque Nationale Suisse  |
| CIR           | Cost Income Ratio – coefficient d’exploitation   |
| CRD           | Capital Requirements Directive – Directive européenne sur les fonds propres réglementaires |
| CRR           | Capital Requirements Regulation – Règlement européen sur les fonds propres réglementaires  |
| DAX           | Indice boursier allemand   |
| DSGV          | Deutscher Sparkassen- und Giroverband e. V.  |
| EBA           | European Banking Authority – Agence bancaire européenne (ABE)                              |
| ENR           | Énergies renouvelables   |
| env.          | environ  |
| EUR           | Euro   |
| GmbH          | Gesellschaft mit beschränkter Haftung – société à responsabilité limitée de droit allemand |
| HGB           | Code de commerce allemand  |
| HoRe          | Extrapolation  |
| ICAAP         | Internal Capital Adequacy Assessment Process   |
| IFRS          | International Financial Reporting Standards  |
| IKS           | Internes Kontrollsystem – système de contrôle interne                                      |
| INSEE         | Institut national de la statistique et des études économiques                              |
| IRBA          | Internal Ratings Based Approach  |
| KWG           | Loi allemande portant réglementation du crédit   |
| LBS           | Landesbausparkasse Saar, Sarrebruck  |
| MaRisk        | Exigences minimales auxquelles doit répondre la gestion des risques                        |
| MaH           | Directives sur l’adéquation des fonds propres  |
| OCDE          | Organisation de coopération et de développement économiques                                |
| OpRisk        | Risque opérationnel  |
| PIB           | Produit intérieur brut   |
| PPP           | Public Private Partnership – Partenaire Public-Privé                                       |
| RoE           | Return on Equity   |
| RWA           | Risk-Weighted Assets – rentabilité des actifs à risques pondérés                           |
| SaarLB        | Landesbank Saar, Sarrebruck  |
| SolvV         | Règlement sur la solvabilité   |
| TIC           | Techniques de l’information et de la communication   |
| UE            | Union Européenne   |
| US-GAAP       | United States Generally Accepted Accounting Principles                                     |
| Value at Risk | Valeur sous risque   |
| YtD           | Year to Date – depuis le début de l’année  |





### Mentions légales

|            |  |
|------------|--|
| Éditeur    | Landesbank Saar<br>Ursulinenstraße 2<br>66111 Sarrebruck<br>Allemagne  |
| Rédaction  | Communication et Assistance du Directoire<br>Courriel : <a href="mailto:service@saarlb.de">service@saarlb.de</a> |
| Conception | FBO GmbH – Agentur für Marketing und Neue Medien<br>Heinrich-Barth-Straße 27<br>66115 Sarrebruck<br>Allemagne    |
| Photos     | <a href="http://www.bildtankstelle.de">www.bildtankstelle.de</a> – Oliver Elm, iStockphoto                       |
| Impression | odd GmbH & Co. KG<br>Print + Medien<br>Otto-Meffert-Straße 5<br>55543 Bad Kreuznach<br>Allemagne                 |









Le rapport financier de la SaarLB est disponible en ligne à :  
[www.saarlb.de/geschaeftsbericht2016](http://www.saarlb.de/geschaeftsbericht2016)

# saar<sup>LB</sup>

|                 |  |
|-----------------|--|
| ADRESSE         | Landesbank Saar<br>Ursulinenstraße 2<br>66111 Sarrebruck / Allemagne |
| ADRESSE POSTALE | 66104 Sarrebruck / Allemagne   |
| TÉL.            | +49 681 383-01   |
| FAX             | +49 681 383-1200   |
| INTERNET        | <a href="http://www.saarlb.de">www.saarlb.de</a>                     |
| COURRIEL        | <a href="mailto:service@saarlb.de">service@saarlb.de</a>             |
| CODE BIC/SWIFT  | SALADE55   |
| CODE BANQUE     | 590 500 00   |

## SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar

|          |  |
|----------|--|
| ADRESSE  | Résidence Le Premium<br>17-19, rue du Fossé des Treize<br>67000 Strasbourg<br>France |
| TÉL.     | +33 3 88 37 58 70  |
| FAX      | +33 3 88 36 93 78  |
| COURRIEL | <a href="mailto:service@saarlb.fr">service@saarlb.fr</a>                             |

## SaarLB France, Centre d'affaires Financement Immobilier

|          |   |
|----------|---|
| ADRESSE  | 203, rue du Faubourg<br>Saint Honoré<br>75008 Paris<br>France |
| TÉL.     | +33 1 45 63 63 52   |
| FAX      | +33 1 45 63 71 22   |
| COURRIEL | <a href="mailto:service@saarlb.fr">service@saarlb.fr</a>      |



|                 |  |
|-----------------|--|
| ADRESSE         | LBS Landesbausparkasse Saar<br>Beethovenstraße 35 - 39<br>66111 Sarrebruck / Allemagne |
| ADRESSE POSTALE | Postfach 10 19 62<br>66019 Sarrebruck / Allemagne                                      |
| TÉL.            | +49 681 383-290  |
| FAX             | +49 681 383-2100   |
| INTERNET        | <a href="http://www.lbs-saar.de">www.lbs-saar.de</a>                                   |
| COURRIEL        | <a href="mailto:service@lbs-saar.de">service@lbs-saar.de</a>                           |

**LA SARRE**

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.



Être proche  
**POUR VOIR PLUS LOIN**

